

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 16 SEPTEMBRE 2014

VOLUME 232

CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,
Me DENIS DROUIN-LÊ
Me ÉLIZABETH FERLAND

INTERVENANTS :

Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du
Québec
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me DENIS HOULE et Me ROXANE GALARNEAU pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
ROBERT LAFRENIÈRE	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	9
JACQUES BEAUPRÉ	
INTERROGÉ PAR Me ÉLIZABETH FERLAND	194

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
191E-105 : Le témoin s'engage à fournir les statistiques des dossiers vérification qui ont abouti avec des sanctions	135

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
191P-2012 : Décret 178-2011 sur la nomination de Robert Lafrenière comme commissaire à la lutte contre la corruption le 16 mars 2011 et décret 501-2009 extrait du contrat d'engagement (article 4), en liasse	50
191P-2011 : Présentation de l'Unité Permanente Anticorruption (UPAC) à la CEIC de septembre 2014	190
191P-2013 : Organigramme 8 de l'UPAC en date du 9 juillet 2012	191

192P-2014 : Présentation de l'UPAC - Direction de
la prévention et des communications le
16 septembre 2014

281

192P-2015 : La gestion des risques de corruption
et de collusion dans l'octroi des
contrats publics et le guide
méthodologique de la gestion des
risques de corruption et de collusion
dans l'octroi des contrats publics,
en liasse.

282

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois de septembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5 (09:39:36)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, Monsieur Lafrenière.

8 M. ROBERT LAFRENIÈRE :

9 Bonjour, Madame la Présidente.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, est-ce que les avocats peuvent s'identifier
12 pour les fins de l'enregistrement, je vous prie?

13 Me SONIA LeBEL :

14 Alors, bonjour, Madame la Présidente. Sonia LeBel
15 pour la Commission.

16 Me DENIS DROUIN-LÊ :

17 Denis Drouin-Lê pour la Commission.

18 Me BENOIT BOUCHER :

19 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général
20 du Québec.

21 Me MÉLISSA CHARLES :

22 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
23 construction du Québec.

24 Me DENIS HOULE :

25 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour

1 l'Association des constructeurs de routes et grands
2 travaux du Québec.

3 Me ROXANE GALARNEAU :

4 Bonjour. Roxane Galarneau pour l'Association des
5 constructeurs de routes et grands travaux du
6 Québec.

7 Me PIERRE POULIN :

8 Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
9 criminelles et pénales. Bonjour.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Si vous voulez vous lever debout pour être
12 assermenté. Je vais vous demander de vous lever
13 pour être assermenté, s'il vous plaît.

14

15

16

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 ROBERT LAFRENIÈRE, commissaire à la lutte contre la
7 corruption

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que vous pourriez nous indiquer à quel
13 témoin nous sommes rendus? 192?

14 LA GREFFIÈRE :

15 191.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Hier, on avait deux témoins.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Je suis pas mal sûre (inaudible)

20 Me SONIA LeBEL :

21 Moi, je pense qu'on les a cotés sous le même
22 numéro, je pense, là, mais on pourra...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Comme on avait fait avec monsieur (inaudible)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

6 Alors, bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
7 Commissaire. Dans le cadre de la présentation et de
8 l'étude des organismes ayant eu un pouvoir de
9 surveillance et de contrôle, là, sur des sujets qui
10 sont liés avec votre mandat, on va entendre ce
11 matin le témoignage de monsieur Lafrenière,
12 commissaire, là, à l'UPAC.

13 Q. [1] Monsieur Lafrenière, bonjour.

14 R. Bonjour.

15 Q. [2] Est-ce que vous pouvez peut-être, juste pour
16 nous situer un peu, décrire votre parcours et peut-
17 être aussi le poste que vous... vous occupiez,
18 pardon, au moment de la création de l'unité?

19 R. Alors, après mes études, j'ai intégré les rangs de
20 la Sûreté du Québec en mil neuf cent soixante-douze
21 (1972) où j'ai cumulé plusieurs fonctions, presque
22 tout le temps opérationnelles, alors patrouilleur,
23 groupe d'intervention tactique, direction des
24 unités d'urgence, directeur des mesures d'urgence,
25 directeur de la protection des personnalités et,

1 pour terminer ma carrière, comme directeur des
2 services d'enquêtes criminelles. Et puis j'ai pris
3 ma retraite en deux mille trois (2003) pour devenir
4 enseignant techniques policières et être aussi
5 travailleur autonome en consultation en sécurité
6 public et tout ça. En deux mille sept (2007), j'ai
7 été sollicité pour devenir sous-ministre associé à
8 la Sécurité publique aux affaires policières. En
9 deux mille neuf (2009), sous-ministre à la Sécurité
10 publique, sous-ministre en titre. Et en deux mille
11 onze (2011), j'ai été nommé commissaire à la lutte
12 contre la corruption en mars deux mille onze
13 (2011).

14 Q. **[3]** O.K. Vous avez participé à titre de sous-
15 ministre à la Sécurité publique dans ces années-là,
16 avant de devenir commissaire, à la création de
17 l'Unité telle qu'elle existe aujourd'hui. C'est
18 exact?

19 R. Exact.

20 Q. **[4]** O.K. Pouvez-vous peut-être nous expliquer, à ce
21 moment-là, vous étiez sous-ministre à la Sécurité
22 publique, peut-être nous expliquer, je sais que la
23 Commis... l'UPAC a été créée, l'Unité a été créée
24 au printemps deux mille onze (2011). Peut-être nous
25 expliquer, dans les années précédentes, là, quel

1 était le contexte qui a fait en sorte que le
2 ministère de la Sécurité publique a jugé à propos
3 de créer une telle unité?

4 R. Bien en deux mille neuf (2009), les reportages
5 journalistiques ont commencé à soulever des
6 questions de malversation, des questions de
7 financement de partis politiques, des questions de
8 corruption, des questions d'élections clef en main,
9 des questions de blanchiment d'argent, et cetera,
10 et cetera, et la vague était vraiment, là, assez
11 puissante et c'était allégation après allégation et
12 vous savez, un phénomène comme ça, bien plus il y
13 en a qui sort, plus ça en incite d'autres à parler.
14 Alors on a constaté ça évidemment. On a pris deux
15 initiatives. Il y avait aussi en toile de fond
16 toute la question des fraudes de masses, les...

17 Q. **[5]** Oui.

18 R. ... les cas de Norbourg et compagnie, alors on a
19 fait un premier geste en septembre deux mille neuf
20 (2009) où on a ajouté des enquêteurs à la Sûreté du
21 Québec et à l'AMF pour ce type de fraudes-là mais
22 aussi de s'occuper des dossiers de malversation. En
23 octobre deux mille neuf (2009), on y est allé avec
24 une deuxième initiative plus spécifique au domaine
25 de la construction, en dotant la Sûreté du Québec

1 d'une initiative qui a été appelée « Marteau »...

2 Q. [6] À l'époque.

3 R. ... à l'époque. Alors on a évidemment obtenu les
4 budgets pour lancer cette unité-là. Un fait
5 important c'est qu'on a aussi instauré une ligne de
6 dénonciation pour justement les citoyens, parce que
7 les citoyens savaient pas trop à ce moment-là à qui
8 faire référence. Et, parallèlement à ça, bien je
9 pense que le ministère de la Sécurité publique a un
10 rôle envers le gouvernement, c'est de proposer des
11 façons de faire, que ce soit en prévention, que ce
12 soit en répression pour contrer des phénomènes et
13 pour intervenir, à titre d'exemple, les gangs de
14 rue. Alors, suite à ça, on a mis un comité en
15 place, un groupe de travail au Ministère pour
16 regarder la situation et ne pas se concentrer
17 seulement sur Marteau et là, on a vite constaté que
18 c'est un phénomène qui n'était pas que policier
19 mais qui était aussi dans d'autres sphères
20 d'activités. Ça touchait les lois sur, je sais pas
21 moi, les cités et villes, la Régie du bâtiment, et
22 cetera. Alors, ce groupe de travail là était
23 composé des gens qui étaient, qui avaient un petit
24 morceau à faire dans la lutte à la corruption parce
25 que, je le répète, ce n'est pas qu'une affaire

1 criminelle mais une affaire beaucoup plus large.

2 Q. **[7]** Est-ce que je peux comprendre, juste peut-être
3 pour fins de discussion, Monsieur Lafrenière, donc
4 on regarde le secteur et au début, quand le
5 ministère de la Sécurité publique se penche sur
6 cette, ce problème, on a quand même encore le focus
7 sur le milieu de la construction si je comprends
8 bien?

9 R. Exact. C'est...

10 Q. **[8]** O.K.

11 R. ... c'est certain que c'est là qu'il y a le plus de
12 souches si on peut dire, là, qui nous est rapporté
13 et tout ça. Alors suite à ça, bon il y a des
14 travaux qui se font. On regarde l'ensemble de la
15 situation, on regarde les modèles qui existent au
16 Canada, il y en a...

17 (09:50:26)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[9]** Monsieur Lafrenière, est-ce que vous pensez que
20 ce serait possible de nous regarder...

21 R. Excusez-moi.

22 Q. **[10]** ... quand vous répondez?

23 R. D'accord.

24 Q. **[11]** Merci.

25 R. Alors on regarde à travers le Canada qu'est-ce qui

1 existe. On n'a pas vraiment de modèle pour être
2 plus efficace parce que ce que les organismes nous
3 disaient dans ces comités-là, c'était que
4 l'arrimage n'était pas suffisant, que la
5 coordination était manquante et même, il y a des
6 organismes qui voulaient partir une propre ligne de
7 dénonciations. Alors, on se met à la place du
8 citoyen, là, qui sait pas trop à qui il peut faire
9 sa plainte, et cetera. Donc ça n'avait, ça n'avait
10 vraiment pas de cohésion, de coordination. Alors on
11 a regardé les modèles, on a vérifié par Internet où
12 on pourrait regarder, quels sont les principes et
13 tout ça et on a accroché sur le modèle de New-York,
14 sur le principe. Évidemment, c'est seulement qu'une
15 ville mais il y a quand même huit millions (8 M)
16 d'habitants comme le Québec a huit millions (8 M),
17 à peu près quarante-cinq (45) organismes
18 municipaux, ça ressemble un peu à nos ministères et
19 organismes, et cetera.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[12]** Ça vous faites partie, vous faites référence à
22 la DOI, c'est le Department of Investigation de
23 New-York, c'est exact?

24 R. Exact.

25 Q. **[13]** Juste peut-être revenir un, deux petits, deux

1 petits pas en arrière, quand vous commencez à
2 constater peut-être, ou entendre parler de
3 problèmes de coordination si on veut sur le
4 terrain, parce que comme vous venez de le dire, ce
5 problème a des multiples facettes, ne sont pas non
6 seulement la facette policière mais les facettes
7 administratives et de permis et de régulation de la
8 construction, quels sont les organismes, là, qui
9 ont été consultés dans vos études ou dans vos
10 rencontres au départ?

11 R. Bien les organismes qui faisaient partie de ce
12 groupe de travail là, il y avait la Commission de
13 la construction du Québec, il y avait la Régie du
14 bâtiment du Québec, il y avait le ministère du
15 Revenu du Québec qui n'était pas une agence je
16 pense à ce moment-là, il y avait évidemment la
17 Sûreté du Québec qui était aussi, là, une partie
18 prenante de cette équipe-là.

19 Q. **[14]** Donc tous ces organismes-là, ces gens-là, font
20 partie du groupe de travail, là qui...

21 R. Exactement.

22 Q. **[15]** O.K.

23 R. Et ils nous apportent leur éclairage vu de leur
24 sphère d'activités à eux.

25 Q. **[16]** Et leur première préoccupation était quoi? Le

1 flot de l'information qui circulait peu entre eux
2 au niveau de la coordination? Qu'est-ce que vous
3 voulez dire?

4 R. C'était un problème évidemment le... d'échanger
5 l'information avec bon, les lois de l'époque, avec
6 la loi d'accès, avec la loi fiscale, et cetera.
7 Alors ça, ça consistait un problème et aussi, bien
8 étant donné qu'il y avait peu de coordination, bien
9 on pouvait avoir deux entités ou trois entités qui
10 enquêtaient sur une compagnie, un sujet, un
11 événement quelconque sans même que les autres le
12 sachent. Or, ça faisait pas de sens. Étant donné la
13 complexité de ce type de phénomène-là, c'était pas
14 quelque chose, je reviens là-dessus, qui était
15 spécifiquement criminel mais beaucoup plus large.
16 Or, qu'est-ce qu'on a retenu du DOI de New-York
17 c'était d'abord le principe. D'abord c'est une
18 permanence, c'est une unité qui avait cent quarante
19 (140) ans d'histoire, donc elle avait fait ses
20 preuves, c'est une unité, et ça, ça m'a vraiment
21 accroché, qui travaillait sur trois fronts, à
22 savoir la prévention, la vérification et les
23 enquêtes. Alors ça, on y va à moyen-long terme, on
24 y va en amont, en aval, alors c'est un principe qui
25 m'a vraiment plu et on est allé de l'avant en

1 travaillant de cette façon-là. J'ai présenté le
2 modèle fin de l'été, début de l'automne au ministre
3 de l'époque, monsieur Dutil, qui m'a dit, bien va
4 de l'avant, c'est un modèle qui est intéressant.
5 Alors on a préparé le mémoire. La commissaire du
6 DOI est venue nous rencontrer, faire la
7 présentation de son unité au ministre, a donné son
8 opinion sur le modèle projeté et finalement, on a
9 bâti le mémoire. Il y a eu le décret en février
10 deux mille... deux mille onze (2011).

11 Q. **[17]** Donc ce qui vous a séduit, si je comprends
12 bien, au départ, et ce qui vous a attiré dans le
13 modèle de la DOI c'était bon, l'histoire du
14 regroupement des forces j'imagine. Bon, il y
15 avait... Si je me trompe pas, à la DOI par contre,
16 il y a des policiers d'intégrés en prêt de service.
17 Il y a beaucoup de choses, je pense, qui n'ont pas
18 été retenues au départ, pour la première version...

19 R. On pouvait pas marier le modèle...

20 Q. **[18]** ... si on veut, de l'UPAC?

21 R. ... tout à fait exact, mais il y a beaucoup de
22 choses qui ont été retenues.

23 Q. **[19]** O.K. Bon. Donc...

24 R. Parce que l'inté... comme vous dites, l'intégration
25 des forces de police, du FBI, des agences de la

1 ville comme telles, des procureurs et... Alors,
2 tous ces gens-là travaillaient sous un même
3 chapeau, à savoir la commissaire.

4 Q. **[20]** O.K. Donc, qu'est-ce qu'il a... qui a été
5 retenu pour établir le premier modèle de l'Unité en
6 deux mille onze (2011) qui émane de vos
7 observations à la DOI?

8 R. Qu'est-ce qui a été retenu?

9 Q. **[21]** Oui.

10 R. D'abord, la permanence, très important, l'échange
11 d'information beaucoup plus « facilitante », les
12 joueurs impliqués dans la lutte à la corruption à
13 New York, il y avait un regroupement, donc c'était
14 ce principe-là qu'on retenait aussi, et
15 l'indépendance que le... le commissaire a là-bas
16 nous a aussi interpellés.

17 Q. **[22]** O.K.

18 R. Parce qu'il y a d'autres...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[23]** Indépendance qui se manifeste comment, ou qui
21 se... ou qui s'articule comment?

22 R. Bien, elle, elle me disait, la commissaire Rose
23 Gill Hearn de l'époque, elle me disait que le seul
24 moment où elle rencontrait le maire, c'était pour
25 aller débattre de son budget, puis qu'après ça,

1 elle retournait dans ses terres, puis qu'elle était
2 complètement indépendante.

3 Q. **[24]** Oui, mais vous êtes nommé par qui?

4 R. La commissaire ou moi?

5 Q. **[25]** Vous.

6 R. Moi, je suis nommé par le gouvernement.

7 Q. **[26]** Et la commissaire?

8 R. Est nommée par le conseil municipal, sous
9 recommandation du... du maire. À titre d'exemple,
10 puis c'est... les gens ont changé, le maire a
11 changé dernièrement, c'est maintenant le maire de
12 Blasio, et c'est monsieur Peters qui est le
13 commissaire et son nom a été proposé, et le nom qui
14 est... après ça, ils ont passé au vote, et il y a
15 quarante-huit (48) sur cinquante et un (51), de
16 mémoire, qui ont voté pour cette nomination-là.
17 Donc, eux, ça va au... au conseil de ville.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Comme vous le savez, Madame la Présidente, c'est un
20 modèle extrêmement intéressant, mais on aura la
21 chance d'entendre madame « Gallant » devant la
22 Commission pour nous expliquer son processus de
23 nomination. Et pourra voir aussi, examiner, la loi
24 de monsieur Lafrenière pour comprendre le mode de
25 nomination, le mode de destitution, parce que

1 l'indépendance est ef... est effectivement, comme
2 vous le soulevez, un élément clé de ce genre de
3 travail.

4 Q. [27] Donc, les idées non retenues, est-ce que... je
5 vais vous... je pense qu'il y a eu peut-être des
6 discussions à une certaine époque de faire de
7 l'Unité... de l'UPAC, de l'Unité contre la... de la
8 lutte contre la corruption, une espèce de corps de
9 police à part entière. C'est exact? Cette idée-là
10 est venue sur la table? Ou...

11 R. C'est-à-dire qu'on a... on a vérifié l'hypothèse de
12 faire une agence, de devenir une agence totalement
13 indépendante, et je m'y suis opposé parce que je me
14 disais « Bon, là, on a un problème majeur. Le feu
15 est pris. On a un problème majeur, la corruption et
16 tout ça. » Les allégations se poursuivaient, puis
17 bon... Et de partir une agence à zéro, ça, c'était
18 pas évident. D'abord, l'expérience des policiers.
19 Il y avait quand même une base qui était là avec
20 une certaine expérience et puis une certaine
21 organisation. Et de partir cette agence-là... puis
22 on va se le dire, le noeud, la partie la plus
23 importante, ce sont les policiers en termes de
24 nombre, en termes d'influence, en termes de genre
25 de dossiers à travailler. Alors là, on serait parti

1 avec quoi? Des policiers à la retraite ou avec des
2 policiers qui viennent de sortir de l'école de
3 police, parce que pour un policier, adhérer à
4 l'UPAC à ce moment-là dans une agence totalement
5 séparée, bien, les plans de carrière sont plus
6 limités, et caetera, et caetera, plutôt que d'aller
7 dans un grand corps policier où il y a plusieurs
8 perspectives de plan de carrière. Donc... et... et
9 l'expérience aussi. On serait parti à zéro. Qu'on
10 pense à tout le sou... le soutien technologique en
11 écoute électronique, en... en filature, et caetera,
12 et caetera. On aurait eu des résultats plusieurs
13 années plus tard. Alors, moi, je ne croyais pas
14 qu'à ce moment-là c'était souhaitable de repartir à
15 zéro, mais bien de bâtir avec les gens en place,
16 avec les unités en place.

17 Q. [28] On va avoir l'occasion pendant votre
18 témoignage de justement examiner l'évolution de
19 l'Unité du jour un à aujourd'hui et peut-être
20 d'avoir, justement, vos réflexions sur où on peut
21 amener peut-être l'UPAC, un pas plus... un pas plus
22 loin compte tenu de la réalité dans laquelle elle
23 travaille ces temps-ci. Donc, peut-être qu'on va en
24 profiter pour justement entrer un peu plus dans
25 votre organisation telle qu'elle existe aujourd'hui

1 et comprendre les liens, comprendre comme
2 fonctionne ce système de... de coordination entre
3 les différents intervenants qui en sont partie.
4 Donc, si on peut aller avec le PowerPoint, Madame
5 Blanchette, que nous allons produire sous la cote à
6 la fin du témoignage, naturellement, mais je vais
7 réserver la cote 191P-...

8 LA GREFFIÈRE :
9 2011.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[29]** 2011. Et il sera produit à la fin du
12 témoignage de monsieur Lafrenière. Donc, on va
13 aller à la diapositive numéro 3, si vous permettez,
14 Madame Blanchette, on va passer rapidement, bon, à
15 travers... Ça, c'est l'u... ça, c'est l'Unité telle
16 qu'on la connaît aujourd'hui, c'est exact...

17 R. Exact.

18 Q. **[30]** ... monsieur Lafrenière? Donc, l'Unité est
19 composée de plusieurs civils, de plusieurs
20 policiers, et ça se décline comment à l'intérieur
21 de votre unité?

22 R. Alors, bon, on a les analystes stratégiques et
23 tactiques, évidemment... on a les analystes
24 stratégiques et tactiques, justement pour faire une
25 vigie sur le phénomène et pour...

1 Q. **[31]** On a... on aura l'occasion de... de...

2 d'expliquer chacun des postes de façon plus...

3 R. D'abord... O.K. D'accord. Alors, on a les analystes
4 enquêteurs, on a les policiers, les informaticiens,
5 les ingénieurs, des avocats et notaires, des
6 criminologues, des préventionnistes, des
7 comptables, des procureurs de la Couronne qui sont
8 dédiés à l'UPAC.

9 Q. **[32]** Rapidement, au premier coup d'oeil, on voit
10 que l'Unité a quand même des membres et a quand
11 même un personnel multidisciplinaire. Est-ce que
12 vous pensez que c'est une... c'est une des réponses
13 à... pour attaquer ce genre de phénomène?

14 R. C'est absolument nécessaire. On a besoin de
15 l'expertise de plusieurs types de personnes. Alors,
16 c'est... c'est justement le but

17 Q. **[33]** O.K. Et ces gens-là, si je comprends bien,
18 travaillent sous les trois aspects que vous avez
19 nommés au... au début, la prévention, la...

20 R. Vérification.

21 Q. **[34]** ... la vérification et l'enquête.

22 R. Exact.

23 Q. **[35]** O.K. Donc, si on commence, on va à la
24 diapositive suivante, Madame Blanchette, s'il vous
25 plaît. Je comprends que le champ d'application de

1 façon générale dans la loi, on parle du secteur
2 public, du secteur parapublic, des... du secteur
3 privé qui reçoivent des subventions et ça touche
4 plus particulièrement la liste des établissements
5 qui sont ici. Est-ce que... est-ce que vous
6 pourriez peut-être nous... nous... nous expliquer
7 un peu. Est-ce que ce sont vraiment des... des
8 établissements pour lesquels vous enquêtez
9 présentement?

10 R. En fait, c'est des organismes des ministères qui
11 composent l'ensemble du gouvernement et on a
12 juridiction dans tous ces organismes-là.

13 Q. **[36]** Et je pense que c'est important de mentionner
14 d'entrée de jeu parce que, bien que la naissance de
15 l'UPAC découle peut-être du foisonnement entourant
16 le milieu de la construction, votre mandat est
17 beaucoup plus large que le milieu de la
18 construction.

19 R. En fait, notre toile de fond, c'est tous les
20 contrats publics, donc c'est les fournitures, c'est
21 l'informatique et tout ça.

22 Q. **[37]** Donc, vous n'êtes pas limité au milieu de la
23 construction, bien que c'est ça qui fait la
24 manchette de façon plus précise ces temps-là.

25 R. Plus fréquente, exact.

1 Q. **[38]** O.K. Alors, le mandat de l'UPAC, Monsieur
2 Lafrenière, je comprends, là, vous venez... vous
3 venez de le mentionner, c'est vraiment, de façon
4 générale, de lutter contre la corruption dans le
5 cadre des contrats publics. Vous avez également
6 une... vous avez comme mission, bon, on va
7 l'établir devant la Commission, d'assurer pour
8 l'État la coordination des actions de prévention et
9 de lutte contre la corruption en matière
10 contractuelle dans le secteur public. Donc, je
11 comprends que dès qu'on lit cet... cet exposé-là ou
12 ce paragraphe-là, ce qu'on comprend, c'est, la
13 fonction première de l'Unité est vraiment de voir à
14 coordonner tout ce secteur-là, c'est exact?

15 R. Exact.

16 Q. **[39]** Et les lois, bon, on voit ici les lois qui
17 sont applicables. La Loi contre la lutte contre la
18 corruption, c'est une loi qui vous est propre, je
19 comprends bien?

20 R. Exact. Qui a été sanctionnée en juin deux mille
21 onze (2011).

22 Q. **[40]** O.K. On expliquera... Au début, si je
23 comprends bien, l'UPAC a été créée par décret en
24 février deux mille onze (2011), c'est exact?

25 R. Exact.

1 Q. **[41]** Et qu'est-ce qui apparaissait dans ce décret-
2 là au début?

3 R. Bien, ça expliquait un peu qu'est-ce que c'était
4 l'UPAC et ce que ça regroupait, et cetera.

5 Q. **[42]** Est-ce qu'on a compris rapidement qu'une loi
6 était nécessaire?

7 R. Oui, c'était prévu au départ.

8 Q. **[43]** C'était prévu au départ?

9 R. Oui.

10 Q. **[44]** Et le but de commencer par décret quel était-
11 il, Monsieur Lafrenière?

12 R. Bien, l'urgence d'intervenir rapidement et puis de
13 commencer à mettre les choses en place. On partait
14 vraiment au solage, au solage comme on dit. Alors,
15 de faire le recrutement et de commencer à tout
16 mettre ça en place.

17 Q. **[45]** Et le décret au départ établissait quoi comme
18 base?

19 R. Bien, il...

20 Q. **[46]** Celui de février deux mille onze (2011).

21 R. Oui. Il établissait quelle serait la composition de
22 l'UPAC, quelle serait l'UPAC en soi.

23 Q. **[47]** Donc mentionner les organismes associés?

24 R. C'est ça.

25 Q. **[48]** Bon. On a nommé un petit peu, la CCQ tantôt,

1 la RBQ, l'Agence du revenu du Québec?

2 R. Les organismes qui étaient mentionnés par le
3 gouvernement et les organismes dirigés... pas les
4 organismes, mais les troupes, les effectifs dirigés
5 par moi-même.

6 Q. **[49]** Donc, on l'a mentionné, la positive numéro 6,
7 trois champs d'activité. L'UPAC travaille sur trois
8 fronts. Je pense que vous l'avez très bien expliqué
9 que, dans ce genre de phénomène-là, quand on parle
10 de corruption, quand on parle de contrats publics,
11 quand on parle d'un secteur particulièrement comme
12 la construction qui fait l'objet de moult
13 réglementations, on a constaté rapidement, je
14 pense, qu'il faut attaquer ce problème-là pas
15 seulement par la répression et par le bras
16 policier, mais que la prévention, la vérification,
17 l'enquête, ce sont trois, trois façons, si on veut,
18 d'adresser cette situation-là, c'est exact?

19 R. C'est exact.

20 Q. **[50]** Est-ce que vous l'avez constaté dans votre
21 quotidien de l'UPAC?

22 R. Absolument. Absolument. Parce que quand on regarde
23 les trois sphères d'activité, bon, la prévention,
24 c'est vraiment pour l'avenir. Prévention,
25 éducation, je mets ça un peu dans le même sac. La

1 vérification, bien, c'est toujours une loupe qu'il
2 y a sur les organismes qu'en tout moment on peut
3 vérifier. Donc, les gens qui voudraient aller de
4 travers, qui voudraient aller dans des choses non
5 légales, bien, ils savent qu'il y a des
6 vérificateurs en tout temps. Et l'enquête, bien,
7 c'est sur ce qui s'est passé dans le passé. Donc,
8 on travaille sur les trois. Et je pense que c'est
9 important de maintenir cette lutte-là sur trois
10 aspects.

11 Q. **[51]** Donc, si on regarde la diapositive suivante,
12 Madame Blanchette, si on parle plus
13 particulièrement de l'enquête. Je comprends que
14 c'est ce qu'on connaît de l'ancien Marteau, qui est
15 maintenant le Service d'enquête contre la
16 corruption. Est-ce que je dois comprendre que ce
17 service également là va plus large que la
18 construction maintenant?

19 R. Oui, exact.

20 Q. **[52]** O.K.

21 R. Dans le fond, ça a toujours été aussi. C'est
22 beaucoup plus large que... Oui.

23 Q. **[53]** Que le domaine de la construction?

24 R. Exact.

25 Q. **[54]** Quand on parle de la vérification, on va

1 parler plus particulièrement avec votre
2 organigramme tantôt, mais je pense que la
3 vérification se décline sous deux aspects. Lesquels
4 au sein de l'UPAC?

5 R. Alors, il y a la vérification administrative, donc
6 la vérification des organismes comme telle
7 administrative. Et il y a la vérification qui est
8 arrivée avec la Loi sur l'intégrité des contrats
9 publics, la vérification de l'intégrité justement
10 des entreprises qui veulent faire affaire avec le
11 gouvernement. Alors, ça s'est décliné, comme vous
12 dites, en deux aspects, la vérification en deux
13 mille treize (2013).

14 Q. **[55]** Au niveau de la prévention, quel est votre
15 champ d'activité?

16 R. Alors, la prévention dans le fond, c'est tout ce
17 qui est de prévention. On le fait sur deux aspects.
18 On le fait sur l'aspect rencontrer les gens qui
19 sont dans l'adjudication des contrats publics à
20 travers le Québec. On a une équipe qui parcourt le
21 Québec. On a actuellement quinze mille (15 000)
22 personnes qui ont été rencontrées dans
23 l'adjudication des contrats publics où on explique,
24 et je ne veux pas aller trop loin, parce que je
25 sais que le directeur de la prévention me succède,

1 mais on explique aux gens des stratagèmes, et
2 cetera, comment éviter ces pièges-là, les règles
3 d'éthique. Et notre deuxième point, bien, c'est le
4 plan de gestion de risque où on souhaite que les
5 donneurs de contrats publics, les ministères,
6 organismes établissent un plan de gestion de risque
7 concernant la corruption et le mettent en place.

8 Q. **[56]** Donc effectivement...

9 R. Alors, ça, sur les deux aspects sur lesquels on
10 travaille en prévention.

11 Q. **[57]** Et c'est monsieur Jacques Beaupré qui est
12 responsable de ça...

13 R. Qui en est le directeur.

14 Q. **[58]** ... qui va venir témoigner devant la
15 Commission probablement cet après-midi?

16 R. Exactement.

17 Q. **[59]** Parfait. Donc, si on passe à votre
18 organigramme. C'est l'organigramme tel que, je
19 pense, l'UPAC se compose aujourd'hui. On expliquera
20 qu'il y a eu, bon, certaines modifications à cet
21 organigramme-là. Mais de façon générale, vous êtes
22 le commissaire, vous êtes la personne qui chapeaute
23 tout cet organigramme-là. On voit à gauche le
24 commissaire associé à la vérification, à
25 l'intégrité des entreprises, poste qui est occupé

1 par monsieur Marcel Forget. Et c'est ce que vous
2 expliquiez, un des aspects de votre vérification,
3 c'est celui qu'on connaît par rapport à l'AMF et
4 les autorisations de contracter, c'est exact?

5 R. Exactement.

6 Q. **[60]** Monsieur Forget viendra également témoigner
7 devant la Commission, Madame la Présidente, pour
8 votre information. Et nous avons sur la droite le
9 commissaire associé aux vérifications
10 administratives, monsieur Pierre Avon. Ces gens-là
11 ont chacun sous leur direction des unités, qu'on va
12 pouvoir examiner un peu plus avant.

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[61]** Et vous avez, vous, directement sous votre
15 direction, si on veut, la direction la prévention
16 des communications dont vous venez de parler, et le
17 directeur des opérations, qui est monsieur Louis
18 Vincent?

19 R. Exact.

20 Q. **[62]** On va pouvoir expliquer un peu plus avant ces
21 cinq directions-là. Si on commence justement par
22 votre rôle, Monsieur le Commissaire, à l'UPAC. Quel
23 est-il exactement au niveau de cette structure-là?

24 R. Alors, mon rôle, moi, d'abord c'est de recevoir les
25 signalements des citoyens. On est rendu, après

1 trois ans et demi, au-delà de trois mille (3000)
2 signalements qui nous ont été faits. Alors, ces
3 signalements-là, il y a un processus qu'on va
4 expliquer un peu plus tard, de la façon que c'est
5 traité. Alors, mon premier rôle est de recevoir ces
6 signalements-là et d'en disposer adéquatement. Mon
7 deuxième rôle, c'est de faire de la... d'enclencher
8 des enquêtes, de déclencher des enquêtes quand je
9 suis au fait d'une situation quelconque. Mon rôle
10 aussi est de coordonner tous les aspects
11 prévention, de faire des recommandations, que ce
12 soit au ministère de la Sécurité publique, que ce
13 soit au Conseil du trésor dans ma sphère
14 d'activités, alors mon rôle est là-dedans et la
15 coordination, évidemment, de toutes les unités
16 d'enquête.

17 Q. [63] O.K. Vous avez également, quand on lit votre
18 loi, vous avez également le rôle de formuler des
19 recommandations au Conseil du trésor pour
20 améliorer, justement, ce processus d'adjudication
21 des contrats. Ça, est-ce que c'est une étape que
22 vous avez utilisée fréquemment jusqu'à présent?

23 R. Bien, entre autres, le plan de gestion de risques
24 c'est avec le Conseil du trésor qu'on a traité cet
25 aspect-là parce que ça s'adresse à tous les

1 ministères et organismes. Alors, c'est un exemple
2 de recommandation, que j'appellerais ponctuelle,
3 qu'on a fait au Conseil du trésor.

4 Q. **[64]** O.K. Le commissaire associé aux vérifications,
5 il y en a deux, on en a parlé un peu plus tôt, il y
6 a le, bon, il y a deux commissaires et, bon, qui
7 dirigent et coordonnent les activités d'équipes de
8 vérification, on l'a expliqué, monsieur Forget et
9 monsieur Avon. Si on parle plus particulièrement,
10 maintenant, du directeur des opérations, quel est
11 son rôle?

12 R. Alors, le directeur des opérations ça le dit : il
13 dirige et coordonne les enquêtes comme telles,
14 établit les stratégies d'enquête, s'assure qu'il
15 n'y ait pas de doublons, qu'il y ait une cohésion
16 dans tous ces groupes d'enquête là, parce qu'on a
17 quand même cinq groupes qui touchent aux enquêtes
18 pour un total d'à peu près cent cinquante (150)
19 personnes alors le rôle de l'inspecteur Vincent
20 c'est à cet égard-là.

21 Q. **[65]** Bon. Monsieur Vincent est membre de la Sûreté
22 du Québec, c'est exact?

23 R. Exact.

24 Q. **[66]** Il est inspecteur dans cette, dans ce corps
25 policier. Expliquez-nous peut-être, bon, au départ,

1 à quel moment ce poste, directeur des opérations,
2 a-t-il été créé?

3 R. Le poste a été créé comme tel au début de l'UPAC
4 comme directeur des opérations, c'était, le premier
5 directeur des opérations a été monsieur Gilles
6 Martin et, en octobre deux mille douze (2012), avec
7 la déconcentration de l'unité du service d'enquêtes
8 sur la corruption à l'UPAC par le directeur de la
9 Sûreté du Québec qui venait d'arriver, monsieur
10 Mario Laprise, alors, à ce moment-là, monsieur
11 Vincent a aussi été déconcentré chez moi, si on
12 peut dire, et je devenais son patron hiérarchique
13 opérationnellement, non pas administrativement, il
14 gardait son lien d'emploi mais, opérationnellement,
15 il devenait mon subalterne au niveau des
16 opérations.

17 Q. [67] Il y a une très bonne raison à cela, je pense.
18 Au départ, quand on regarde la structure de l'UPAC
19 à l'origine, en deux mille onze (2011), deux mille
20 douze (2012), vous n'avez pas de lien d'autorité
21 sur cette section d'enquête là, c'est exact?

22 R. J'avais un lien de coordination mais pas un lien
23 d'autorité, pas un lien hiérarchique.

24 Q. [68] O.K. Qu'est-ce qui a été constaté comme
25 problématique par rapport à ça?

1 R. Bien, écoutez, quand on veut, puis c'est mon
2 mandat, quand on veut diriger et coordonner les
3 enquêtes, je pense que ça prend un peu plus que de
4 la coordination. Maintenant, au départ, c'était
5 très nouveau comme style de gestion donc je pense
6 qu'il fallait commencer comme ça avec l'équipe de
7 la Sûreté du Québec qui était Marteau à l'époque.
8 Alors, on a commencé avec de la coordination puis
9 tout ça mais, vous savez, la Sûreté du Québec,
10 d'une part, c'est assez hiérarchisé, c'est assez
11 militaire donc une structure où le patron n'est pas
12 hiérarchique alors que...

13 Q. [69] Il y avait un petit peu de résistance?

14 R. Bien, il y avait un petit peu de résistance...

15 Q. [70] C'est moi qui le dis, là, mais...

16 R. ... puis avant que tout le monde comprenne le
17 message et comprenne cette nouvelle chose là parce
18 que les gens, le premier réflexe de dire « Bien,
19 moi, je donne pas l'information à la CCQ, ils ont
20 pas d'affaire à savoir ça. Puis qu'est-ce qu'ils
21 peuvent m'apporter? » alors il a fallu faire
22 beaucoup d'information, beaucoup d'éducation mais
23 ça restait une entité très hiérarchisée alors...
24 Les choses se sont améliorées parce que la
25 compréhension suivait son cours.

1 Q. [71] Et a suivi l'arrivée du nouveau directeur
2 aussi, monsieur Laprise, qui a quand même eu...

3 R. Bien, quand...

4 Q. [72] ... la sagesse de comprendre rapidement.

5 R. Bien, quand monsieur Laprise est arrivé, on s'est
6 rencontrés très rapidement et j'ai expliqué la
7 problématique et, d'emblée, il a déconcentré
8 l'unité comme telle et le directeur des opérations.

9 Q. [73] Parce que...

10 R. Il m'a fait cette offre-là.

11 Q. [74] Parce que ce que je comprends, il vous a fait
12 cette offre-là puis ça solutionnait de façon
13 pratique, si on veut...

14 R. Exactement.

15 Q. [75] ... les difficultés qu'on rencontrait sur le
16 terrain. Parce que je comprends bien, Monsieur
17 Lafrenière, c'est important de le souligner, l'état
18 de situation au niveau législatif est le même
19 présentement qu'en deux mille onze (2011) au niveau
20 du lien avec la section d'enquêtes de la Sûreté du
21 Québec si on se fie qu'à la loi, vous n'avez qu'un
22 lien de coordination.

23 R. Exact, c'est une équipe désignée.

24 Q. [76] C'est une équipe désignée.

25 R. C'est ça.

1 Q. [77] Au même sens que la CCQ, que la RBQ, et
2 cetera, qu'on va étudier un peu plus avant. Donc,
3 si on ne se fie qu'au niveau législatif, ce lien
4 d'autorité là n'existe pas dans la loi, c'est un
5 lien de coordination.

6 R. Exact.

7 Q. [78] O.K. Et par le biais d'avoir assis, si on
8 veut, dans le siège du directeur des opérations, un
9 inspecteur de la Sûreté du Québec qui, lui, a un
10 lien d'autorité sur la section et que, vous, vous
11 avez un lien d'autorité sur lui, on venait de
12 fusionner ou de cimenter ce lien d'autorité
13 nécessaire.

14 R. Bien exact.

15 Q. [79] O.K. On en a fait... Peut-être on l'a effleuré
16 un petit peu au départ, quand on regarde la DOI, on
17 regarde le modèle américain, il y a ce lien
18 d'autorité là sur les enquêteurs qui enquêtent dans
19 le secteur visé ou sous la juridiction de la DOI,
20 c'est exact?

21 R. C'est un peu plus attaché, oui.

22 Q. [80] C'est un peu plus attaché au niveau
23 législatif.

24 R. Quand les policiers de New York, exemple, sont
25 prêtés, ils sont vraiment détachés à la, au

1 commissaire, maintenant.

2 Q. **[81]** On parle de prêts de service donc le lien
3 d'autorité est transféré complètement à la
4 commissaire...

5 R. Exact.

6 Q. **[82]** ... de la DOI à ce moment-là.

7 R. Voilà.

8 Q. **[83]** O.K. Est-ce que c'est quelque chose que vous
9 pourriez envisager pour l'UPAC?

10 R. Moi, je pense que c'est...

11 Q. **[84]** Solidifier ce lien-là?

12 R. Bien, je pense que c'est le prochain pas où les
13 policiers, et on parle du SEC, on parle de la
14 Sûreté du Québec, il ne faut pas oublier que le
15 SEC, comme tel, est composé de d'autres policiers
16 aussi. On y retrouve les policiers de Montréal, on
17 y retrouve les policiers de Laval, de Longueuil, de
18 Québec, de Châteauguay, de Roussillon alors qui
19 sont venus prêter main forte...

20 Q. **[85]** C'est sur le même modèle de ce qu'on
21 connaissait pour les escouades régionales mixtes...

22 R. Exactement.

23 Q. **[86]** ... dans le crime organisé?

24 R. C'est à peu près la même chose, les policiers se
25 sont déplacés à contrat et ils n'ont qu'un lien

1 d'autorité, c'est avec l'entité pour laquelle ils
2 travaillent. Alors, moi, je pense que l'avenir nous
3 amène là où les gens du SEC seraient complètement
4 détachés au Commissaire à la lutte contre la
5 corruption, avec un directeur des opérations qui
6 n'a aucun lien avec aucun corps policier mais qui
7 est bien un employé du gouvernement nommé par le
8 commissaire ou le gouvernement et, à ce moment-là,
9 bien, là, on a vraiment, comme vous dites, la
10 boucle et on profite de l'expertise des gens qui
11 sont là.

12 Q. **[87]** Une expertise policière qui est nécessaire...

13 R. Et voilà.

14 Q. **[88]** ... pour un des aspects de votre mandat, qui
15 est l'enquête comme telle.

16 R. Et on continue à avoir le soutien des grandes
17 organisations policières qui peuvent nous le
18 fournir avec, évidemment, rémunération et tout ça.

19 Q. **[89]** Parce qu'on comprend que, présentement, ce
20 lien d'autorité là tient à la bonne volonté, si on
21 veut, des gens en place.

22 R. Exactement.

23 Q. **[90]** O.K. Et ce serait, si je comprends bien, à
24 propos de pouvoir, peut-être, voir à solliciter
25 cette situation-là et la cristalliser dans une loi.

1 R. Comme vous dites.

2 Q. [91] Comme je dis.

3 R. C'est exact.

4 Q. [92] Si on parle de directeur, plus, bon, de la
5 prévention de la communication, vous en avez parlé
6 un peu, peut-être nous donner, on a à la
7 diapositive 13, Madame Blanchette, son rôle de
8 façon générale. Naturellement, monsieur Beaupré,
9 comme il viendra témoigner, pourra nous expliquer
10 un peu plus comment son quotidien fonctionne mais,
11 vous, à titre de commissaire, quelles sont vos
12 interactions avec ce directeur-là et quel est le
13 rôle, tel que vous le concevez?

14 R. Bien, il travaille directement pour moi, comme vous
15 dites. Il est le commissaire qui, c'est-à-dire
16 qu'il est mon conseiller en communications internes
17 et externes. Vous savez, on est, quand on considère
18 tous les gens, on est au dessus de trois cents
19 (300) personnes donc les communications internes
20 sont importantes. Les communications externes aussi
21 alors il est mon conseiller à cet égard-là. Il
22 s'occupe, la majeure partie de son travail c'est
23 vraiment pour la prévention, la somme de travail
24 est immense alors tout le, toute la cédule, tout ce
25 que ça demande comme logistique, et cetera, pour

1 rencontrer les gens et, en plus, là, on a le plan
2 de gestion de risques sur lequel on planche et qui
3 va prendre son envol assez solidement cet automne.
4 Alors, c'est le gros de son travail.

5 Q. **[93]** O.K. Peut-être rapidement, parce qu'on va
6 entrer, effectivement, un peu plus de quelle façon
7 se coordonnent vos aspects vérification, vos
8 aspects enquête, mais si on constate rapidement
9 l'organigramme, votre lien, si on veut, d'autorité
10 ou votre lien avec vos deux commissaires associés
11 et vos liens avec les deux directeurs, se, dans le
12 quotidien, là, se déclinent de façon différente.
13 C'est exact?

14 R. Oui.

15 Q. **[94]** O.K. Votre autorité, si on veut, sur les deux
16 directeurs ou les deux directions soit de la
17 prévention, soit des opérations, est beaucoup plus
18 directe. Je comprends que...

19 R. Bien c'est plus... C'est non seulement
20 administratif mais très opérationnel.

21 Q. **[95]** Très opérationnel...

22 R. Exact.

23 Q. **[96]** ... et beaucoup plus direct dans le quotidien
24 des opérations...

25 R. Exact.

1 Q. [97] ... des affaires alors que si on parle des
2 deux commissaires associés, je comprends qu'ils ont
3 une certaine autonomie dans la gestion de leurs
4 boîtes...

5 R. Exactement.

6 Q. [98] ... particulières.

7 R. Exactement parce que, bon, pour respecter les
8 enseignements de la Cour suprême au niveau de
9 l'arrêt Jarvis, il faut absolument qu'il y ait un
10 mur de Chine entre la vérification et les enquêtes
11 et c'est ce qu'on s'assure quotidiennement.

12 Q. [99] Et on pourra expliquer un peu comment ça
13 fonctionne...

14 R. Parfait.

15 Q. [100] ... mais on comprend qu'on ne veut pas
16 mélanger ce qui émane de la vérification et venir -
17 et c'est encore moi, c'est mon langage à moi -
18 contaminer, si vous voulez, le secteur enquête
19 potentiellement...

20 R. Exactement.

21 Q. [101] ... compte tenu des pouvoirs différents
22 qu'ils exercent dans chacune des fonctions?

23 R. Voilà.

24 Q. [102] O.K. Si on parle maintenant de votre
25 nomination, c'est un point qui préoccupe et la

1 Commission et les commissaires et c'est un point
2 important parce que, à partir du moment où vous
3 êtes amenés, comme Unité, à enquêter sur
4 potentiellement, on parle de corruption, on parle
5 de corruption donc de fonctionnaires publics, on
6 parle de corruption potentiellement d'élus...

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[103]** ... ce sont les gens qui sont ciblés, tant au
9 niveau provincial que municipal.

10 R. Exact.

11 Q. **[104]** C'est important, je pense, pour les gens de
12 comprendre que le niveau d'indépendance dans, non
13 pas... non seulement de façon réelle mais de façon
14 apparente que l'Unité a envers ce pouvoir justement
15 gouvernemental et politique. Alors, vous n'avez pas
16 été nommé tel que la loi le prescrit. Vous avez été
17 nommé de quelle façon, vous, Monsieur Lafrenière?

18 R. Alors moi j'ai été, j'ai été approché par le
19 gouvernement, j'ai pas la date évidemment, là, en
20 mars, après le décret et tout ça, le gouvernement
21 cherchait quelqu'un et à un certain moment, ils
22 m'ont offert le travail, ils m'ont offert l'emploi.

23 Q. **[105]** O.K. Donc vous avez transféré, si on veut, de
24 sous-ministre à ce moment-là à titre de commissaire
25 à l'UPAC...

1 R. Exact.

2 Q. **[106]** ... mais je comprends que dans la foulée de
3 tout ça, en juin deux mille onze (2011), je pense?

4 R. Juin était la sanction de la loi.

5 Q. **[107]** La première loi et c'est là qu'on a enchâssé
6 le processus de nomination pour, qui sera pour
7 votre successeur, si on veut.

8 R. Exact.

9 Q. **[108]** O.K. Alors quel est ce processus qui est
10 présentement enchâssé dans la loi, Monsieur
11 Lafrenière?

12 R. Alors c'est qu'un comité doit se mettre en place,
13 doit faire des invitations de candidatures et
14 proposer trois candidats reconnus aptes au
15 gouvernement pour décision.

16 Q. **[109]** Donc je comprends que le comité rencontre les
17 candidats potentiels et font ce qu'on appelle en
18 bon français un « short list » de trois personnes?

19 R. Exactement.

20 Q. **[110]** Cette liste-là est présentée à qui
21 exactement?

22 R. Au ministre de la Sécurité, au sous-ministre de la
23 Sécurité publique qui, lui, la transmet au ministre
24 de la Sécurité publique.

25 Q. **[111]** Donc, ultimement, la personne qui a le

1 pouvoir de nommer à partir de la liste de trois,
2 c'est le ministre?

3 R. Exact.

4 Q. **[112]** Ministre en place à ce moment-là. Parfait.
5 Est-ce que je com... Moi je constate qu'à
6 l'intérieur de la loi, la composition du comité
7 n'est pas définie, c'est exact?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[113]** O.K. Est-ce que vous pensez qu'il serait
10 peut-être pas approprié de peut-être nommer les
11 personnes ou peut-être pas... quand je parle des
12 personnes, non pas des gens mais nommer des
13 fonctions qui pourraient être amenées?

14 R. C'est... j'ai aucune objection avec ça. Ça pourrait
15 être un élément de transparence sans aucun
16 problème. Moi je m'assurais, parce que, par la
17 suite j'ai appliqué ce processus-là pour les deux
18 commissaires associés, pour monsieur Avon et
19 monsieur Forget et ce que j'ai fait, j'ai... le
20 sous-ministre de la Sécurité publique a assisté, a
21 participé au comité. Dans le cas de monsieur Avon,
22 ça a été aussi le sous-ministre à la Justice avec
23 moi, donc les trois qui composent le comité. Et
24 dans le cas de Marcel Forget, ça a été le sous-
25 ministre au Conseil du Trésor, étant donné le rôle

1 de commissaire à l'intégrité avec le sous-ministre
2 à la Sécurité publique et moi-même. Mais oui, ça
3 serait, les choses seraient beaucoup plus claires
4 probablement si ça serait enchâssé dans la loi,
5 comme vous dites, de quelles fonctions le comité
6 devrait être composé.

7 Q. [114] Parce que présentement, là, si je constate la
8 loi, bon, le ministre nomme le comité; après ça le
9 ministre nomme à partir de la liste qui est établie
10 par le comité. Donc on pourrait, à tout le moins en
11 apparence, y voir un problème, là, de...

12 R. Les choses seraient plus...

13 Q. [115] ... d'indépendance. Les choses seraient plus
14 claires.

15 R. Oui.

16 Q. [116] Parfait. Si on parle, votre mandat donc est
17 valide pour cinq ans, peut être renouvelé, si je
18 comprends bien. Bon, vous avez exactement,
19 également un processus de destitution, mais je
20 pense que ce processus de destitution là qui est
21 aussi important, quant à moi, que le processus de
22 nomination, n'est pas enchâssé dans la loi, c'est
23 exact?

24 R. C'est exact.

25 Q. [117] La loi est muette sur cet aspect?

1 R. C'est exact. Il y va de mon contrat qui dit que je
2 peux être destitué si je fais de la malversation,
3 mal administration, et acetera, faute lourde, et et
4 caetera.

5 Q. **[118]** Mais présentement, là, les règles de
6 destitution qui vous ont suivi, vous, sont les
7 mêmes règles que pour un sous-ministre dans
8 n'importe quel ministère?

9 R. Exact.

10 Q. **[119]** O.K. Donc si je comprends bien, vous
11 pourriez, théoriquement, demain matin, être
12 transféré et changer de ministère?

13 R. Théoriquement, possiblement.

14 Q. **[120]** Pratiquement, peut-être plus difficile à
15 faire mais théoriquement, au niveau de vos règles
16 de destitution, il y a peut-être, il y a peut-être
17 quelque chose à regarder également là?

18 R. Bien que la loi mentionne que c'est cinq ans et et
19 caetera, que j'ai de l'indépendance, là, mais oui.

20 Q. **[121]** On a vu d'autres personnes quitter avant la
21 fin de leur mandat?

22 R. C'est exact.

23 Q. **[122]** Exact. Donc... et si je parle, je parle de
24 votre successeur et qu'il vient de l'externe
25 totalement à la fonction publique, il n'y a rien de

1 prévu présentement dans la loi par rapport à ses
2 règles à lui?

3 R. Non.

4 Q. **[123]** O.K. Au niveau de relations justement avec le
5 ministère, peut-être nous expliquer parce que ça
6 fait partie également, là, la technique de
7 reddition de comptes, à qui vous devez vous
8 rapporter, à qui vous devez vous adresser dans le
9 fonctionnement de l'Unité. On sait qu'il y a
10 plusieurs, bon, l'indépendance se décline aussi par
11 la fonction budgétaire...

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[124]** ... c'est-à-dire que si on peut affecter
14 votre budget, on peut vous affecter indirectement.
15 De quelle façon fonctionne cette relation-là avec
16 le ministère? Donc vous relevez du ministère de la
17 Sécurité publique?

18 R. C'est exact. Je suis un des organismes de la
19 Sécurité publique. Par contre, je suis considéré
20 comme beaucoup plus indépendant dans la gestion
21 quotidienne. J'ai de l'assistance de la Sécurité
22 publique au niveau logistique, alors les concours
23 de recrutement, toute la question des locaux, la
24 question d'informatique. Alors, tout ce support-là,
25 me vient - pardon - de la Sécurité publique. Parce

1 que l'UPAC c'est gros comme organisme, mais c'est
2 pas si gros que ça. On est petit aussi. Donc,
3 d'avoir des ressources qui s'occuperaient de ça, je
4 pense que ce serait de l'argent mal investi. Donc,
5 ça, j'ai une bonne assistance de la Sécurité
6 publique à cet égard-là.

7 Maintenant, au niveau relations, bon, je
8 fais ma demande de budget en janvier à tous les
9 ans, qui... qui chemine comme tous les autres
10 organismes. Je vous dirais que depuis trois ans et
11 demi, je n'ai eu aucun problème à atteindre les
12 budgets, à obtenir les budgets que j'ai demandés,
13 et même, à chaque fois, l'argent n'a pas tout été
14 dépensé. Alors, à cet égard-là, j'ai aucun
15 problème. Au niveau de la... la reddition de
16 comptes comme telle, bon, la loi me... m'oblige à
17 faire deux sorties par année pour expliquer aux
18 citoyens les stratagèmes et tout ça. Alors, moi, je
19 me donne comme... comme objectif de sortir mon
20 bilan à la fin de l'année, et pendant l'année, de
21 sortir à chaque fois qu'il y a une... une opération
22 d'importance pour expliquer aux citoyens la teneur
23 de l'opération et ce qui s'est passé. Donc, je...
24 je réussis à obtenir ça comme ça. Et, à chaque
25 année, je fais un rapport annuel, comme les

1 ministères organismes, qui est déposé à l'Assemblée
2 nationale à la fin juillet.

3 Q. **[125]** O.K. Peut-être juste avant de poursuivre,
4 Madame Blanchette, on va produire sous... qui...
5 les deux décrets de... qui concernent monsieur
6 Lafrenière et qui importent les règles, si on veut,
7 de destitution dans son mandat, qui se situent à
8 l'onglet 3 et 4. Je vais vous demander de les
9 produire en liasse. Sous la cote 191P-2012, je
10 pense.

11 LA GREFFIÈRE :

12 C'est exact.

13

14 191P-2012 : Décret 178-2011 sur la nomination de
15 Robert Lafrenière comme commissaire à
16 la lutte contre la corruption le 16
17 mars 2011 et décret 501-2009 extrait
18 du contrat d'engagement (article 4),
19 en liasse

20

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[126]** Merci. Quand on parle des budgets que vous
23 obtenez, les budgets concernent l'UPAC, le corps
24 central de l'UPAC. C'est exact?

25 R. C'est-à-dire que moi, je contrôle mon budget à moi

1 qui est aux environs de neuf millions (9 M) et les
2 autres sommes qu'on peut voir dans les... dans les
3 budgets comme tels, bien, c'est les ministères
4 organismes qui les contrôlent, qui les...

5 Q. **[127]** O.K. Si on revient peut-être à la... à
6 l'organigramme que... avec lequel nous travaillons
7 qui est à la diapositive 8, je crois. Donc, vos
8 budgets d'opération à vous servent à quels... à
9 quels postes sur cet organigramme-là?

10 R. Oui, ils servent toute la question des analystes
11 enquêteurs, tous les préventionnistes, et toute
12 l'équipe qui est directement sous Marcel Forget, le
13 service de la vérification de l'UPAC comme tel pour
14 l'intégrité.

15 Q. **[128]** O.K. Ce qui apparaît en pointillé,
16 naturellement, ce sont des organismes qui sont
17 désignés par le décret ou par la loi, des
18 organismes qui sont en coordination...

19 R. Exact.

20 Q. **[129]** ... et non pas en lien d'autorité direct avec
21 l'UPAC. C'est exact?

22 R. C'est exact. C'est exact.

23 Q. **[130]** Quand on parle de coordination, on parle de
24 quoi? On parle d'échange d'information, on parle de
25 s'assurer justement... parce que vous avez parlé de

1 deux... de deux préoccupations principales quand on
2 a procédé à la création de l'UPAC, c'est-à-dire
3 l'échange d'information, c'est-à-dire la
4 circulation du flot d'information, on sait que le
5 renseignement est souvent le nerf de la guerre dans
6 ce genre de situation là et dans le genre de...
7 quand on veut attaquer un problème au niveau des
8 systèmes et au niveau pas... pas au niveau des
9 individus; et, également, si je comprends bien,
10 l'empiètement, ou en tout cas, l'« overlapping »,
11 si vous me permettez ce français-là, entre les
12 différents organismes qui pouvaient enquêter sur de
13 mêmes aspects, peut-être avec des angles
14 différents.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[131]** Comment ça se décline ça, à l'intérieur de
17 la... de la... de l'UPAC, cette coordination-là?

18 R. Bien, la coordination, dans le fond, elle provient
19 du signalement que je reçois du citoyen, ou après
20 analyse et tout ça - puis on va le voir plus loin
21 le mécanisme - je dois décider si je l'envoie en
22 enquête, et si oui, à qui... à quel groupe
23 d'enquête. Ça, on discute... je discute avec mon
24 directeur des opérations, ou, sinon, en
25 vérification. Mais le geste est important, parce

1 que si je l'envoie en vérification, il est clair
2 que si je le ramène en enquête, il peut y avoir des
3 choses qui fonctionnent pas. Alors... justement à
4 cause de l'arrêt Jarvis. Donc, le... la décision
5 est importante dès le départ de l'envoyer au bon
6 endroit.

7 Il peut arriver que j'envoie un dossier en
8 vérification, peu importe quelle boîte, et que
9 l'équipe de vérification, ils font leurs recherches
10 et tout ça, arrivent à un... un événement qui leur
11 semble être criminel; une... un élément quelconque.
12 Alors, à ce moment-là, ils vont arrêter leurs
13 vérifications, vont en faire part au commissaire
14 associé responsable, qui va me revenir et on... je
15 prends la décision à ce moment-là soit de la
16 laisser en vérification, puis là, bien, on vient de
17 mettre un X sur une enquête criminelle ou pénale,
18 ou de l'amener en enquête. Alors, c'est comme ça
19 que ça se décline au niveau de la coordination.

20 Q. **[132]** O.K. Donc, malgré le fait qu'on voit... donc,
21 tous ces... toutes ces boîtes-là qui sont en
22 coordination, ces organismes-là, incluant... on va
23 parler de l'EPIM un peu plus tard tantôt,
24 mais incluant l'EPIM et le... le Service des
25 enquêtes contre la corruption de la Sûreté du

1 Québec, tous ces organismes-là ont leur propre
2 budget, si je comprends bien.

3 R. Exactement.

4 Q. **[133]** O.K. Donc, un autre aspect peut-être
5 intéressant, d'avoir le lien un peu plus direct
6 avec les organismes d'enquête, c'est d'être capable
7 de contrôler également ce budget-là.

8 R. Évidemment, si tu as une seule personne d'imputable
9 du budget et des opérations, la... la situation est
10 la meilleure.

11 Q. **[134]** Je comprends que de façon pratique, c'est
12 peut-être pas la façon dont ça fonctionne, mais de
13 façon théorique, la Sûreté du Québec contrôle le
14 budget de la... du SEC et, s'ils décident de faire
15 des coupures, vous êtes de façon indirecte
16 impactés?

17 R. Mais comme vous dites, c'est théorique, parce que
18 j'ai jamais vécu ce problème-là encore.

19 Q. **[135]** O.K. Mais c'est une hypothèse qui pourrait
20 se... qui... qui...

21 R. Absolument.

22 Q. **[136]** Possible.

23 R. Oui.

24 Q. **[137]** Parfait.

25 R. Oui.

1 Q. **[138]** O.K. Au niveau, dans la loi, si je comprends
2 bien, vous avez juridiction de façon plus
3 particulière sur la corruption dans le co... dans
4 le secteur des contrats publics. Il y a aussi
5 une... une clause qui ex... qui dit que le
6 gouvernement ou le ministre peut vous charger d'une
7 enquête...

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[139]** ... autre. Est-ce que c'est déjà arrivé?
10 Ou...

11 R. Autre, moi, je l'ai pas interprété comme ça.
12 C'était vraiment dans ma sphère d'activités. C'est
13 arrivé une fois au tout début, où j'ai eu le mandat
14 du ministre Dutil à l'époque pour faire une
15 vérification enquête à la Ville de Montréal qui
16 touchait deux aspects. Le premier aspect, c'était
17 la question des agences de sécurité privées qui
18 travaillaient dans les postes de police et le
19 quartier général de la police de Montréal. Le
20 deuxième aspect était l'interception des courriels,
21 qui avait été soulevé dans les médias de certains
22 élus.

23 Alors, j'ai regardé le mandat, et j'ai
24 décidé d'envoyer la portion de sécurité privée, les
25 contrats avec la police de Montréal au niveau du

1 ministère des Affaires municipales pour la
2 vérification comme telle, si les contrats avaient
3 été donnés en bonne et due forme, et caetera. Et au
4 niveau de l'autre aspect, l'interception des
5 courriels, le Service d'enquête sur la corruption a
6 fait le dossier, a soumis au procureur, et il n'y a
7 pas eu d'accusations dans ce cas-là. C'est comme ça
8 que... Et c'est le seul mandat que j'ai eu d'un
9 ministre quelconque depuis la création de l'UPAC.

10 Q. **[140]** Là, on a vu que, bon, de quelle façon se font
11 vos relations avec le ministère pour les budgets.
12 De façon générale, quelles sont vos relations avec
13 le ministère? Est-ce que vous faites des comptes
14 rendus? Est-ce que vous avez des discussions avec
15 le sous-ministre ou avec le ministre? Est-ce que
16 les enquêtes... on peut vous charger d'enquêtes,
17 mais est-ce qu'on vous demande des comptes rendus
18 sur les enquêtes?

19 R. Non.

20 Q. **[141]** Comment ça fonctionne?

21 R. Jamais.

22 Q. **[142]** Jamais?

23 R. Jamais.

24 Q. **[143]** Alors expliquez-moi ce qu'il y a comme
25 transfert d'informations possible?

1 R. Bien écoutez, les enquêtes sont vraiment
2 confidentielles. Personne au Ministère, que ce soit
3 des fonctionnaires, que ce soit des élus, cabinets
4 n'est au courant des enquêtes que l'on a en marche
5 ou qui sont en conclusion, ou quoi que ce soit. Ou
6 les plaintes qu'on a. J'ai une obligation par la
7 loi, et c'est correct comme ça, c'est la protection
8 de l'anonymat de tous nos dénonciateurs. Alors, ça,
9 j'applique ça rigoureusement. Le seul moment où il
10 y a un lien par rapport aux enquêtes avec le sous-
11 ministre, c'est au moment où on fait un ratissage
12 d'importance, qui est d'intérêt public, que ça va
13 sortir publiquement, c'est sûr, au moment du début
14 de l'opération, je lui fais un appel au sous-
15 ministre pour lui dire : Voilà, on est en opération
16 dans telle région avec tant de policiers, et
17 caetera.

18 (10:33:44)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[144]** Est-ce que vous lui indiquez à ce moment-là
21 le nom des personnes qui seront arrêtées?

22 R. Pas du tout.

23 Q. **[145]** O.K.

24 R. Je vais mentionner : Bon. On fait un ratissage, il
25 y a cent cinquante policiers d'impliqués dans la

1 région de Montréal, dans la région de la Rive-Nord,
2 et caetera. Et ça s'arrête là.

3 Q. **[146]** Et ça, vous l'avisez combien de temps avant
4 l'opération?

5 R. Au moment du début de l'opération. Quand, moi, on
6 me dit que les endroits sont sécurisés, que les
7 policiers sont entrés, sont en place, et que c'est
8 évident que ça va devenir public, j'avise le sous-
9 ministre à ce moment-là.

10 Q. **[147]** Est-ce que n'importe quand au cours d'une
11 enquête, avant les frappes, au cours d'une enquête,
12 est-ce que vous êtes tenu ou vous répondez, si
13 jamais vous aviez un ministre qui vous appelait, ou
14 même le premier ministre pour savoir où vous en
15 êtes rendu dans vos enquêtes ou quelles enquêtes
16 vous faites, est-ce que vous êtes tenu de répondre?

17 R. Non.

18 Q. **[148]** Est-ce que vous répondez?

19 R. Non. Et ce n'est jamais arrivé, Madame la
20 Présidente.

21 Q. **[149]** O.K.

22 R. Je me suis donné au départ, c'est un nouveau rôle,
23 et je me suis donné comme orientation, puis c'est
24 probablement la meilleure que j'ai prise, de ne
25 jamais parler ni à un élu ni à un membre de

1 cabinet. Alors, quand il y a des questionnements
2 qui pourraient venir... Et là j'y vais dans le sens
3 large, municipalité et... Bien, ce n'est jamais...
4 On ne répond jamais à eux. Et le commissaire
5 particulièrement ne parle jamais aux élus. S'ils
6 ont quelque chose à dire, je réfère ça à notre
7 groupe qui reçoit les signalements. Et si ce n'est
8 pas un signalement, bien, écoutez, la personne qui
9 va leur répondre n'est même pas au courant des
10 enquêtes qui sont en cours.

11 Q. **[150]** Mais est-ce que les personnes qui sont au
12 courant peuvent être en lien avec un élu ou un
13 ministre?

14 R. Non. Non.

15 Q. **[151]** Alors, le mot d'ordre, c'est que vous n'avez
16 pas le droit de divulguer les enquêtes en cours à
17 qui que ce soit?

18 R. Exactement.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[152]** Et à toutes fins pratiques quand vous
21 faites... Je comprends que votre façon... Ce qui
22 déclenche votre appel au Ministère, c'est vraiment
23 l'aspect éminemment public d'une opération de
24 l'UPAC, si je comprends bien?

25 R. Exactement.

1 Q. [153] Dans les moments, dans les moments qui
2 précèdent cette évidence-là, c'est ce que vous avez
3 dit, donc je comprends que s'il y a des opérations,
4 telles que des perquisitions, de l'écoute
5 électronique ou des choses en cours dans un cours
6 normal d'une enquête, ce n'est pas quelque chose
7 dont vous informez le Ministère?

8 R. Exactement. S'ils ont fait une perquisition ou peu
9 importe...

10 Q. [154] Ça a l'air évident comme question, là,
11 mais...

12 R. Non, mais, ça, ça demeure très très confidentiel
13 jusqu'à tant, bon, les fuites, tout ça. Mais, non,
14 c'est vraiment quand il y a quelque chose qui va
15 devenir public, qui a de l'importance que là le
16 ministre va être interpellé. Alors, moi, je ne
17 parle jamais aux élus. Je parle au sous-ministre,
18 je lui dis : Voici, on est dans telle région.

19 Q. [155] Et même dans ce cas-là, c'est le sous-
20 ministre qui est votre lien?

21 R. Oui.

22 Q. [156] Et quand on parle de fonctions
23 administratives, de liens administratifs, quand
24 vous parlez de rémunération, ressources humaines,
25 ressources matérielles, et caetera, qui sont vos

1 interlocuteurs à ce moment-là au Ministère?

2 R. Bien, à ce moment-là, moi, c'est beaucoup Pierre
3 Avon qui s'occupe un peu, qui s'occupe de
4 l'administration, il va parler avec la, je ne sais
5 pas, moi, la sous-ministre à l'administration,
6 madame Larrivée, si c'est une question de
7 logistique, de locaux, de choses comme ça. Si c'est
8 en informatique, ça va être avec le directeur de
9 l'informatique, et caetera.

10 Q. **[157]** Donc, vos liens sont avec la fonction
11 publique et non pas avec le politique?

12 R. Jamais avec le politique. Dans le fond, je
13 rencontre le politique une fois par année, c'est à
14 l'étude des crédits. Et on se salue jusqu'à l'année
15 d'après.

16 Q. **[158]** Au niveau de la vérification, est-ce que vous
17 avez la même façon de vous comporter? Est-ce qu'on
18 vous pose des questions aussi? Ou est-ce que vous
19 avez fait certains comptes rendus quand on parle
20 d'aspects de vérification au niveau du Ministère?

21 R. C'est la même chose.

22 Q. **[159]** Même chose?

23 R. Oui. Ils ne connaissent pas nos planifications de
24 vérification ou nos vérifications factuelles qu'on
25 demande.

1 Q. **[160]** Quand vous faites votre reddition de comptes
2 au niveau de l'Assemblée nationale à la fin de
3 l'année, quelles sont les informations qui sont, de
4 façon générale, qui sont dans ce rapport de
5 gestion?

6 R. Bien, il y a toutes les informations
7 administratives comme tous les ministères,
8 organismes doivent faire. Mais en plus, dans ma
9 loi, c'est bien mentionné que je dois mentionner le
10 nombre d'arrestations, le nombre de condamnations,
11 nombre de perquisitions, et caetera.

12 Q. **[161]** Donc, on parle purement de statistiques à ce
13 moment-là?

14 R. Exact.

15 Q. **[162]** Est-ce que vous mentionnez le nombre
16 d'enquêtes en cours ou on parle juste de ce qui est
17 terminé pour le passé?

18 R. De mémoire, il me semble qu'on mentionne pas le
19 nombre d'enquêtes en cours. Vous savez, ça, ça
20 varie tout le temps, c'est, ça varie d'une journée
21 à l'autre.

22 Q. **[163]** O.K. Donc le nombre d'enquêtes conclues, ce
23 qui se conclut par des arrestations ou non, ce qui
24 se conclut...

25 R. Nombre de signalements, et caetera.

1 Q. **[164]** O.K. On l'a vu un petit peu plus loin,
2 l'unité d'enquêtes de l'UPAC est composée, donc, de
3 plusieurs directions. Il y a, entre autres, bon, la
4 section enquêtes, les sections vérification,
5 d'analyse, il y a le volet enquêtes et, dans ce
6 volet enquêtes là, de façon particulière, si on
7 regarde l'organigramme, il y a ce qu'on appelle les
8 analystes enquêteurs. Si je comprends bien votre
9 organigramme, Monsieur Lafrenière, ces analystes
10 enquêteurs là font partie directement de votre
11 personnel, ils sont sous votre autorité, c'est
12 exact?

13 R. Exactement.

14 Q. **[165]** Depuis le jour 1 de l'UPAC?

15 R. Exact.

16 Q. **[166]** O.K. Qui sont-ils ces gens-là et que font-ils
17 exactement?

18 R. Alors les analystes enquêteurs ont plusieurs
19 fonctions. D'abord, c'est composé, c'est vingt-six
20 (26) personnes au total et c'est composé d'anciens
21 policiers, d'ex-policiers et de d'autres personnes
22 qui ont des expertises différentes. De mémoire, on
23 a comptables, on a notaires, on a avocats,
24 criminologues, et caetera, et ces gens-là
25 travaillent sur plusieurs aspects.

1 Le premier aspect, quand on reçoit un
2 signalement et qui, bon, après avoir été analysé
3 dans les banques de données et tout ça, on a besoin
4 d'aller sur le terrain pour valider des choses,
5 c'est cette équipe-là qui fait ça. Ils font aussi
6 de la détection sur les grands chantiers. Alors,
7 bon an mal an, il y a une vingtaine de chantiers
8 qui sont en vérification ou en détection
9 continuellement. Ils font aussi du renseignement,
10 évidemment. Ils font aussi de la, les enquêtes
11 pénales. Alors, la Loi sur la corruption prévoit
12 des fautes pénales, quelqu'un qui voudrait exercer
13 des représailles sur une personne qui nous ferait
14 un signalement, donc ce type d'enquête là est fait
15 par cette équipe-là et...

16 Q. **[167]** Donc, plus particulièrement, si je comprends
17 l'aspect représailles sur quelqu'un qui vous
18 dénonce une situation...

19 R. C'est ça.

20 Q. **[168]** ... et qui pourrait, dans ce, bon, qui vient
21 d'une ville ou qui vient d'un conseil municipal ou
22 peu importe et qui, un fonctionnaire d'une ville ou
23 même du gouvernement du Québec, qui dénoncerait une
24 situation et, suite à cette dénonciation-là,
25 subirait une représaille administrative ou, en tout

1 cas...

2 R. Ça pourrait venir aussi d'une firme d'ingénierie,
3 ça pourrait venir d'un entrepreneur, quelqu'un qui
4 nous signale quelque chose de malhonnête à
5 l'intérieur de son entreprise, bien, c'est la même
6 protection pour ces gens-là.

7 Q. **[169]** Et tout type de représaille liée à cette
8 dénonciation-là par cette personne-là tombe sous la
9 juridiction de vos analystes enquêteurs.

10 R. Représaille ou tentative de représaille.

11 Q. **[170]** Ou tentative de représaille.

12 R. Alors c'est cette équipe-là qui enquête sur ces
13 fautes pénales là. Ils enquêtent aussi les fautes
14 pénales qui pourraient découler de la Loi sur
15 l'intégrité des contrats publics : quelqu'un qui
16 ferait une fausse déclaration pour obtenir son avis
17 de l'AMF ou un faux document, c'est cette équipe-là
18 qui voit à cette enquête-là. Et,
19 exceptionnellement, ils sont agents de la paix en
20 bonne et due forme, alors ils pourraient faire des
21 enquêtes criminelles au besoin et, actuellement,
22 ils en ont fait une qui est sur le bureau du
23 procureur (inaudible).

24 Q. **[171]** O.K. Qui vient directement d'eux, qui émane
25 directement d'eux?

1 R. C'est-à-dire que c'est moi qui ai assigné une
2 enquête à cette équipe-là, criminelle, pour des
3 choses bien précises.

4 Q. [172] Mais elle a été faite entièrement à
5 l'intérieur de vos analystes enquêteurs, n'a pas
6 été référée.

7 R. Elle n'a pas été transférée.

8 Q. [173] Elle n'a pas été transférée.

9 R. Mais la beauté de l'UPAC, c'est qu'elle a eu besoin
10 de soutien technologique dans ce dossier-là et elle
11 est allée le chercher au bon endroit à l'intérieur
12 de l'UPAC.

13 Q. [174] Est-ce que votre loi prévoit cette espèce
14 d'assistance technologique par les autres corps
15 policiers?

16 R. Non, c'est pas prévu dans la loi.

17 Q. [175] Donc, encore une fois, c'est une question de
18 partenariat.

19 R. Une question... Exactement.

20 Q. [176] O.K. Est-ce que ce serait approprié, vous
21 pensez, que cette loi-là le prévoit? Parce que si
22 vous pensez, éventuellement, transférer le lien
23 d'autorité des policiers du SEC ou autres
24 policiers, ou autres types de policiers, d'avoir
25 des prêts de services, si on veut, à l'intérieur de

1 votre, de vos murs, de policiers en bonne et due
2 forme qui appartiennent à d'autres corps de police,
3 vous n'aurez pas ce, vous n'aurez plus ce soutien
4 technologique là.

5 R. C'est évident que quand on regarde la Loi de
6 police, les niveaux inférieurs, quand ils ont
7 besoin d'une assistance technique, vont vers les
8 niveaux supérieurs, la Sûreté du Québec, entre
9 autres, pour fournir un type d'assistance vraiment
10 technique. Alors je pense... et ça, c'est dans la
11 Loi de police. Alors je pense que l'UPAC pourrait
12 avoir ce type de façon de faire, une obligation à
13 ce moment-là - évidemment, dans les règles - pour
14 obtenir ces soutiens-là de façon plus formelle.
15 Mais, je reviens là-dessus, en trois ans et demi on
16 n'a jamais eu, jamais eu de problèmes concernant
17 tout le soutien nécessaire pour faire nos enquêtes.

18 Q. [177] Oui, mais vous êtes d'accord avec moi que,
19 pour l'instant, de toute façon, le SEC appartenant
20 officiellement à la Sûreté du Québec, on connaît le
21 lien d'autorité qui a été fait par l'arrivée de
22 monsieur Vincent mais, le SEC appartenant à la
23 Sûreté du Québec, le SEC est autosuffisant compte
24 tenu du niveau qu'il possède, c'est un niveau 6 la
25 Sûreté du Québec. Lépine venant du SPVM qui est un

1 niveau 5, si je me trompe pas...

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[178]** ... a quand même, à l'intérieur de ses murs,
4 tout le soutien technique dont il a besoin.

5 R. Exactement.

6 Q. **[179]** O.K. Donc le seul, le peu de cas où vous
7 auriez besoin de faire appel à des corps policiers
8 de niveau 4, 5 ou 6 comme la Sûreté du Québec,
9 c'est dans le cas que vous venez de mentionner pour
10 vos analystes enquêteurs et, ce que vous nous
11 dites, c'est que de façon pratique, ça s'est bien
12 passé.

13 R. Exactement.

14 Q. **[180]** O.K.

15 (10:40:06)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Pourriez-vous nous indiquer où vous en êtes rendue
18 dans le, la présentation qui...

19 Me SONIA LeBEL :

20 Tout à fait, qui se déroule... Oui, on est à la...
21 moi, je suis à la diapositive numéro 20 à laquelle
22 je fais référence, Madame la Présidente, désolée.

23 Q. **[181]** Est-ce que dans la loi qui vous constitue,
24 Monsieur Lafrenière, ou l'UPAC plutôt, est-ce que
25 le profil des analystes enquêteurs est balisé? Est-

1 ce que vous aviez le choix, si on veut, ou si vous
2 aviez certains paramètres que vous deviez respecter
3 pour vous engager?

4 R. Non, j'avais le choix. Oui. Alors, compte tenu de
5 la fonction qu'on avait dessinée pour eux, j'ai
6 pris la décision d'avoir une équipe
7 multidisciplinaire, assez équilibrée, cinquante
8 pour cent (50 %) policiers ou enquêteurs
9 d'expérience - il n'y a pas seulement que des
10 policiers en termes d'enquêtes - et des gens qui
11 ont une autre expertise qui peut amener une vision
12 différente et lorsque certains dossiers demandent
13 une expertise pointue, bien, ces gens-là sont là
14 pour ça.

15 Q. **[182]** O.K. Auriez-vous pu théoriquement, si on
16 écarte toutes les... peut-être les difficultés
17 administratives, théoriquement avoir des policiers
18 en prêt de service dans cette unité-là plutôt que
19 de prendre des policiers à la retraite?

20 R. Il aurait pu, théoriquement, il n'y a aucun
21 problème.

22 Q. **[183]** O.K. Il n'y a rien qui vous en empêchait...

23 R. Non.

24 Q. **[184]** ... qui vous empêchait de le faire.

25 R. Non.

1 Q. **[185]** O.K. Quand on parle des enquêtes en matière
2 pénale, telles que vous les avez expliquées, qui
3 sont faites par ces analystes enquêteurs là, je
4 comprends qu'elles sont... les dénonciations ou les
5 demandes sont déposées directement par vos
6 enquêteurs analystes auprès des procureurs chargés
7 de faire ces poursuites-là?

8 R. Du BLCM, exactement, oui.

9 Q. **[186]** DU BLCM dont on parlera un petit peu plus
10 tantôt. Il y a une équipe qui est consacrée, si je
11 comprends, exclusivement aux dossiers émanant de
12 l'UPAC?

13 R. Exactement.

14 Q. **[187]** O.K. Et c'est pareil pour l'enquête
15 criminelle que vous venez de mentionner?

16 R. Exact.

17 Q. **[188]** En règle générale, par contre, si je
18 comprends bien, quand vos enquêteurs analystes
19 initient ce type d'enquêtes criminelles là à partir
20 des renseignements qui transigent à partir de votre
21 centre d'informations, la plupart du temps, si je
22 comprends, on fait le travail, là, de... je dirais
23 pas de base de façon péjorative, mais le travail de
24 terrain. Et ensuite, si je comprends, ça peut être
25 référé à un autre secteur d'enquête?

1 R. C'est exactement. Quand ils travaillent un
2 signalement et que là on se rend compte que c'est
3 vraiment criminel, qu'on a des bons éléments pour
4 aller plus loin, ils attachent les fils le plus
5 loin possible, ils me retransmettent le dossier qui
6 est envoyé au service d'enquêtes sur la corruption
7 la majeure partie du temps ou à l'EPIM pour y aller
8 vraiment avec des accusations criminelles.

9 Q. **[189]** Ces enquêteurs analystes là sont également
10 amenés à travailler en vérification de façon
11 générale, de façon large.

12 R. Non.

13 Q. **[190]** Non?

14 R. En vérification, non. En détection, oui.

15 Q. **[191]** En détection.

16 R. Mais pas en vérification, ils ont pas de pouvoir de
17 contrainte.

18 Q. **[192]** Ils ont pas de pouvoir de contrainte.

19 R. Non, ils sont agents de la paix...

20 Q. **[193]** Ce qui fait en sorte que même si...

21 R. ... puis ils ont pas de pouvoir de contrainte.

22 Q. **[194]** Donc...

23 R. Alors, si... puis j'ai en tête le dossier pour
24 lequel ils ont été mandatés, bien, ils doivent
25 procéder avec des mandats de perquisition et

1 obtenir les... les... toutes les choses judiciaires
2 nécessaires à une enquête criminelle.

3 Q. [195] Donc, si je comprends bien, à l'intérieur de
4 ce silo-là des analystes enquêteurs, si une
5 détection ou une vérification d'une information -
6 je vais l'appeler comme ça - se décline en une
7 enquête pénale finalement ou en enquête criminelle,
8 il n'y a pas de problème de contamination parce
9 qu'ils ont pas de pouvoir de contrainte
10 spécifique...

11 R. Exactement.

12 Q. [196] ... associé à une vérification, si on veut...

13 R. Exactement.

14 Q. [197] ... administrative. O.K. La diapositive
15 suivante, ce sont des statistiques. Peut-être juste
16 nous les expliquer rapidement, Monsieur Lafrenière,
17 pour qu'on puisse les entrer dans la preuve de la
18 Commission.

19 R. Alors, ce sont les chantiers qui étaient en vigie.

20 Q. [198] Qu'est-ce que ça veut dire « en vigie »?

21 R. Bien, c'est-à-dire que les grands chantiers du
22 Québec, on les surveille de près. Alors, il y a des
23 visites lorsqu'il y a des réunions de chantier. Il
24 y a des visites impromptues, aléatoires, et
25 caetera, sur différents endroits. Ça nous amène du

1 renseignement, ça sécurise les gens, ça nous amène
2 des fois des éléments qui peuvent nous amener plus
3 loin.

4 Q. **[199]** Êtes-vous capable peut-être juste d'illustrer
5 ça de façon... je comprends, sans parler de
6 dossiers spécifiques, mais de façon générale, quel
7 genre... quel genre d'atouts est-ce qu'on a à
8 patrouiller les chantiers comme ça?

9 R. Bien, ils s'identifient comme étant membres de
10 l'UPAC, ils assistent aux réunions de chantier. On
11 a vu des chantiers où il pouvait y avoir des débuts
12 d'intimidation où quand nos gens étaient là, les
13 choses allaient bon train. Et ce sont de bonnes
14 sources de renseignements. Et quand on parle de
15 chantiers, on parle pas nécessairement que de
16 chantiers de... de route, mais on parle aussi
17 des... des grandes constructions qui peuvent être
18 suivies. Pas « qui peuvent être », mais qui sont
19 suivies par ces... ces analystes enquêteurs là.

20 Q. **[200]** Vos analystes enquêteurs remplacent pas les
21 enquêteurs de la CCQ ou les enquêteurs de
22 d'autres...

23 R. Pas du tout.

24 Q. **[201]** ... de d'autres organismes liés au chantier.
25 Mais, est-ce qu'ils sont à même de constater ce

1 genre d'infractions-là par contre? C'est quoi leur
2 rôle, du renseignement, mais leur rôle précis?

3 R. C'est plus aller chercher du renseignement au
4 niveau si on a des éléments criminels, si on a, je
5 sais pas moi, des gens de crime organisé ont été
6 vus sur les lieux et ces choses-là. C'est plus
7 spécifique...

8 Q. **[202]** À une enquête pénale au criminel à ce moment-
9 là.

10 R. C'est ça, exactement.

11 Q. **[203]** O.K. Je comprends par contre que s'ils sont
12 au fait de certains chantiers problématiques au
13 niveau... au niveau probablement potentiellement de
14 la CCQ compte tenu de la coordination, ce
15 renseignement-là va être transmis.

16 R. Oui, oui, aux bonnes équipes.

17 Q. **[204]** Aux bonnes équipes. Donc, on parle des
18 chantiers en vigie. Quand on parle des dossiers en
19 matière de représailles actifs, quels sont... peut-
20 être nous illustrer un peu qu'est-ce que c'est.

21 R. Bien, c'est-à-dire que dans le moment, au trente
22 (30) avril deux mille quatorze (2014), il y avait
23 cinq dossiers qui étaient enquêtés au niveau des
24 représailles. Depuis le début de la création de
25 l'UPAC, il y a un dossier qui est actuellement au

1 Bureau des poursuites criminelles et pénales.

2 Q. **[205]** O.K. En règle générale, est-ce que ça se...
3 est-ce que ça se traduit par une accusation dans
4 ces cas-là ou est-ce qu'on est capable de régler le
5 problème autrement?

6 R. Bien, souvent le problème est réglé au fil de
7 l'enquête et la plainte est souvent retirée, mais à
8 date, on a eu un dossier qui est allé devant...
9 devant le procureur pour décision.

10 Q. **[206]** Au niveau de votre approche globale, est-ce
11 que c'est une approche aussi qui est favorisée par
12 l'UPAC, de ne pas nécessairement toujours aller en
13 répression ou en accusation? Je comprends qu'il y a
14 des cas évidents, on n'a pas le choix, là. Mais,
15 d'essayer de favoriser peut-être d'attaquer le
16 système ou d'attaquer le problème sous d'autres
17 aspects.

18 R. Bien, il peut y avoir des moments où on décide d'y
19 aller plus avec une enquête administrative parce
20 que, bon, il y a peut-être des éléments criminels,
21 mais qu'on n'aura pas la capacité ou on n'aura
22 pas... ça va être très long avant qu'on puisse
23 intervenir. S'il y a quelque chose qui se passe et
24 puis qu'il y a de l'argent qui est floué, bien, il
25 faut arrêter ça le plus rapidement possible. Donc,

1 là il y a une décision qui va être prise pour aller
2 justement avec des entités administratives, que ce
3 soit la RBQ pour une perte de licence, que ce soit
4 la CCQ pour toute la question des heures non
5 déclarées, et caetera, et caetera.

6 Q. **[207]** Donc, à partir du moment...

7 (10:40:06)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[208]** Donc, il y a un échange d'informations.

10 R. Oui.

11 Q. **[209]** O.K. Et quand vous dites « on peut le faire
12 en enquête administrative », c'est donc que vous
13 échangez avec les administrations concernées.

14 R. Exact.

15 Q. **[210]** Avec les organismes concernés.

16 R. Exact.

17 Q. **[211]** O.K.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[212]** Et ce sont ces organismes-là qui vont... qui
20 vont finalement procéder à l'enquête comme telle.

21 R. Voilà!

22 Q. **[213]** Mais, je comprends qu'à partir du moment où
23 une information entre à l'UPAC et que vous, comme
24 coordonnateur, comme commissaire, vous faites
25 l'analyse avec vos équipes...

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[214]** ... de cette information-là et que cette
3 information-là ou cette situation-là pourrait soit
4 être une enquête administrative parce qu'il y a des
5 aspects qui pourraient être traités à ce niveau-là,
6 ou être traitée au niveau d'une enquête criminelle,
7 vous avez un choix à faire à ce moment-là?

8 R. Exactement.

9 Q. **[215]** Parce que si vous décidez, bon, si vous
10 décidez d'envoyer cette information-là ou cette
11 situation-là dans le silo de l'enquête
12 administrative, on peut faire à toutes fins
13 pratiques une croix sur l'enquête criminelle
14 future?

15 R. Exact.

16 Q. **[216]** O.K

17 R. Parce que souvent, ça va être parce qu'on n'a pas
18 les éléments non plus pour aller en enquête
19 criminelle. On sait que c'est le type d'enquête qui
20 est le plus exigeant. Alors on va y aller plutôt
21 avec une enquête administrative.

22 Q. **[217]** Et est-ce qu'on pourrait penser, Monsieur
23 Lafrenière, dans cette approche globale d'une
24 situation ou de l'attaque d'un problème, qu'on
25 pourrait aussi même penser dans certains aspects

1 que l'enquête administrative est le moyen le plus
2 approprié pour faire cesser la chose? Parce que ce
3 qu'on a, je pense, tous comme préoccupation
4 aujourd'hui et comme citoyen c'est que ça arrête.

5 R. Exactement.

6 Q. **[218]** Et qu'on arrête de payer plus cher et que les
7 contrats publics soient octroyés de façon adéquate.
8 Donc on pourrait penser que vous avez cette
9 latitude-là dans le mandat de l'UPAC?

10 R. Absolument.

11 Q. **[219]** O.K.

12 R. Vous l'avez dit, c'est la coordination de la lutte
13 dans tous ses aspects. Alors quel est le meilleur
14 outil pour adresser un problème? C'est la décision
15 que j'ai à prendre.

16 Q. **[220]** C'est la décision que vous avez à prendre.

17 R. Oui.

18 Q. **[221]** Parfait. Si on regarde la diapo... la
19 diapositive suivante, pardon, numéro 22, Madame la
20 Présidente, expliquez-moi un peu rapidement, là,
21 juste pour qu'on comprenne le tableau de quoi il
22 s'agit.

23 R. Alors là, on a un certain nombre de signalements
24 qu'on avait eus au moment où cette photo-là a été
25 prise. Alors il y avait, sur cinq cent soixant...

1 sur treize cent soixante-dix-huit (1378) dossiers,
2 pardon, cinq cent soixante-dix-sept (577) qui
3 avaient été dirigés en enquête, donc quarante et un
4 pour cent (41 %), on peut voir que c'est la très
5 grande partie, dirigés en vérification, sept pour
6 cent (7 %), six point neuf (6,9 %); frivoles ou
7 hors mandat, alors on reçoit évidemment des
8 signalements qui ne sont pas pour nous, qui sont
9 soit frivoles, soit pour d'autres organismes. Alors
10 à ce moment-là, on les transmet à d'autres
11 organismes. Dans ce cas-là, il y a avait dix-sept
12 (17) dossiers qui avaient été transmis à d'autres
13 organismes et qui étaient en cours de traitement à
14 trois point sept pour cent (3,7 %). Donc ça
15 illustre un peu le schème de comment on... comment
16 on sépare tous les signalements qu'on a, comment on
17 en dispose.

18 (10:47:35)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[222]** Est-ce que c'est ça depuis le nombre, le
21 mille trois cent soixante-dix-huit (1378), c'est
22 depuis la création de l'UPAC ou c'est...

23 R. Non, ça c'est arri... c'est l'année passée, au
24 moment où la photo a été prise.

25 Q. **[223]** Est-ce que vous avez une hausse de vos

1 signalements depuis votre création ou une baisse de
2 signalements au fil du temps?

3 R. Je vous dirais, Monsieur le commissaire, que bon an
4 mal an, on a à peu près entre quatre-vingts et
5 quatre-vingt-dix (90) signalements par mois, donc
6 trois ou quatre par journée ouvrable.

7 Q. **[224]** Puis au cours des trois dernières années, il
8 y a pas vraiment de changement, là, ça reste
9 toujours autour de ces, de cette moyenne-là?

10 R. Ça reste assez stable sauf quand on fait une
11 opération majeure qui est hautement médiatisée, là
12 on a un « peak » comme on dit, là, de quelques
13 jours où vraiment, là, il y a beaucoup de
14 signalements. Mais il y en a beaucoup de frivoles
15 dans ça.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. **[225]** Ce sont les signalements qui rentrent
18 directement à votre centre de signalements, celui
19 de l'UPAC, c'est exact?

20 R. Au centre de gestion des signalements, exact.

21 Q. **[226]** Qui vous concernent particulièrement.

22 R. Exact.

23 Q. **[227]** Il y a des informations naturellement qui
24 vont entrer aussi par le biais des, chacun des
25 organismes, si je pense au MAMOT, probablement le

1 RBQ, probablement la CCQ. La Sûreté du Québec a une
2 ligne, une ligne semblable, le SPVM pour L'EPIM a
3 une ligne semblable. Je comprends qu'il y a des
4 informations qui peuvent entrer aussi par d'autres
5 voies.

6 R. C'est-à-dire que, quand c'est un signalement, on
7 demande à tous nos organismes d'en faire état au
8 centre de gestion des signalements justement pour
9 avoir une coordination qui est à un seul endroit et
10 c'est ce que les gens font. Vous l'avez dit tantôt,
11 l'analyste-enquêteur peut être sur un chantier et
12 il y a un travailleur qui l'interpelle et pour lui
13 signaler quelque chose. Bien à ce moment-là, il va
14 rédiger le formulaire, ça va aller au centre de
15 gestion de signalements, ça va être analysé et
16 envoyé au bon endroit, avec l'action appropriée.

17 Q. **[228]** O.K. Ça, ça fonctionne parce que ce sont des
18 organismes qui sont désignés par décret qui font
19 partie de votre unité de coordination?

20 R. Exact.

21 Q. **[229]** Parce qu'on a toujours le même problème des
22 informations nominatives, c'est exact en vertu de
23 la Loi sur l'accès?

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[230]** Si des organismes qui sont peut-être connexes

1 à vos travaux ou à votre juridiction reçoivent ce
2 type d'informations-là, je pense que peut-être il
3 peut y avoir une problématique de transmission?

4 R. Bien ils peuvent dire à ce moment-là à la personne
5 qui fait la plainte de s'adresser directement à
6 nous ou ils demandent, des fois ça va arriver, ils
7 vont demander la permission de nous envoyer le
8 dossier comme nous on demande la permission à la
9 personne qui a fait le signalement de l'envoyer à
10 un organisme autre qui pourrait, qui pourrait
11 intervenir.

12 Q. **[231]** Moi je pense à un cas particulier, Monsieur
13 Lafrenière. Je pense au cas du MAMOT. Je pense que
14 cet organisme-là a un centre de signalements qui
15 pourrait, avec des informations qui pourraient être
16 intéressantes pour l'UPAC, c'est exact?

17 R. C'est-à-dire que le MAMROT a un bureau des
18 plaintes...

19 Q. **[232]** Oui.

20 R. ... C'est divisé en deux. T'as la vérification et
21 t'as le bureau des plaintes.

22 Q. **[233]** Quel est le...

23 R. Et les entités qui sont à l'UPAC, on a une équipe à
24 Québec et à Montréal, sont de l'équipe de
25 vérification et non pas du bureau des plaintes.

1 Q. [234] Mais on comprend, par la juridiction de ce
2 ministère-là, il est hautement concerné, L'UPAC est
3 hautement concernée, en tout cas par certains
4 aspects des obligations, en tout cas du travail de
5 ce ministère-là. Quel est le statut du MAMOT
6 maintenant, le MAMROT à l'époque, à l'intérieur de
7 l'UPAC présentement?

8 R. Bien il y a deux, le MAMOT a d'abord deux sphères
9 d'activités; il y a la question de vérification
10 pour l'intégrité et il y a les vérifications qui
11 sont administratives, qui sont sous le chapeau du
12 commissaire Pierre Avon, du commissaire associé
13 Pierre Avon, et ces équipes-là vont sur le terrain
14 vérifier des municipalités en planification. Ils
15 planifient, cette année, on va aller dans telle et
16 telle municipalité vérifier l'administration des
17 contrats et tout ça, ou une demande spécifique de
18 nous, on a un signalement, on l'envoie pas en
19 enquête donc on aimerait qu'il y ait une
20 vérification faite par eux sur l'obtention de ces
21 contrats-là, la façon que les contrats ont été
22 donnés, les appels d'offres et est-ce que c'était
23 conforme et tout ça. Et ils ont en plus un bureau
24 des plaintes où les citoyens peuvent porter plainte
25 pour toutes sortes de raisons par rapport à leur

1 administration municipale; ça peut être une clôture
2 qui est trop haute, ça peut être... tout ce qu'on
3 peut s'imaginer et il y a certains dossiers qui
4 s'en vont à cet organisme-là, ce bureau des
5 plaintes là, qui pourraient nous être adressés.

6 Q. **[235]** Ça peut être le maire qui donne le contrat de
7 déneigement à son voisin pour l'aréna, on s'entend?

8 R. Ça mérite d'être vérifié. Et, actuellement, on n'a
9 pas de... de forme officielle pour qu'ils puissent
10 nous transmettre le dossier. Dans le fond, il faut
11 qu'on devine qu'ils ont eu une plainte ou, des
12 fois, on l'a en double. On l'a à leur... à leur
13 bureau et on le reçoit chez nous. Alors, nous, ce
14 qu'on souhaiterait, c'est que le bureau des
15 plaintes - puis, apparemment, légalement, ils
16 peuvent pas le faire actuellement - nous donne
17 systématiquement les... les dossiers qui... qui
18 nous impactent pour, au moins, vérification, pour
19 au moins, analyse.

20 Q. **[236]** Et s'assurer qu'ils sont peut-être... peut-
21 être qu'ils sont déjà rentrés par votre centre de
22 signalement...

23 R. Peut-être.

24 Q. **[237]** ... mais peut-être pas non plus.

25 R. Mais peut-être qu'il y a deux entités qui

1 travaillent en parallèle sans qu'on le sache et
2 c'est ce que je veux éviter.

3 Q. **[238]** Et je comprends que pour l'instant, les
4 contraintes sont en vertu de la Loi sur l'accès...

5 R. Voilà.

6 Q. **[239]** ... et le fait que c'est...

7 R. Exactement.

8 Q. **[240]** ... que ces plaintes-là ont un caractère
9 nominatif et c'est ce qui les empêche de vous les
10 transmettre.

11 R. Exact.

12 Q. **[241]** Parce que vous êtes pas... un corps de police
13 aurait pas de problème, mais vous êtes pas un corps
14 de police au sens de la Loi sur l'accès.

15 R. Vous le dites, Madame. C'est exactement ça.

16 Q. **[242]** O.K.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[243]** Est-ce que vous avez déjà fait part de cette
19 préoccupation au gouvernement dans le passé?

20 R. On a fait part de cette préoccupation-là au MAMOT
21 et puis c'est resté lettre morte.

22 Q. **[244]** Et quand? Quand vous avez fait ça?

23 R. L'année dernière.

24 Q. **[245]** L'année dernière?

25 R. Oui.

1 Q. **[246]** Et depuis ce temps...

2 R. Non.

3 Q. **[247]** ... leur... leur réaction était pas de « oui,
4 on va travailler dans ce sens-là? » Ou...

5 R. On veut aller un peu plus loin mais c'est pas...
6 c'est pas fait encore.

7 Q. **[248]** Ça a pas bougé.

8 R. Non. Puis, c'est vraiment leur loi qui est
9 impactée. C'est pas... c'est pas la nôtre parce
10 que, bon, nous... l'équipe de vérification du MAMOT
11 à l'intérieur de l'UPAC, il y a pas de problème à
12 échanger l'information avec notre article 17, mais
13 au niveau du BCP, comme ils ne sont pas à l'UPAC...
14 Idéalement, ce serait qu'il y ait une ou deux
15 ressources, tout simplement, du bureau des plaintes
16 qui soient à l'UPAC avec... avec les autres
17 personnes du MAMOT, et quand il y en a un... quand
18 il y a une plainte qui rentre, il devrait y avoir
19 un central au MAMOT qui examine tout ça, et qui
20 dit : « Oh! Ça, c'est peut-être... » une sur dix,
21 mais qui doit s'en aller à l'UPAC et non pas
22 demeurer pour d'autres vérifications.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Q. **[249]** Je comprendrais... il faudrait soit inté...
25 intégrer cette portion-là du MAMOT à l'UPAC, mais à

1 ce moment-là il faudrait qu'ils aient... qu'ils se
2 qualifient comme organisme qui peut être désigné,
3 si je comprends bien.

4 R. Mais... mais, je suis pas certain, Maître, qu'il
5 faut envo... emmener tout le bureau des... des
6 plaintes, parce que...

7 Q. **[250]** Ou quelques-uns.

8 R. ... comme je vous dis, c'est peut-être un sur dix
9 selon ce que les gens me disent, mais au moins
10 avoir un lien officiel, légal et transparent,
11 clair, tout ça, pour obtenir ces info...

12 Q. **[251]** Qui pavent la voie pour que l'information
13 circule.

14 R. Exact.

15 Q. **[252]** Que ce soit par le biais de la Loi sur
16 l'accès à l'information, que ce soit par le biais
17 de l'intégration comme organisme désigné,
18 partiellement, pour cette... cette portion-là, peu
19 importe le mécanisme, ce qui est important, puis le
20 message que vous lancez aujourd'hui, c'est qu'il
21 est important que cette information-là circule et,
22 pour l'instant, il y a des obstacles législatifs, à
23 tout le moins.

24 R. Exactem... Le citoyen s'attend à avoir des
25 résultats.

1 Q. **[253]** O.K.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[254]** Et quand l'an passé... vous dites en deux
4 mille treize (2013), donc...

5 R. Hum, hum...

6 Q. **[255]** ... que vous avez... vous vous êtes adressés
7 au gouvernement?

8 R. C'est-à-dire qu'on a eu des rencontres avec les
9 fonctionnaires du MAMOT et puis on leur a fait part
10 de notre... de notre... de notre problématique. Nos
11 avocats ont jaser avec leurs avocats et c'est...
12 ça... ça a resté lettre morte.

13 Q. **[256]** O.K.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[257]** On n'a pas trouvé de moyen créatif comme vous
16 avez réussi à le faire avec monsieur Laprise pour
17 sol... solutionner une sol... une problématique.
18 C'est exact?

19 R. Exactement.

20 Q. **[258]** O.K. Si on va à l'autre diapositive, Madame
21 la Présidente et Madame Blanchette, la diapositive
22 numéro 23, le rôle des équipes de l'UPAC volet
23 enquête. Naturellement, c'est simplement pour nous
24 donner un portrait de vos effectifs. Vous avez donc
25 le Service des enquêtes contre la corruption de la

1 Sûreté du Québec qui... qui ne s'appelle plus
2 Marteau. On comprend qu'on a évolué vers une autre
3 appellation, mais c'est... je... simplement pour
4 qu'on comprenne...

5 R. D'accord.

6 Q. **[259]** Ce... à l'origine de cette section-là, de ce
7 secteur d'ac... de ce service-là, c'est Marteau qui
8 était...

9 R. Exactement.

10 Q. **[260]** ... qui était l'équipe désignée.

11 R. Exactement.

12 Q. **[261]** Parfait. Alors, groupe des enquêteurs,
13 naturellement, vous l'avez mentionné plus tôt, la
14 Sûreté du Québec, le SPVM, multi corps de police
15 également de la GRC, et ces effectifs-là sont de
16 cent un (101). Est-ce que cent un (101) comprend
17 également le personnel administratif?

18 R. Exact.

19 Q. **[262]** Pas simplement le personnel policier?

20 R. Non. Le personnel administratif aussi.

21 Q. **[263]** O.K. Cette... cette équipe-là est en lien
22 d'autorité avec vous par le biais de... du fait que
23 c'est monsieur Vincent qui est assis dans le siège
24 de directeur pour l'instant. C'est exact?

25 R. C'est exact.

1 Q. [264] Vous avez également... l'Agence du revenu du
2 Québec qui a une vingtaine d'enquêteurs; je pense
3 que cette équipe-là est en coordination avec vous.
4 C'est exact?

5 R. Exactement.

6 Q. [265] O.K. Et ça fonctionne comment cette
7 coordination-là? Est-ce que vous pensez que vous
8 devriez également avoir un lien d'autorité? Ou la
9 coordination pour ce genre de secteur-là et cette
10 équipe particulière-là est suffisante?

11 R. Ça demande une bonne réflexion, bonne discussion,
12 parce que c'est complexe la loi fiscale, la loi de
13 l'impôt et tout ça. Actuellement, avec eux, c'est
14 surtout une... une coordination avec les enquêtes
15 criminelles. Souvent, souvent, ils sont dans les
16 dossiers dès le départ d'une enquête ou, en tout
17 cas, très, très, près du départ, quand l'analyse
18 est terminée, parce qu'ils... ils voient aussi,
19 eux, des aspects qui sont importants. Alors, bon,
20 je suis pas... ça demanderait une analyse
21 concernant leur loi, et tout ça, pour savoir : est-
22 ce qu'ils peuvent être membres directement d'une
23 espèce de modèle hybride, corps policier ou autres?
24 Ça demande une bonne réflexion. Mais dans le moment
25 et... et c'est traditionnel de... d'avoir les

1 policier qui travaillent avec Revenu, mais ça, ça
2 va très, très bien cette boîte-là, mais...

3 Q. **[266]** Peut-être illustrez-nous...

4 R. ... est-ce que ça peut être plus formel? Ça demande
5 une bonne... une bonne...

6 Q. **[267]** Ça pourrait demander également une réflexion
7 sur cet aspect-là.

8 R. Oui.

9 Q. **[268]** Peut-être nous expliquer, juste nous
10 illustrer un peu, le type... le type d'infraction
11 qui amène la collaboration de l'Agence du revenu,
12 ou la coordination plutôt, avec l'Agence du revenu.
13 On parle, j'imagine de détection de la fausse
14 facturation, le travail au noir, les choses comme
15 ça?

16 R. Exactement. C'est... vous avez touché aux deux
17 sphères d'activités qui sont très, très importantes
18 et ils embrquent dans ces dossiers-là dès le
19 départ.

20 Q. **[269]** Et ce sont des informations et des aspects,
21 si on veut, des morceaux d'un dossier peut-être
22 plus gob... globalement au niveau d'un système.

23 R. Exactement.

24 Q. **[270]** O.K. On parle du RBQ, Régie du bâtiment du
25 Québec. Ce sont... ils ont une... trois enq...

1 quand on parle de vingt (20) enquêteurs, trois
2 enquêteurs, est-ce que c'est ceux qui sont par
3 rap... par rapport à l'UPAC?

4 R. Exactement.

5 Q. **[271]** O.K.

6 R. Parce que le RBQ a d'autres enquêteurs dans
7 d'autres sphères d'activités, donc ceux qui sont à
8 l'UPAC de la Régie du bâtiment du Québec sont des
9 gens qui vont faire des dossiers d'enquête de façon
10 traditionnelle sans pouvoir de contrainte dans des
11 dossiers qui touchent la corruption et la
12 collusion, et cetera.

13 Q. **[272]** Donc, il n'y a pas de contamination entre un
14 secteur de vérification?

15 R. Avec leur autre groupe. Exactement.

16 Q. **[273]** Leur autre rôle de vérification?

17 R. Exactement.

18 Q. **[274]** O.K. Uniquement consacré à l'enquête?

19 R. Et en passant, l'ARQ, c'est exactement la même
20 chose. On sait qu'à Revenu, il y a des
21 vérificateurs aussi. Ils sont onze mille (11 000)
22 employés. Il y en a vingt (20) à l'UPAC. Alors, on
23 peut voir qu'ils ont les deux chapeaux en termes
24 d'organisme.

25 Q. **[275]** Mais ceux qui travaillent à l'UPAC, tant les

1 enquêteurs de l'ARQ que les enquêteurs du RBQ, ce
2 sont des enquêteurs qui sont simplement en aspect
3 enquête et ne font aucune vérification ou
4 n'utilisent aucun pouvoir qui sont spécifiques, de
5 contraintes spécifiques à la vérification?

6 R. Exactement.

7 Q. **[276]** Parfait. Ces deux organismes-là, le RBQ
8 également, c'est en coordination avec vous et non
9 pas en autorité?

10 R. Vous avez raison.

11 Q. **[277]** Est-ce que vous y voyez également, dans le
12 cas du RBQ, peut-être un avantage à faire une
13 réflexion sur un lien d'autorité potentiel?

14 R. Oui, il y a un avantage à faire une réflexion.

15 Q. **[278]** O.K.

16 R. Mais il ne faut pas les éloigner non plus de tout
17 leur aspect, leur connaissance de la Régie et tout
18 ça. Mais il y aurait une bonne réflexion à faire.

19 Q. **[279]** Quels sont les aspects de ces enquêteurs-là?
20 On a parlé pour l'ARQ de la fausse facturation,
21 entre autres, du travail au noir. Quels sont les
22 aspects par rapport au RBQ qui vous...

23 R. Bien, eux, c'est toute la question de bonnes moeurs
24 et la question d'honnêteté pour ne pas perdre...
25 pour faire perdre ou pas perdre la licence. Alors,

1 c'est là-dedans qu'ils travaillent.

2 Q. **[280]** Ça fait que les questions d'intégrité à ce
3 moment-là?

4 R. Exactement. Alors, quand vous disiez tantôt, est-ce
5 que, des fois, on peut prendre une décision qui va
6 être plus efficace en administratif, bien, le fait
7 de faire perdre une licence à quelqu'un qui serait
8 malhonnête, bien, déjà le citoyen... Parce que
9 eux...

10 Q. **[281]** Il y a déjà un résultat là.

11 R. Bien c'est ça. Exactement.

12 Q. **[282]** Parce qu'on parlera peut-être des difficultés
13 de faire des enquêtes en matière de corruption
14 tantôt, et certains problèmes qu'il faudra
15 adresser, mais, effectivement, il y a peut-être des
16 moments. Et encore là, c'est toujours une question
17 d'opportunité, je comprends, Monsieur Lafrenière.
18 On soupèse le pour et le contre d'aller en enquête
19 ou en vérification?

20 R. Exact.

21 Q. **[283]** Mais comme vous le dites, le rôle de l'UPAC
22 est de faire ces choix-là également?

23 R. Exactement.

24 Q. **[284]** L'EPIM, qui est le service du SPVM qui
25 enquête également en matière d'intégrité, dix-neuf

1 (19) policiers. Ce service-là est apparu quand,
2 Monsieur Lafrenière?

3 R. Ce service-là est apparu en janvier deux mille
4 treize (2013).

5 Q. **[285]** Parfait. Expliquez-nous un petit peu la
6 naissance de l'EPIM et comment il a fini par
7 intégrer l'UPAC. Parce que ce n'était pas ça au
8 départ si je comprends bien?

9 R. Bien, il y a eu une annonce du maire de Montréal à
10 l'époque de créer l'équipe de l'intégrité de la
11 Ville de Montréal, la protection de l'intégrité de
12 la Ville de Montréal.

13 Q. **[286]** Monsieur Applebaum à l'époque qui était
14 maire?

15 R. Pardon?

16 Q. **[287]** C'est monsieur Applebaum qui était maire?

17 R. Exact. Et, bon, suite à ça, évidemment, on n'avait
18 pas été consulté. Je n'étais pas très favorable à
19 ça dans le sens où, moi, j'ai toujours préconisé
20 qu'il y ait un endroit pour coordonner tout ce type
21 d'enquêtes-là à cause de la nature justement de ces
22 enquêtes-là. Alors, quand même, étant donné qu'ils
23 étaient en place, on avait quand même eu des
24 rencontres avec eux pour s'assurer qu'on échangeait
25 le renseignement, qu'on échangeait un peu sur nos

1 opérations, parce que, là, moi, j'étais déjà
2 présent dans plusieurs dossiers sur l'île de
3 Montréal, et on ne voulait pas faire les choses en
4 double et se nuire, et cetera. Alors, ça a cheminé
5 pendant l'année. Puis on en est venu vite à la
6 conclusion, et le directeur Marc Parent était
7 d'accord avec nous que cette unité-là devrait
8 intégrer l'UPAC justement pour avoir une seule
9 coordination et que tous les dossiers soient connus
10 de part et d'autre, qu'on échange l'expertise de
11 part et d'autre. Et on est comme ça depuis, depuis
12 début deux mille quatorze (2014).

13 Q. **[288]** À ce moment-là quand l'EPIM est arrivé dans
14 le paysage, je comprends qu'avant son arrivée, vous
15 aviez déjà pleinement juridiction sur l'île de
16 Montréal ou sur les fonctionnaires municipaux de la
17 Ville de Montréal?

18 R. Absolument.

19 Q. **[289]** Donc, vous avez présentement une... bien, le
20 SEC si on veut et l'EPIM ont une juridiction
21 concurrente, si on veut, sur ces aspects-là?

22 R. C'est-à-dire que un peut faire les travaux de
23 l'autre sans aucun problème.

24 Q. **[290]** Par contre, l'EPIM a exclusivement
25 juridiction sur les fonctionnaires municipaux de la

1 Ville de Montréal?

2 R. On priorise, oui, l'île de Montréal et toutes ses
3 villes.

4 Q. **[291]** O.K. Donc, je comprends qu'au moment où
5 l'EPIM arrive dans le paysage, monsieur Louis
6 Vincent est déjà directeur des opérations pour
7 vous?

8 R. Exact.

9 Q. **[292]** Donc, ce lien d'autorité-là qui a été créé
10 avec vous et monsieur Laprise existe déjà entre le
11 SEC et l'UPAC?

12 R. Oui.

13 Q. **[293]** Et monsieur Parent, si je comprends bien, a
14 accepté de transférer ce lien d'autorité-là à
15 monsieur Vincent?

16 R. Exact. Pour que, encore une fois pour qu'il y ait
17 une seule coordination.

18 Q. **[294]** Parfait. Parlons plus particulièrement
19 justement du volet enquête. On parle donc de ce que
20 le SEC ou l'EPIM était appelé à enquêter. Parlez-
21 nous du type d'infractions qui... Il y a plusieurs
22 infractions. Je comprends que le Code criminel,
23 malheureusement, n'a pas nécessairement
24 l'infraction parfaite ou qui est structuré
25 spécifiquement pour ce genre de criminalité-là. On

1 doit l'attaquer à partir de plusieurs points
2 d'infraction. C'est exact?

3 R. Exact.

4 Q. **[295]** Quelles sont les infractions habituellement
5 qui sont les plus...

6 R. Bien, c'est corruption de fonctionnaires, fraude
7 envers le gouvernement, abus de confiance. C'est
8 pas mal ceux-là. Complot. Il y a un certain
9 dossier, on a même eu gangstérisme. Mais c'est
10 quand même un seul dossier. Mais c'est le type
11 d'infractions, 120, 121, 122 du Code criminel.

12 Q. **[296]** 121, à ma grande surprise, je vais vous le
13 dire, contenait également l'infraction de
14 contribution illégale à une caisse électorale.

15 R. Exact.

16 Q. **[297]** Est-ce que vous avez des dossiers qui
17 travaillent par rapport à ça également?

18 R. Si j'ai...

19 Q. **[298]** Qui ont été déposés par rapport à ça? Des
20 plaintes portées?

21 R. Oui.

22 Q. **[299]** Oui?

23 R. Oui.

24 Q. **[300]** Collusion, vous n'avez pas juridiction là-
25 dessus?

1 R. Bon, la collusion, évidemment, c'est composé
2 souvent d'autres actes criminels autour de ça.
3 Alors, nous, on travaille sur les actes qu'il y a
4 autour de ça. Mais la collusion comme telle, c'est
5 le Bureau de la concurrence du Canada qui est le
6 mandataire de ce statut-là.

7 Q. **[301]** Donc, la collusion de façon spécifique qui
8 est visée par la Loi sur la concurrence, vous
9 n'avez pas juridiction, vous, sur ces infractions-
10 là?

11 R. Non. Mais comme je vous dis, c'est très souvent ou
12 tout le temps accompagné d'autres infractions avec
13 lesquelles on travaille.

14 Q. **[302]** O.K. Est-ce que vous verriez ça d'un bon oeil
15 d'avoir peut-être une espèce d'infraction pénale
16 sur la collusion au Québec?

17 R. C'est clair.

18 Q. **[303]** O.K.

19 R. C'est clair qu'on pourrait, à ce moment-là, étant
20 donné que nos gens en voient, étant donné la
21 capacité limitée et de l'UPAC et du Bureau de la
22 concurrence, moi, je préconiserais qu'on ait, et
23 c'est dans notre mémoire, d'avoir une infraction
24 pénale pour les articles de collusion.

25 Q. **[304]** O.K. Dans l'intervalle, expliquez-moi un peu

1 quelles sont les relations entre l'UPAC et le BCC?
2 Est-ce que le BCC a fait partie, bon, je comprends
3 que c'est un organisme fédéral, on peut pas, par
4 décret, en tout cas, le gouvernement du Québec ne
5 peut pas nécessairement le désigner, mais comment
6 se sont passées les relations avec le BCC? Entre le
7 BCC et l'UPAC?

8 R. Alors, au début de Marteau, le BCC avait une
9 ressource qui était dans les locaux de Marteau
10 comme tels, dans les années deux mille neuf (2009),
11 deux mille dix (2010) et, bon, ça fonctionnait avec
12 cette personne-là qui était sur les lieux et est
13 arrivé un dossier où on a eu comme une
14 incompatibilité entre les immunités, j'appelle ça
15 comme ça, c'est-à-dire que le Bureau de la
16 concurrence donnait une immunité complète, eux, à
17 la personne qui les aidait alors qu'au niveau
18 criminel, c'est pas du tout comme ça que ça se
19 passe, il y a tout un processus avec le DPCP, et
20 cetera, alors les deux types d'immunité sont venus
21 en incompatibilité. Alors, ce qui a été... On a
22 perdu un témoin dans ce dossier-là parce qu'il a eu
23 l'immunité donc il voulait plus participer d'aucune
24 façon à nous aider dans notre dossier criminel.
25 Alors, on a regardé les choses dans leur ensemble

1 pour décider que, finalement, oui, on va tout
2 donner ce qu'on a comme renseignement à la fin de
3 notre enquête au Bureau de la concurrence pour
4 qu'ils puissent agir dans leur sphère d'activités
5 mais, au départ, pour bien, bien orienter nos
6 éléments de preuve avec quelqu'un qui nous
7 aiderait, un collaborateur, pour ne pas, justement,
8 contaminer ce collaborateur-là d'une autre façon,
9 alors c'est comme ça qu'on travaille.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[305]** Je comprends que cette personne-là ne voulait
12 pas collaborer avec vous parce qu'il avait
13 l'immunité au BCC mais pas chez vous?

14 R. Exactement. Quand...

15 Q. **[306]** Donc, il a choisi d'aller collaborer avec le
16 BCC, c'est ça?

17 R. Exactement, en ayant l'immunité complète. Donc,
18 pour la Couronne, pour le DPCP, c'était un témoin
19 qui n'était plus fiable. On avait d'autres éléments
20 avec lesquels on pouvait travailler, ça a pas mis
21 en péril le dossier, on a réussi à le faire, mais
22 c'est ce qu'on a vécu donc on a dit « On a un petit
23 problème à cet égard-là, il faut travailler
24 différemment. ».

25 (11:01:05)

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. [307] Alors je comprends que le fait que le BCC
3 passait avant, si on veut, dans ces dossiers-là,
4 accordait l'immunité, venait, à toutes fins
5 pratiques court-circuiter l'usage de ce témoin-là
6 pour vous.

7 R. Exactement.

8 Q. [308] Et non pas, je comprends, non pas l'enquête
9 complète mais l'usage de ce témoin-là à la cour.

10 R. Exact.

11 Q. [309] Et dans ce cas-là, spécifique, vous avez,
12 donc, perdu le bénéfice, peut-être, d'avoir un
13 témoignage utile à cette enquête-là.

14 R. De cet individu-là, exactement.

15 Q. [310] O.K. Expliquez-moi, Monsieur, on va peut-être
16 entrer justement dans ce sujet-là, particulièrement
17 maintenant, en enquête contre la corruption, ce
18 genre de témoin-là, qu'on peut appeler des témoins
19 collaborateurs, c'est essentiel, n'est-ce pas?

20 R. Absolument. Écoutez...

21 Q. [311] Expliquez-moi un peu comment ça fonctionne de
22 façon générale. Pas une enquête spécifique, mais de
23 façon générale.

24 R. Bien, écoutez, ces personnes-là, d'abord, nous font
25 un signalement, décident de collaborer, bon, pour

1 toutes sortes de raisons et, si on n'a pas ce
2 signalement-là, cette déclaration-là, il est...
3 d'abord, il est à peu près impossible de faire un
4 dossier, on peut pas enquêter quelque chose qu'on
5 connaît pas, c'est un type de crime qui se fait
6 derrière les portes, personne s'en vante, il n'y a
7 pas de scène de crime. Ce genre de crime là, on y
8 retrouve souvent des élus, souvent des
9 facilitateurs, avocats, notaires, fiscalistes, et
10 cetera, des fonctionnaires, des citoyens norm...
11 qui ont un statut très ordinaire et qui participent
12 à une magouille, à un crime sans même souvent s'en
13 rendre compte, alors, compte tenu de tous ces
14 aspects-là, c'est important d'avoir ce qu'il nous
15 faut pour attaquer ça et de là toute l'osmose qu'on
16 a créée avec tous nos autres organismes.

17 Q. **[312]** Et de là l'avantage d'avoir, justement, des
18 équipes multidisciplinaires qui sont capables de
19 comprendre différents aspects peut-être un peu plus
20 techniques et un peu plus spécifiques de ce
21 problème-là.

22 R. Exactement.

23 Q. **[313]** O.K.

24 R. Parce que si on n'a pas de signalement, bien,
25 écoutez, on peut pas travailler et puis, moi, je

1 l'ai mentionné à plusieurs reprises, c'est les
2 citoyens qui, dans le fond, créent l'UPAC, aident
3 l'UPAC à réaliser ses mandats. Si on n'a pas ça,
4 on, c'est parce qu'on..

5 Q. **[314]** Avez-vous essayé d'attaquer le problème
6 simplement par l'analyse documentaire?

7 R. Partir de où et si t'as pas de piste de départ, le
8 terrain de jeu est trop large, ça pourrait pas se
9 faire. Oui, l'analyse documentaire peut se faire à
10 un certain moment, à un certain échéancier dans
11 l'enquête mais pas au départ. Il y a de la
12 détection qui se fait mais, quand tu as un
13 signalement, c'est beaucoup plus...

14 Q. **[315]** Je comprends qu'à partir d'une analyse
15 documentaire ou une analyse de contrat, de
16 soumission, il peut y avoir, ce qu'on appelle, des
17 drapeaux rouges qui se soulèvent mais je comprends
18 que pour, parce qu'il faut que les gens comprennent
19 que pour amener un dossier jusqu'à la cour, le
20 fardeau de preuve étant ce qu'il est en matière
21 criminelle, je comprends que des drapeaux rouges ça
22 peut servir de motif ou d'indication mais c'est pas
23 suffisant pour avoir une, aller jusqu'à une
24 condamnation.

25 R. Exact.

1 Q. **[316]** Et l'usage de ces témoins collaborateurs là
2 ou de ces gens qui vont venir soit vous aider à, je
3 dirais, décoder ces drapeaux rouges là ou vous
4 expliquer le système, est vraiment essentiel.

5 R. Mais, vous savez que ces drapeaux rouges là nous
6 viennent des, parce qu'on en a des fois des
7 signalements qui nous viennent des ministères et
8 organismes, justement, parce que dans leurs
9 systèmes il y a un drapeau rouge, il y a un doute
10 qui a été soulevé et ils m'en font part.

11 Q. **[317]** Et ça, c'est à partir de eux, quand ils
12 voient passer les papiers, les documents, les
13 demandes, ils sont capables de voir s'il y a
14 certaines anomalies qui peuvent soulever un
15 questionnement à tout le moins.

16 R. Exactement. On reçoit de temps à autre des
17 signalements des ministères qui nous disent « J'ai
18 un doute, telle affaire, il s'est passé ça, ça.
19 Pouvez-vous regarder ça? ». Là, on prend le dossier
20 puis on l'épluche. Puis on va...

21 Q. **[318]** Et ça, c'est vos analystes enquêteurs qui
22 font ça?

23 R. Exactement. On rencontre des témoins et puis on
24 pousse plus loin.

25 Q. **[319]** Pour voir si...

1 R. Exactement.

2 Q. **[320]** S'il s'agit d'une simple anomalie ou s'il y a
3 quelque chose de plus profond à cette chose-là.

4 R. Exactement.

5 Q. **[321]** O.K. Il y a également un autre problème au
6 niveau, bon, on a parlé du problème de
7 compatibilité ou de court-circuitage de l'immunité
8 qui vient de la Loi sur la concurrence avec le
9 travail que vous devez faire au niveau de la
10 corruption, la fraude, et cetera. Il y a une autre
11 problématique, si je comprends bien, au niveau des
12 témoins collaborateurs qui se soulève présentement.
13 Je sais qu'à la Sûreté du Québec, on va venir
14 témoigner, en parler également. Mais, de votre
15 point de vue à vous, expliquez-nous un peu ce
16 problème-là des témoins collaborateurs?

17 R. Bien, quelqu'un décide de collaborer dans un de nos
18 dossiers, remet l'argent qu'il a eu illégalement
19 souvent et puis il va être notre témoin dans les
20 procédures. Et là ce à quoi il s'expose, c'est des
21 poursuites civiles de l'entreprise, de la
22 municipalité, du gouvernement québécois. Il
23 s'expose à des problèmes avec son ordre
24 professionnel. Il s'expose à des problèmes majeurs
25 avec Revenu Québec, dans le sens, oui, la

1 cotisation, s'il a remis cent mille dollars
2 (100 000 \$), il y a une portion qui peut s'en aller
3 au fédéral, l'autre portion les impôts perçus comme
4 tels. Mais, si en plus il doit vivre la pénalité,
5 et caetera, bien, ce sont tous des éléments qui
6 font en sorte qu'un collaborateur, avant de
7 collaborer comme on dit, il va y penser deux fois.

8 Q. **[322]** Ça, ça émane des directives, je pense, du
9 ministère de la Justice et du DPCP, la façon dont
10 on doit traiter un témoin collaborateur avant de
11 l'amener devant... devant une salle de cour et de
12 peut-être signer ce qu'on appelle un contrat avec
13 lui pour témoigner, c'est exact?

14 R. Bien, au niveau... oui, au niveau du ministère de
15 la Justice, c'est exact.

16 Q. **[323]** Donc, ce sont les critères qui sont établis
17 par le Ministère avant d'être capable de signer
18 quelqu'un. On connaît... puis comme... comme témoin
19 collaborateur ou comme délateur, dans l'ancien
20 langage, pour venir témoigner dans une salle de
21 justice dans les dossiers du SEC, c'est ça?

22 R. Exactement.

23 Q. **[324]** O.K. Connaît plus traditionnellement l'usage
24 de ces témoins-là dans les dossiers de crime
25 organisé.

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[325]** Et je comprends que pour l'instant la
3 procédure à suivre pour un témoin collaborateur en
4 corruption est le même, à toutes fins pratiques,
5 que celui qu'on avait... qu'on appliquait en crime
6 organisé.

7 R. C'est la même chose, sauf qu'il y a d'autres
8 aspects...

9 Q. **[326]** Il y a des difficultés d'adaptation par
10 exemple, là.

11 R. Oui, puis il y a d'autres aspects, là, qui... qui
12 s'ajoutent à ça, là, action civile, et caetera, et
13 caetera. Alors, c'est du cas par cas actuellement.
14 Il faut essayer de voir pour adoucir toutes ces
15 menaces-là, si on peut dire. On a réussi, dans
16 quelques dossiers, à justement aplanir ces... ces
17 angles-là, mais il y a pas de modèle actuellement,
18 là, qui balise ça. Il faudrait voir comment on peut
19 avoir un modèle qui engloberait tout ça, justement
20 pour continuer à susciter la participation de ces
21 collaborateurs-là dans...

22 Q. **[327]** Cette exigence-là, comme je le mentionnais,
23 ce lot de critères-là, le premier critère étant que
24 quand on rencontre un témoin collaborateur et qu'il
25 veut travailler justement pour devenir témoin dans

1 un dossier criminel, particulièrement en matière de
2 crime organisé, un des premiers... une des
3 premières exigences, c'est qu'il se mette à table,
4 hein! Qu'il déballe tout, qu'il déballe son passé
5 criminel.

6 R. Exactement.

7 Q. **[328]** Et qu'il fasse ce qu'on appelle nous une
8 déclaration de vie...

9 R. Hum, hum.

10 Q. **[329]** ... et qu'il nous explique tous... tous les
11 crimes qu'il aurait pu commettre. Je comprends que
12 quand on parle de témoin collaborateur en matière
13 de crime organisé, ce processus-là fonctionne, à
14 toutes fins pratiques, très bien parce qu'on parle
15 d'aspects criminels et on parle d'aspects qui sont
16 contrôlés et par le DPCP et par les policiers...

17 R. Hum, hum.

18 Q. **[330]** ... donc on peut... on peut gérer, si on
19 veut, tous les aspects de sa déclaration de vie à
20 un même endroit.

21 R. Parce qu'on est dans une seule sphère d'activités.

22 Q. **[331]** Dans une seule sphère d'activités. Quand on
23 applique la même recette ou le même modèle, si on
24 veut, pour arriver à faire témoigner un témoin
25 collaborateur en matière de corruption, on se

1 frappe à différents aspects qui ne sont pas
2 nécessairement sous le contrôle - je vais le dire
3 de cette façon-là - ou sous la juridiction du DPCP
4 ou de la police.

5 R. Exact.

6 Q. **[332]** Donc, quand vous parlez d'actions civiles,
7 vous parlez du Revenu, vous parlez de... bon, de
8 l'impôt, donc que ce soit tant... tant provincial
9 que fédéral. Donc, quand quelqu'un arrive chez vous
10 ou au SEC et dit « moi, j'aimerais bien ça vous
11 expliquer ce qui se passe dans ma ville, puis je
12 suis au centre de cette histoire-là, puis je
13 pourrais vous donner la clé de voûte pour
14 comprendre le système. Vous ne m'auriez jamais
15 trouvé si j'étais pas venu à vous. Et après ça, je
16 sors de là, j'ai plus rien, j'ai plus d'entreprise,
17 j'ai plus de travail », c'est ça?

18 R. Bien, c'est là-dessus qu'il faut travailler.

19 Q. **[333]** C'est là-dessus qu'il faut travailler.

20 R. Puis qu'on fait du cas par cas puis qu'on essaie
21 d'adoucir les angles. On a réussi dans quelques
22 dossiers, mais c'est... c'est pas évident.

23 Q. **[334]** Et ça peut faire en sorte que c'est plus
24 difficile pour vous, au moment où on se parle,
25 d'obtenir des témoins.

1 R. Voilà!

2 Q. **[335]** Donc, c'est un aspect qu'il faudrait
3 travailler avec le ministère de la Justice puis le
4 DPCP?

5 R. Oui. Et les autres.

6 Q. **[336]** Et les autres.

7 R. Et... et Revenu et les ordres professionnels et...

8 Q. **[337]** Et les ordres professionnels qui vont être
9 touchés...

10 R. Voilà!

11 Q. **[338]** ... Revenu, les actions civiles, une immunité
12 peut-être civile à laquelle on pourrait songer. Je
13 discute avec vous, là, parce que vous connaissez
14 cet aspect-là.

15 R. Oui, c'est... c'est quand même un gros morceau, là,
16 mais l'immunité civile, c'est pas...

17 Q. **[339]** Ça peut être difficile à obtenir, mais on
18 peut...

19 R. C'est pas simple, oui.

20 Q. **[340]** ... on peut souhaiter... on peut souhaiter
21 l'avoir. Donc, je comprends qu'il y a une
22 problématique particulière au témoin collaborateur
23 quand on parle du secteur de la corruption. Et je
24 le dis au sens large, la corruption, naturellement,
25 parce que ça touche beaucoup d'aspects comme les

1 organismes, les ordres professionnels, comme les
2 ordres administratifs, comme le RBQ, l'impôt, et
3 caetera et j'en passe.

4 R. Exactement.

5 Q. **[341]** Parfait.

6 R. Et le Registre des entreprises qu'il faut pas
7 oublier.

8 Q. **[342]** Le Registre des entreprises également.

9 R. Voilà!

10 Q. **[343]** O.K. Peut-être à ce stade-ci, si vous
11 permettez de prendre la pause et je pourrai
12 continuer la suite.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 (11:42:47)

16 LA GREFFIÈRE :

17 Monsieur Lafrenière, vous êtes toujours sous le
18 même serment.

19 R. Merci.

20 Me SONIA LeBEL :

21 Q. **[344]** Alors, bonjour, Monsieur Lafrenière. Peut-
22 être revenir juste sur un petit aspect qu'on a
23 abordé avant la pause au niveau du Bureau de la
24 concurrence qui va sûrement venir témoigner devant
25 la Commission, Madame la Présidente. Et je pense

1 que c'est bon d'expliquer - je l'ai dit un petit
2 peu d'entrée de jeu ce matin - monsieur Lafrenière
3 vient expliquer, si on veut, la structure globale
4 au niveau de la façon dont la coordination
5 fonctionne, les différents liens d'autorité qui ont
6 été établis, là, par... de façon opérationnelle et
7 les fonctions de l'UPAC de façon générale.

8 Ce qu'il est important de comprendre et les
9 raisons pour lesquelles on n'entre pas dans les
10 aspects particuliers de la CCQ ou du RBQ ou même de
11 la Sûreté du Québec, du SEC, c'est parce que ces
12 organismes-là vont venir témoigner devant la
13 Commission et pourront expliquer, de façon beaucoup
14 plus étendue, élargie, en détail, leur travail
15 particulier et leurs fonctions au sein de l'UPAC.

16 Donc, monsieur le commissaire Lafrenière
17 témoigne vraiment au niveau des aspects qui
18 concernent l'UPAC comme organisme de coordination
19 et de gestion de cette... de cette problématique-
20 là. Simplement, là, pour expliquer à la Commission
21 que vous aurez toutes les... tous les éléments
22 nécessaires à la fin de l'exercice et l'audition
23 des trente (30) orga... une vingtaine d'organismes
24 qu'on va entendre pour pouvoir faire le portrait
25 global de tout ça.

1 Au niveau du Bureau de la concurrence,
2 Monsieur Lafrenière, si je comprends bien, qu'on a
3 déjà eu au sein... c'était au niveau du SEC que ces
4 gens-là étaient?

5 R. Exact.

6 Q. **[345]** O.K. Et il n'y a plus de présence du Bureau
7 de la concurrence au sein du SEC au moment où on se
8 parle.

9 R. Dans le moment, de façon permanente, non. Il est
10 pas dit que dans le futur il pourrait pas arriver
11 des moments où ces personnes-là se grefferaient
12 pour une certaine période de temps pour un dossier
13 particulier.

14 Q. **[346]** O.K. Mais, c'est au niveau, là, de... depuis
15 qu'il y a eu cette... cette problématique au niveau
16 de l'immunité du BCC et de cette... de cette
17 contamination, si on veut, ou court-circuitage
18 de... de l'usage des témoins par vous, dans votre
19 secteur, je comprends que la présence du BCC
20 dans... à l'intérieur du SEC comme telle n'est
21 plus... n'est plus là.

22 R. On a dû changer notre façon de faire.

23 Q. **[347]** Vous avez dû changer votre façon de faire.
24 Parfait. Revenons au rôle des équipes de l'UPAC. Au
25 niveau du volet d'enquêtes, on a parlé

1 naturellement... bien, on parle du... des
2 enquêteurs du secteur de la corruption de la Sûreté
3 du Québec, ce qu'on appelle le SEC. On vient de
4 parler de la problématique des témoins
5 collaborateurs.

6 Si on parle du prochain... du prochain
7 acétate - la prochaine diapositive, Madame
8 Blanchette, numéro 25 - là on est vraiment des
9 équipes volet - enquêtes, on parle de Revenu
10 Québec. Parlez-nous un peu de Revenu Québec, là,
11 quels sont leurs rôles, de façon générale, par
12 rapport à l'UPAC?

13 R. Bien, dans le fond, c'est d'appliquer leur loi dans
14 nos dossiers au niveau de la... la détection et de
15 réprimander les infractions associées à la
16 corruption et la malversation. C'est certain qu'une
17 grosse portion de ça est toute la question de la
18 fausse facturation, de la facturation de
19 complaisance. C'est un des... des éléments sur
20 lequel ils travaillent beaucoup et c'est une
21 expertise-conseil en soutien pour nous, pour nos
22 dossiers, les dossiers qui découlent de d'autres
23 enquêtes où ils peuvent nous aider à la
24 compréhension, à la légalité des choses concernant
25 les lois fiscales et la Loi sur l'impôt.

1 Q. **[348]** O.K. Donc, une certaine assistance au niveau
2 de leur expertise pour la compréhension de vos
3 dossiers ou pour aider vos... les enquêteurs du
4 SEC, si je comprends bien.

5 R. Exactement.

6 Q. **[349]** Il y a également au niveau de la coordination
7 - vous me corrigerez si je me trompe - l'histoire
8 de regarder la priorité des dossiers qui devrait
9 intervenir en premier lieu pour maximiser, si on
10 veut, l'intervention de l'UPAC.

11 R. Exactement.

12 Q. **[350]** Et est-ce qu'il y a également des dossiers
13 qui peuvent se faire de façon conjointe avec les
14 organismes?

15 R. Très souvent entre le SEC et Revenu Québec, ça
16 arrive très souvent.

17 Q. **[351]** Qu'il y a des dossiers qui sont conjoints.

18 R. Exactement.

19 Q. **[352]** Donc, on peut... on peut... dans la
20 coordination, il y a l'échange d'informations, si
21 je comprends bien.

22 R. Oui.

23 Q. **[353]** L'échange d'expertise qui peut être... qui
24 peut être souhaité, non seulement souhaité, mais
25 souhaitable.

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[354]** Il y a également de regarder comment
3 prioriser une... une avenue plutôt qu'une autre.
4 Est-ce qu'on passe par Revenu? Est-ce qu'on passe
5 par le Code criminel? Est-ce qu'on passe par une
6 loi pénale? Est-ce qu'on passe par la vérification?

7 R. Exact.

8 Q. **[355]** Ça fait partie du rôle de l'UPAC et du vôtre.

9 R. Exactement.

10 Q. **[356]** Et je comprends que dans le cas
11 particulièrement de l'Agence du revenu du Québec,
12 il y a également des dossiers qui se font
13 conjointement avec le SEC.

14 R. Exactement.

15 Q. **[357]** Est-ce qu'il y a des exemples présentement
16 que vous pouvez nous donner qui peuvent être
17 publics ou on parle d'un dossier qu'on a... dont on
18 ne peut pas parler?

19 R. Je préfère ne pas en parler.

20 Q. **[358]** O.K. Mais, vous pouvez nous expliquer que ça
21 se fait.

22 R. Mais, en passant, de façon régulière on a des gens
23 du... de Revenu Québec qui sont dans les locaux du
24 SEC.

25 Q. **[359]** O.K. Comment se passe... On a parlé de

1 difficultés, là, avec le Bureau des plaintes du
2 MAMROT. Comment se passe l'échange d'informations
3 au niveau législatif? Est-ce qu'il y a des
4 difficultés législatives d'échange d'informations
5 entre le Revenu et le SEC?

6 R. Non les angles ont été polis, il y a aucun
7 problème.

8 Q. **[360]** À ce niveau-là, tant au niveau pratique,
9 parce qu'on a bien vu que comme dans le cas de la
10 Sûreté du Québec avec l'arrivée de monsieur Laprise
11 ou dans le cas de L'EPIM avec le consentement de
12 monsieur... mon Dieu! j'ai un blanc, je m'excuse...

13 R. Monsieur Parent?

14 Q. **[361]** Monsieur Parent, désolée, avec le
15 consentement de monsieur Parent de transférer le
16 lien d'autorité à monsieur, monsieur Vincent, de
17 façon pratique, ça fonctionne, de façon
18 législative, il faudrait voir à consolider cette
19 façon de faire là, on est d'accord?

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[362]** Si je comprends bien qu'au niveau de
22 l'échange d'information entre l'Agence du revenu et
23 l'UPAC ou le SEC plus particulièrement ici parce
24 que c'est leur interlocuteur privilégié, vous avez
25 aplané les difficultés législatives?

1 R. Législatives, oui.

2 Q. **[363]** Pratiquement ça fonctionnait...

3 R. Autant de notre côté que du côté de Revenu où ils
4 ont fait des changements eux aussi pour permettre
5 la transmission d'information fiscale.

6 Q. **[364]** Ça fait que si je comprends bien, Monsieur
7 Lafrenière, au moment où on se parle, sur cet
8 aspect-là, vous êtes satisfait de ce qui est en
9 place?

10 R. Très satisfait.

11 Q. **[365]** Pas juste du niveau pratique, on s'entend? Au
12 niveau législatif.

13 R. On s'entend.

14 Q. **[366]** Parfait. Parlons maintenant de la prochaine
15 diapositive qui concerne la Régie du bâtiment du
16 Québec. Expliquez-nous un peu, bon rapidement,
17 naturellement parce qu'ils vont venir également
18 témoigner, quel est leur rôle plus particulièrement
19 en fonction de l'UPAC?

20 R. En fait, c'est quand on leur transmet un dossier,
21 c'est évidemment pour la question de la licence et
22 ça peut être un outil pour nous qui va remplacer
23 une enquête criminelle ou une enquête pénale autre
24 et il y a des dossiers qui peuvent nous être soumis
25 que c'est strictement adressé pour la licence.

1 J'ai vu des dossiers où on a eu des
2 vérificateurs de la Commission de la construction
3 du Québec qui était sur un méga chantier et de par
4 leurs vérifications à eux, ont décelé des fautes
5 qui touchaient la RBQ et qui touchaient Revenu
6 Québec. À ce moment-là, bien ils nous ont fait
7 rapport et par les voies normales, on a adressé
8 cette problématique-là à ces deux entités-là et ils
9 ont pu faire leur travail, faire sauter la licence
10 éventuellement ou la suspendre.

11 Q. **[367]** O.K. Au niveau de l'échange d'information
12 entre les renseignements que la RBQ détient qui
13 pourraient être pertinents à l'UPAC ou à l'ensemble
14 peut-être des organismes qui sont désignés par
15 l'UPAC, comment ça fonctionne, là? Est-ce que ça va
16 bien?

17 R. Ça va bien. Écoutez, c'est quand même... Eux ils
18 travaillent sur les bonnes moeurs, ils travaillent
19 sur, comme j'ai dit, sur les licences, donc c'est
20 quand même limité en termes de renseignements, mais
21 oui, l'échange se fait de façon normale, de
22 façon...

23 Q. **[368]** Et il y a pas d'obstacle législatif ou
24 pratique, là...

25 R. Non.

1 Q. **[369]** ... à cette collaboration-là, à cette
2 coordination-là?

3 R. Non.

4 Q. **[370]** Est-ce qu'il y a des dossiers qui peuvent se
5 faire de façon... Bon je comprends qu'on peut
6 prioriser aussi les (inaudible) mais comme ils
7 travaillent sur les licences, c'est limité
8 effectivement, en tout cas il y a des dossiers qui
9 peuvent se faire de façon conjointe?

10 R. C'est plutôt rare.

11 Q. **[371]** C'est plutôt rare?

12 R. Plutôt rare, oui.

13 Q. **[372]** O.K.

14 R. C'est quand même des sphères différentes, là. C'est
15 plutôt rare.

16 Q. **[373]** O.K. Donc on parle du rôle, encore du rôle
17 des équipes de l'UPAC, volet - enquêtes et non pas
18 volet - vérifications, c'est bien important de le
19 mentionner. Si on parle de l'EPIM, on en a parlé,
20 là, un peu, beaucoup avant la pause. Encore une
21 fois, je pense que la particularité de l'EPIM c'est
22 sa... c'est son terrain d'action, c'est exact?

23 R. Exactement.

24 Q. **[374]** Donc à toutes fins pratiques, fait le même
25 type d'enquêtes que le SEC, mais sa concentration

1 ou sa juridiction, c'est l'Île de Montréal et les
2 fonctionnaires municipaux?

3 R. Exactement.

4 Q. **[375]** O.K. Allons à la diapositive numéro 28 s'il
5 vous plaît. Cette diapositive illustre, pour les
6 fins, là, des travaux de la Commission, le rôle des
7 équipes de l'UPAC, bon, volet - enquêtes, et on
8 parle des dossiers qui ont été complétés par les
9 Services des enquêtes de la corruption ayant mené à
10 des sanctions. Donc expliquez-nous peut-être un peu
11 quelle est cette diapositive-là, plus
12 particulièrement je pense les dossiers qui ont été
13 menés par le SEC, c'est exact?

14 R. En fait, c'est vingt-trois (23) dossiers qui sont
15 maintenant à la cour, qui datent depuis deux mille
16 onze (2011) jusqu'en deux mille quatorze (2014) et
17 on peut voir, là, certains dossiers, certains
18 projets, numéros... de noms de projets qui ont été
19 mis sur l'acétate à titre d'exemples, mais il y en
20 a vingt-trois (23) au total qui sont actuellement
21 devant les tribunaux.

22 Q. **[376]** Devant les tribunaux. Donc ce qu'on peut
23 voir, à titre d'exemple, le dossier Fiche, dont on
24 a entendu également devant la Commission, le
25 dossier Grattoir, Gravier, Lauréat, bon Honorer qui

1 concerne la ville de Laval, donc ce sont tous des
2 projets qui ont été menés par... particulièrement
3 par le SEC.

4 R. Exactement.

5 Q. **[377]** O.K. Peut-être, je veux revenir...

6 R. Mais il y a des aspects de ces dossiers-là qui ont
7 été aussi touchés par Revenu, là. Alors...

8 Q. **[378]** O.K.

9 R. ... j'ai en tête quelques doss... quelques noms de
10 projets, là, que le Revenu est aussi partie
11 prenante dans ces dossiers-là, c'est pas que le
12 SEC.

13 Q. **[379]** Et qu'il y a des accusations qui mènent à des
14 accusations conjointes...

15 R. Exactement.

16 Q. **[380]** ... et peut-être globalement attaquer le
17 problème sur plusieurs aspects.

18 R. Exactement.

19 Q. **[381]** Expliquez-moi peut-être, Monsieur Lafrenière,
20 je veux revenir un peu là-dessus parce qu'on a
21 peut-être passé rapidement ce matin, quand on parle
22 du SEC, Marteau au préalable et maintenant le SEC,
23 la première année, avant l'arrivée de monsieur
24 Laprise et avant qu'on vous transfère à toutes fins
25 pratiques le lien d'autorité, comment se passaient

1 vos relations avec le SEC? Quel était votre rôle
2 particulièrement comme commissaire?

3 R. Comme j'ai expliqué, c'est un rôle de coordination,
4 donc on me... on me donnait le renseignement sur
5 les dossiers qui entraient. À ce moment-là, c'était
6 pas intégré toute la question de gestion des
7 signalements, alors eux recevaient des... des...
8 des signalements dont je n'étais pas tout le temps
9 mis à... mis à contribution. La ligne 1-888 est
10 administrée par la Sûreté.

11 Alors, on me disait certaines enquêtes qui
12 débutaient, mais je n'avais pas toute
13 l'information, en coordination, c'est pas comme un
14 lien hiérarchique. Maintenant, depuis plusieurs
15 mois, on a intégré dans le centre de gestion des
16 signalements tous les signalements; qu'il
17 proviennent de... de fax, de citoyens qui cognent à
18 notre porte, qui téléphonent, ou l'utilisation de
19 la ligne 1-888, alors tous les signalements sont au
20 même endroit. Donc, là, j'ai vraiment tout le
21 portrait pour être capable de prendre des décisions
22 adéquates.

23 Q. **[382]** Quand on... on vous mettait au courant des
24 opérations, qu'on vous donnait des informations sur
25 les enquêtes en cours, est-ce que vous étiez... à

1 quel moment vous vous situez? Étiez-vous quand même
2 assez au fait des opérations sur une base
3 quotidienne ou vous aviez comme des informations un
4 peu tardive, si je peux dire?

5 R. Je dirais que c'était plutôt sur une base
6 hebdomadaire ou... c'était pas quotidien.

7 Q. **[383]** O.K. Moi, je me sou... j'ai... j'ai souvenir
8 des... des premières années... de la première année
9 de l'existence de l'UPAC, je... dans... dans les
10 journaux, on vous attribuait, naturellement, ou on
11 nommait l'UPAC, quand on parlait de frappes, on
12 parlait d'opérations policières, on parlait
13 d'interventions; je comprends qu'à ce moment-là
14 vous aviez une certaine impu... imputabilité, mais
15 pas de contrôle.

16 R. C'est un peu ça, oui.

17 Q. **[384]** C'est un peu le problème qui a amené des
18 discussions et finalement un dénouement
19 satisfaisant avec l'arrivée de monsieur Laprise.

20 R. C'est ça. Je pense, tout à fait normal quand...
21 surtout quand on parle de... du sérieux d'une
22 enquête criminelle, d'avoir une seule imputabilité,
23 et à ce moment-là, le... le... le lien doit être
24 clair et précis pour tout le monde.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[385]** Moi, j'aimerais revenir sur un élément. Vous
2 avez parlé de... les policiers évidemment qui font
3 partie de votre... de votre organisme,
4 organisation, et vous avez... on a les policiers
5 qui font partie de l'EPIM.

6 R. Oui.

7 Q. **[386]** Est-ce que ces policiers-là, leur supérieur
8 hiérarchique, c'est vous?

9 R. Oui.

10 Q. **[387]** Est-ce qu'ils...

11 R. Du point de vue opérationnel...

12 Q. **[388]** Oui.

13 R. ... Madame la Présidente.

14 Q. **[389]** O.K. Est-ce qu'ils sont tenus, ou est-ce
15 qu'ils rendent compte des enquêtes que vous menez à
16 leur chef, Marc...

17 R. Marc Parent?

18 Q. **[390]** ... Parent.

19 R. Écoutez, en théorie, ce n'est que le budget.
20 Maintenant, dans le... le « day-to-day » je suis
21 pas mal certain que Marc Parent est au courant des
22 enquêtes que son équipe fait. Donc, encore là, on a
23 une autorité bicéphale.

24 Q. **[391]** O.K.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Q. **[392]** Tout comme dans... dans le cas de la Sûreté
3 du Québec.

4 R. Exact.

5 Q. **[393]** O.K. D'où l'avantage, justement, de ramener
6 tout ça sous votre chapeau.

7 R. Si tu contrôles pas le budget, tu... tu... tu perds
8 un morceau, c'est clair.

9 Q. **[394]** Puis, quand on parle de la nature des
10 enquêtes que vous faites, puis on a parlé
11 d'indépendance au début, puis on a constaté, et
12 c'est moi qui le constate, mais c'est... qui est
13 mon constat, qu'au niveau de la loi, les critères
14 de sélection sont quand même... sont établis, mais
15 on ne parle pas du comité de sélection. Donc, il y
16 a peut-être un problème un niveau de la
17 constitution de votre poste, et je parle de la...
18 le... l'indépendance statutaire et non pas
19 pratique, là.

20 R. O.K.

21 Q. **[395]** On parle également d'indépendance... les
22 mo... la destitu... la façon de nommer quelqu'un
23 est une assurance d'indépendance de... de... de
24 transparence et confiance du public. Vous êtes
25 d'accord avec moi?

1 R. Absolument.

2 Q. **[396]** Donc, il faut clarifier cette position-là,
3 solidifier votre structure, si on veut.

4 R. Je... je suis d'accord.

5 Q. **[397]** La façon de destituer une personne de son
6 poste est également un élément clé dans l'analyse
7 de l'indépendance statutaire ou de l'indépendance,
8 à tout le moins, apparente d'un... d'un poste.
9 C'est exact?

10 R. C'est exact.

11 Q. **[398]** Et on expliqué que par le biais... le
12 mécanisme de vos décrets qui vous ont suivi,
13 c'est... c'est de cette façon-là qu'on vous... on
14 pourrait théoriquement vous destituer, mais encore
15 là, il y a dans la loi un vide qu'il faudrait
16 consolidé. C'est exact?

17 R. Absolument.

18 Q. **[399]** Il y a également les budgets. Vous l'avez
19 dit, l'indépendance peut passer par les budgets. Si
20 j'ai le contrôle sur votre budget ou je peux
21 affecter vos opérations par le biais des crédits ou
22 des argents que je vous donne, il y a également là
23 un... quelque chose qu'il faudrait solidifier au
24 niveau de l'UPAC.

25 R. Je n'ai jamais eu cette plainte-là, comme j'ai dit,

1 mais c'est quelque chose qu'il faudrait, comme vous
2 dites, solidifier dans l'avenir.

3 Q. **[400]** Et si on s'écarte de l'aspect pratique, si on
4 regarde l'aspect théorique et l'aspect législatif,
5 il y a également... il y a effectivement des choses
6 à solidifier et à regarder dans cet aspect-là.

7 R. C'est vrai.

8 Q. **[401]** O.K. Vous avez parlé également du fait que
9 vous deviez faire certaines redditions de comptes à
10 l'Assemblée nationale et vous avez parlé du code
11 que vous vous étiez imposé, c'est-à-dire de ne
12 jamais communiquer avec des élus. J'imagine, fort
13 de votre expérience comme sous-ministre au
14 ministère de la Sécurité publique, vous comprenez
15 bien les différences de l'appareil gouvernemental.
16 Est-ce que les élus ou est-ce que le ministère
17 pourrait exiger de vous des comptes rendus? Est-ce
18 qu'il a la capacité, le pouvoir, d'exiger de vous
19 des comptes rendus plus précis que ceux que vous
20 devez rendre une fois par année dans votre rapport
21 de gestions?

22 R. Non.

23 Q. **[402]** Non?

24 R. Non.

25 Q. **[403]** Donc, sur cet aspect-là, vous êtes satisfait

1 que, au niveau des communications ou de... du... de
2 l'échange d'informations officielles, à tout le
3 mois, parce qu'on... on comprend que personne est à
4 l'abri des fuites, mais au niveau des mécanismes en
5 place, vous êtes satisfait que cette indépendance-
6 là, sur cet aspect-là, est bien gardée?

7 R. Oui.

8 Q. **[404]** O.K. Si on parle plus particulièrement des
9 équipes de vérification, encore là on va en faire
10 un survol. Comme j'ai expliqué devant la
11 Commission, ces gens-là vont venir témoigner de
12 façon plus particulière, le MAMROT, anciennement le
13 MAMROT, le MAMOT également va venir témoigner
14 devant la Commission. Donc, expliquez-moi peut-être
15 rapidement à quel niveau ils s'insèrent dans votre
16 organigramme et quelle est sa fonction ou son rôle
17 au sein de l'UPAC?

18 R. Encore là, c'est un rôle de coordination. Alors, le
19 MAMROT, il y a deux façons de faire. Il y a eux qui
20 font leur planification de vérification de
21 municipalités au niveau de l'adjudication des
22 contrats, vérifier que les paramètres ont été
23 respectés, les normes et tout ça. Alors, c'est eux
24 qui font cette planification-là et nous tiennent au
25 fait de la planification annuelle. Et l'autre façon

1 de faire, bien, c'est quand on a un signalement
2 qu'on leur fait faire une vérification factuelle,
3 ponctuelle dans une municipalité déterminée à notre
4 demande. C'est la façon de faire. Et il y a une
5 équipe à Montréal et une équipe à Québec.

6 Q. **[405]** Donc, le MAMOT, au sein de l'UPAC, entre en
7 jeu, si on veut, vraiment dans l'aspect du volet
8 vérification?

9 R. Exact.

10 Q. **[406]** Et l'aspect du volet - enquête qui pourrait
11 être..

12 R. Vérification administrative.

13 Q. **[407]** Administrative?

14 R. Exact.

15 Q. **[408]** Et l'aspect du volet - enquête qui pourrait
16 être intéressant pour vous, on l'a adressé un peu
17 plus tôt ce matin, c'est vraiment l'aspect des
18 signalements qui pourraient entrer au bureau des
19 plaintes?

20 R. Exactement.

21 Q. **[409]** Qui, pour l'instant, compte tenu des
22 obstacles législatifs, si on veut, vous n'avez pas
23 accès à ça?

24 R. C'est plus difficile.

25 Q. **[410]** C'est plus difficile. Parfait. L'autre équipe

1 qui est en vérification également, c'est la CCQ -la
2 Commission de la construction du Québec. Expliquez-
3 moi un peu... Ils vont également venir témoigner,
4 mais peut-être m'expliquer leur rôle au sein de
5 l'UPAC et à quel endroit est-ce qu'ils sont
6 sollicités?

7 R. On sait que eux, c'est d'appliquer leur loi, la Loi
8 R-20, donc le suivi des travailleurs, les cartes de
9 compétence, et tout ça. Donc c'est pour nous une
10 équipe qui est partie prenante sur les chantiers.
11 Et encore là, on peut demander des vérifications
12 factuelles lorsqu'on a des signalements pour
13 vérifier tel et tel aspect. Je ne sais pas, moi,
14 qu'il y a des gens qui travaillent au noir, qu'il y
15 a des gens qui n'ont pas de cartes de compétence
16 sur un chantier, X, Y, Z. Bien, à ce moment-là, on
17 pourrait leur demander de nous faire des
18 vérifications pour nous.

19 Q. **[411]** O.K. Peut-être nous donner des exemples de
20 cas où on a travaillé avec la CCQ.

21 R. Bien, tantôt, j'en ai nommé, j'en avais une bonne
22 dans la tête où les gens sont allés sur le terrain,
23 suite à un signalement pour vérifier du travail qui
24 était fait par des travailleurs qui n'étaient pas
25 légaux en termes de leur loi R-20. Et en faisant

1 leur vérification, ils se sont aperçu qu'il y avait
2 toute une question de fausses facturations qui
3 semblait présente, qu'il y avait une question de
4 prête-noms pour obtenir peut-être des licences, et
5 cetera. Alors, ils nous sont revenus avec le
6 dossier et on l'a réassigné aux équipes d'enquête
7 pour pousser le dossier plus loin, qui n'est pas
8 terminé.

9 Q. **[412]** Donc, je comprends bien que la CCQ également
10 n'entre ou... au sein de l'UPAC, n'a que l'aspect
11 vérification?

12 R. Exactement.

13 Q. **[413]** Et n'entre pas en jeu dans l'aspect enquête?

14 R. Exactement. Quand ils ont fait leurs vérifications
15 et que c'est transmis, bien, là, il n'est plus
16 question qu'ils parlent aux enquêtes pour d'autres
17 éléments qui pourraient s'ajouter.

18 Q. **[414]** Parfait. Peut-être voir un petit peu
19 également dans la prochaine diapositive quel est le
20 nombre de dossiers. Expliquez-nous de quoi il
21 s'agit. On parle du numéro 31, Madame Blanchette,
22 s'il vous plaît.

23 R. Alors, on peut voir le nombre de dossiers bon an
24 mal an qui ont été ouverts par la CCQ et le MAMOT,
25 maintenant.

1 Q. **[415]** Par eux directement à ce moment-là et n'ont
2 pas par le biais de l'UPAC?

3 R. Ça peut être par les deux.

4 Q. **[416]** Par les deux.

5 R. Ce n'est pas discriminé. Donc, on peut voir les
6 dossiers ouverts, les dossiers fermés de la CCQ. En
7 deux mille treize (2013), deux mille quatorze
8 (2014), quand même cent dix-sept (117) dossiers ont
9 été fermés. Et dans le cas du MAMOT, trente-six
10 (36) ont été fermés. Alors, on peut voir une
11 évolution quand même constante depuis deux mille
12 onze (2011), deux mille douze (2012).

13 Q. **[417]** Ces dossiers où qu'il y a... qu'il y a
14 nécessairement des interventions de la part de ces
15 entités-là?

16 R. Pardon?

17 Q. **[418]** Il y a des dossiers qui...

18 R. Qui ont été travaillés, qui ont été faits, qui ont
19 été accomplis, mais pas nécessairement avec des
20 sanctions.

21 Q. **[419]** Pas nécessairement avec des sanctions?

22 R. Exact.

23 Q. **[420]** Si on parle de la prochaine diapositive,
24 numéro 32, il s'agit de quoi également?

25 (12:01:43)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[421]** Est-ce que vous en avez des statistiques dans
3 les dossiers où il y a eu des sanctions de prises?

4 R. Je ne l'ai pas avec moi, mais ça pourrait se faire.
5 Je pourrais le transmettre à la Commission avec
6 plaisir.

7 Q. **[422]** S'il vous plaît.

8 R. D'accord.

9 Q. **[423]** Alors, ce serait donc l'engagement?

10 LA GREFFIÈRE :

11 105.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Alors peut-être de faire la ventilation au niveau
14 des dossiers pour voir quels sont ceux qui ont
15 abouti avec des sanctions.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Exactement.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Parfait.

20

21 191E-105 : Le témoin s'engage à fournir les
22 statistiques des dossiers vérification
23 qui ont abouti avec des sanctions

24

25 Q. **[424]** Alors, numéro 32, de quoi il s'agit, Monsieur

1 Lafrenière?

2 R. Alors, là, c'est le genre de vérification que
3 j'expliquais tantôt : planifiée à l'avance par le
4 MAMOT. Alors, on a la statistique qui dit le nombre
5 de dossiers, le nombre de rapports qu'ils ont
6 publiés en deux mille onze (2011), douze (2012),
7 treize (2013) et, bon, cette année que trois.

8 Q. **[425]** Parfait. Bon. La coordination, ça ne se fait
9 pas dans l'air, ça se fait à l'aide de...

10 (12:02:56)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[426]** Je m'excuse, qu'est-ce que c'est...

13 Me SONIA LeBEL :

14 Pardon.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Voulez-vous revenir s'il vous plaît.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[427]** Les rapports de vérification en gestion
21 contractuelle publiés par les vérificateurs du
22 MAMROT. Comment expliquer qu'il y en a dix (10) et
23 seize (16) en deux mille douze-deux mille treize
24 (2012-2013) et seulement trois en deux mille
25 treize-deux mille quatorze (2013-2014)?

1 R. Je sais qu'ils ont eu d'autres fonctions en deux
2 mille treize-deux mille quatorze (2013-2014), entre
3 autres la tutelle de Laval et tout ça qui a pris
4 certains de leurs effectifs. C'est un des aspects
5 que je pourrais dire qui font en sorte que le
6 chiffre est beaucoup plus bas. J'ai pas d'autres
7 explications au niveau des ressources. Il manque
8 actuellement, sur dix-huit (18) ressources, je sais
9 qu'il en manque quatre, mais ça ne peut pas
10 expliquer le nombre de trois pour le moment.

11 Q. **[428]** O.K.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. **[429]** Et ça, cette information-là, c'est... Oubliez
14 ça. Je reviens en arrière, je reviens à ce que
15 j'étais en train de vous dire tantôt.

16 Donc, je comprends que la coordination,
17 bon, ça ne se fait pas, ça ne se fait pas tout
18 seul, ça se fait à l'aide d'outils et je pense que
19 vous avez différents comités. Simplement pour les
20 fins de compréhension, Monsieur Lafrenière, et nous
21 aider peut-être à voir, effectivement, comment vous
22 fonctionnez, expliquez-nous : vous avez trois types
23 de comités je pense, spécifiques...

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[430]** ... qui siègent. Bon. Il y a, expliquez-nous

1 peut-être les fonctions du comité stratégique et
2 comment ça aide à cette coordination-là et qui est
3 présent sur ces comités-là?

4 R. Bon, alors le comité stratégique c'est de niveau
5 quand même assez élevé où il y a de l'échange
6 d'information administrative, de développement, on
7 parle de développement, formation, on parle des
8 outils informatiques en cours, les nouvelles
9 formations, la répercussion des décisions
10 judiciaires qui pourraient nous arriver, on parle,
11 évidemment, le suivi de la planification
12 stratégique - on a déposé au gouvernement notre
13 première planification stratégique cette année donc
14 le suivi de ça, l'élaboration de ça, quand on a
15 commencé la rédaction de notre mémoire, c'est ce
16 comité-là qui a mis un sous-comité en place et tout
17 ça.

18 Q. **[431]** C'est-tu à...

19 R. Ça, c'est vraiment le comité stratégique. On a une
20 rencontre à tous les trois mois.

21 Q. **[432]** Qui fait partie de ce comité-là de façon
22 générale?

23 R. Évidemment, il y a moi-même et puis les hauts
24 responsables des unités d'enquêtes. Au niveau du
25 SEC, c'est le responsable du responsable du SEC,

1 celui qui est au niveau de la Sûreté, au niveau
2 administratif et le responsable, soit l'inspecteur
3 Michel Pelletier.

4 Q. **[433]** Qui se trouve à être, peut-être, donc qui
5 relève de monsieur Vincent par rapport à ce lien-
6 là.

7 R. C'est-à-dire que non. C'est le lien
8 administratif...

9 Q. **[434]** Administratif seulement. O.K.

10 R. ... donc qui relève de son DGA.

11 Q. **[435]** Parfait. O.K.

12 R. Monsieur Latulipe. Au niveau de la Régie du
13 bâtiment du Québec, c'est madame Nathalie Marcoux
14 qui va venir ici. Au niveau de la CCQ, c'est
15 monsieur Jean-Guy Gagnon qui est le conseiller
16 spécial en enquêtes criminelles, en enquêtes,
17 pardon, pénales à la CCQ et monsieur Benoît
18 Thibault qui est responsable de l'équipe tactique
19 de la CCQ. Au niveau de Revenu Québec, c'est le
20 patron de celui qui est délégué à l'UPAC qui vient,
21 monsieur Trudel, Yves Trudel.

22 Q. **[436]** O.K.

23 R. Bon, je pense que vous avez pas mal toute l'équipe.

24 Q. **[437]** Et est-ce que c'est à ce... Et c'est au
25 niveau de ce comité-là qu'on parle de certaines

1 difficultés opérationnelles où on pourrait voir
2 comment pallier à ça, si on parle, bon, du lien
3 d'autorité que vous avez, auquel vous avez pallié.
4 Si on parle des difficultés de transmission
5 d'information avec certains...

6 R. Exactement.

7 Q. **[438]** ... organismes concernés, c'est à ce niveau-
8 là qu'on parle de ces choses-là.

9 R. C'est ça, la mise en place du centre de gestion de
10 signalement et tout ça. Il est pas question, là,
11 d'opérations comme telles.

12 Q. **[439]** O.K. Ou de dossiers spécifiques.

13 R. Exactement.

14 Q. **[440]** On parle des grandes lignes, des orientations
15 et, bon, parfait. Si on parle du comité des
16 membres.

17 R. O.K. Alors le comité des membres c'est présidé par
18 le directeur des opérations avec, bon, on voit les
19 membres qui sont là : le commissaire associé aux
20 vérifications, analystes stratégiques, responsables
21 des opérations SEC, responsables du MAMOT. Alors
22 les objectifs... Et les autres.

23 Les objectifs, c'est assurer la
24 coordination des interventions de l'UPAC dans le
25 respect juridique des mandats de chacun. Alors, on

1 échange l'expertise entre les entités. Est-ce qu'il
2 y a quelqu'un qui connaît telle ou telle chose, qui
3 peut nous aider dans telle et telle chose,
4 spécialistes de toutes les sortes.

5 On échange les décisions judiciaires
6 pertinentes, la transmission d'information
7 concernant les signalements faits à l'UPAC et
8 évaluation sur la priorisation des enquêtes et des
9 vérifications et présentation de certains dossiers.
10 En fait, la vérification va arriver qu'ils disent :
11 « Bon, nous autres, on a fait tel dossier et puis
12 c'est terminé. Si les enquêtes ont de l'intérêt,
13 nous, c'est certain que c'est terminé. » Au même
14 titre qu'il va y avoir des fois des sujets qui vont
15 être abordés qui pourraient être conjoints, pour
16 être certains qu'on le fait pas en double.

17 Si la vérification décide de lancer une
18 vérification, de planifier une vérification, et
19 qu'ils ont un doute qu'on pourrait être présents en
20 enquête criminelle, bien, ils vont en faire part à
21 cette table-là pour être certains, encore là, qu'il
22 y a pas de doublons et qu'il y a pas une perception
23 que la vérification travaille pour les enquêtes,
24 pour être bien certains que c'est bien balisé, que
25 c'est...

1 Q. **[441]** Avant l'avènement de l'UPAC, si je comprends
2 bien, tous ces gens-là travaillaient en silo, se
3 parlaient pas.

4 R. Exactement.

5 Q. **[442]** O.K. Est-ce que vous avez eu, bon, je
6 comprends qu'au niveau de la... des consultations
7 que vous avez faites avant de mettre sur pied
8 l'UPAC en deux mille onze (2011), ces gens-là ont
9 été consultés.

10 R. Oui.

11 Q. **[443]** O.K. Est-ce qu'il y avait des résistances
12 institutionnelles ou culturelles, au départ, de
13 certains de ces organismes-là à échanger entre eux?

14 R. Bien il y avait... il y avait un voeu, c'était
15 d'être plus efficaces, d'avoir une coordination, un
16 arrimage plus efficace. Plusieurs nous...

17 Q. **[444]** Ça c'est le principe, mais des fois vous...

18 R. Mais plusieurs nous avaient dit, écoute, dans tel
19 et tel dossier, si on avait eu une coordination, on
20 serait allé en enquête criminelle plutôt qu'y aller
21 en pénal puis là, le pénal ont passé la gratte
22 comme on dit dans le milieu et là on peut plus rien
23 faire. Alors ça, ça c'est des choses qui étaient
24 reprochées.

25 Maintenant, comment arrimer tout ça? Au

1 départ, le modèle était un peu nébuleux et plus le
2 travail se faisait au niveau du comité qui était en
3 train de mettre ça sur pied, plus les choses
4 s'éclaircissaient pour arriver au produit qu'on a
5 eu à la fin et là tout le monde adhéraît, là, de
6 façon assez évidente.

7 Q. **[445]** Et là...

8 R. Mais il a fallu apprendre à se comprendre au début
9 parce que c'est pas tout le monde qui savait ce que
10 la CCQ pouvait faire pour eux, ou que Revenu
11 pouvait faire pour eux et tout ça. Donc, il a fallu
12 comprendre les mandats de tous et chacun. On a fait
13 beaucoup de formation à cet égard-là entre tous les
14 membres pour bien comprendre. Chacun est venu
15 expliquer son rôle et graduellement, les choses se
16 sont mises en place et là, ça roule. Je pense qu'on
17 a atteint notre vitesse de croisière.

18 Q. **[446]** Mais pourquoi le choix au départ? Je pense
19 que vous l'avez mentionné un peu ce matin, mais
20 pourquoi le choix au départ d'arriver peut-être
21 plus rapidement à une structure qu'on a dû
22 parfaire, améliorer, adapter au fil des années
23 plutôt que de prendre le temps, puis je le dis pas
24 nécessairement péjorative, mais de prendre le temps
25 de faire ces études-là, de faire ces formations-là,

1 d'apprendre à se connaître et de voir justement
2 peut-être potentiellement les difficultés
3 législatives et de faire une loi avec beaucoup de
4 papillons dedans, là, un gros papillon, pour
5 modifier plusieurs choses et venir aplanir tout ça
6 avec des études préliminaires?

7 R. Bien moi je pense que c'était urgent de... de poser
8 une action d'arrimage et de coordination parce que
9 les allégations se continuaient, les citoyens
10 étaient en train de perdre confiance complètement
11 aux institutions. Moi comme sous-ministre à la
12 Sécurité publique, je devais jouer mon rôle et je
13 me disais, il faut faire quelque chose qui est
14 encore plus marquant, qui est encore plus adressant
15 à ce phénomène-là, c'est mon travail. Et c'est pour
16 ça que bien qu'on savait que ça s'améliorerait et
17 tout ça, et d'ailleurs il y a eu plusieurs
18 changements législatifs depuis deux mille onze
19 (2011) qui ont arrimé les choses, on croyait que
20 c'était tout le temps en « work in progress » et je
21 pense que là, on a quand même atteint... Mais il
22 faut que ça continue à s'améliorer. Il y a des
23 choses, puis vous en avez mentionné plusieurs
24 depuis le matin, il y a des choses qu'il faut
25 chan... qu'il faut améliorer et qu'il faut faire

1 évoluer.

2 Q. **[447]** Je comprends qu'on doit travailler beaucoup à
3 améliorer la structure à l'intérieur du cadre
4 législatif existant, mais on est peut-être rendu à
5 aller un peu plus loin et à pousser ce cadre-là.

6 R. Exactement.

7 Q. **[448]** Parfait. Quand on parle... Donc on vient de
8 parler du comité des membres. Si on parle du comité
9 tactique présentement. Là je comprends que le
10 comité stratégique, on est beaucoup plus haut, on
11 est en macro, on est dans les grands principes, on
12 est dans les sphères qui touchent de façon générale
13 tout le monde. Le comité des membres, on devient un
14 peu plus spécifique dans la coordination entre les
15 différents organismes et entités qui font partie de
16 l'UPAC et quand on parle du comité tactique, là on
17 retombe dans ce qu'on appelle dans le jargon plus
18 policier, opérationnel si on veut.

19 R. Mais enquête.

20 Q. **[449]** Mais enquête.

21 R. Alors le comité tactique, c'est que des...

22 Q. **[450]** Donc on évacue le volet - vérifications.

23 R. Complètement.

24 Q. **[451]** Donc, on com... encore une fois, ces gens-là
25 sont pas à la même table, se parlent pas en même

1 temps pour pas se contaminer.

2 R. Exactement. Alors c'est une communication qui est
3 hebdomadaire où on fait le tour de tous les
4 dossiers en cours, que ce soit au service
5 d'enquêtes sur la corruption, que ce soit Revenu
6 Québec, que ce soit l'EPIM, et à ce moment-là, bien
7 les gens mentionnent l'avancement de leurs dossiers
8 et quel est l'impact sur une enquête de l'un et de
9 l'autre et la planification à venir pour la semaine
10 suivante. Alors c'est vraiment, comme vous dites,
11 c'était vraiment un comité de terrain qui parle
12 d'opération pure.

13 Q. **[452]** Bon, je vais encore une fois, et peut-être
14 émettre une évidence, mais le propre d'une enquête
15 c'est de demeurer le plus confidentiel possible...

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[453]** ... pour être efficace parce que si on
18 annonce d'avance où est-ce qu'on va enquêter, ce
19 qu'on va enquêter, ce qu'on va chercher, on risque
20 d'avoir de la destruction de preuve ou en tout cas
21 des obstacles qui fait qu'on n'est pas efficace.
22 Donc qui fait partie de ce comité-là?

23 R. Alors il y a le directeur des opérations, il y a
24 moi-même, il y a le responsable de Revenu Québec au
25 niveau enquêtes et il y a le responsable du service

1 des enquêtes sur la corruption et le responsable de
2 l'EPIM.

3 Q. **[454]** O.K. Donc c'était quand même un comité
4 restreint...

5 R. Très restreint, que les patrons.

6 Q. **[455]** Les têtes dirigeantes des différents secteurs
7 concernés par les enquêtes.

8 R. Exactement. Exactement.

9 Q. **[456]** O.K.

10 (12:11:54)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[457]** Si je comprends bien, les directeurs, eux,
13 savent ce qui se passe partout?

14 R. En niveau enquêtes criminelles, oui.

15 Q. **[458]** O.K. Bien partout, dans tous les comités
16 parce que...

17 R. Oui.

18 Q. **[459]** ... vous êtes sur tous les comités, là?

19 R. Exactement.

20 Q. **[460]** O.K.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[461]** Est-ce qu'il y a eu des réticences au départ
23 parce que, on parle de culture policière,
24 habituellement échanger nos informations, nos
25 enquêtes, c'est peut-être, on a certaines

1 réticences. Est-ce qu'il y a eu des réticences à
2 avoir cette espèce de discussion, je parle entre
3 les volets enquêtes, là, de façon aussi, bien libre
4 je comprends, mais en comité restreint, mais de
5 façon aussi libre entre qui...

6 R. Au départ, il y a eu des résistances. Il y a eu,
7 c'est pas tous les dossiers qui étaient traités de
8 cette façon-là, mais ce comité-là a amené une
9 dynamique très efficace qui fait en sorte que là,
10 il y a aucune résistance.

11 Q. **[462]** La... donc, maintenant, on est... on est à
12 l'aise. On comprend l'efficacité et le besoin de
13 partager ce renseignement et de se coordiner, même
14 en... même au niveau des enquêtes criminelles comme
15 telles.

16 R. Absolument.

17 Q. **[463]** O.K.

18 R. Absolument.

19 Q. **[464]** Le transfert des... des deux liens d'autorité
20 opérationnelle, est-ce que ça aide beaucoup
21 également? Parce que vous êtes, avec monsieur
22 Vincent, le... le... le patron, si vous voulez, de
23 ces deux entités principales-là.

24 R. C'est clair dans mon esprit.

25 Q. **[465]** Donc, a aidé à cette ouverture d'esprit-là

1 également...

2 R. absolument.

3 Q. **[466]** ... et à ce transfert d'information-là,
4 stratégique, tant qu'à moi.

5 R. Absolument.

6 Q. **[467]** Parfait. Parlons du centre de gestion des
7 signalements de façon plus particulière. Expliquez-
8 moi, je pense qu'il est... il est fonctionnel
9 depuis mai deux mille quatorze (2014), est-ce que
10 je me trompe?

11 R. Exact.

12 Q. **[468]** O.K. Qu'est-ce... qu'est-ce qui existait
13 avant? Qu'est-ce qui... qu'est-ce que vous aviez
14 comme façon d'avoir du renseignement, et qu'est-ce
15 qui a amené à ce modèle-là?

16 R. Bien, avant les signalements rentraient de façon
17 différente à la ligne 1-88, étaient analysés là,
18 étaient traités là, et m'étaient soumis pour
19 décision. Et puis, nous, on avait, au niveau de
20 l'UPAC, notre ligne à nous, puis nos fax, et notre
21 site Web et tout ça. Alors, il y avait comme
22 deux... deux entités qui recevaient des
23 signalements, donc c'était pas évident à... à
24 mettre ça ensemble et à avoir une analyse identique
25 pour tous les signalements.

1 Donc, on a mis sur pied le centre de
2 gestion des signalements, qui a des analystes, qui
3 a des... des agents de bureau, et caetera. La
4 première chose qui se passe quand on reçoit un
5 signalements, d'abord c'est de le... rendre
6 l'anonymat à la personne qui signale. Donc on
7 caviarde le... la personne, le nom de la personne.
8 Et après ça, ce dossier-là est envoyé dans les
9 banques de données pour vérification. Le retour de
10 ces banques de données-là à la personne qui
11 chapeaute ça, s'il a besoin d'aller sur le terrain
12 pour vérifier des choses, pour m'aider à prendre ma
13 décision, il est envoyé aux analystes enquêteurs,
14 qui vont sur le terrain, attachent les fils,
15 ramènent le dossier au centre de gestion des
16 signalements, qui me l'apporte à moi. À tous les
17 quinze (15) jours, le responsable, le lieutenant
18 qui est là au centre de gestion et signalements, à
19 tous les quinze (15) jours m'amène les dossiers et
20 on regarde ensemble. Il y a un proposition qui
21 vient du centre de ges... de gestion, où je devrais
22 l'envoyer selon eux, avec l'étude qu'ils ont faite.
23 Ça arrive que je change le... la décision et
24 j'envoie le dossier à ce moment-là au bon endroit,
25 que ce soit en vérification, que ce soit en

1 enquête, ou à un autre organisme - ça peut arriver
2 que ce soit à un autre organisme qui soit adressé -
3 et... ou qu'on le ferme, tout simplement, parce que
4 le dossier n'est pas opportun.

5 Q. **[469]** Est-ce que le centre de signalement est
6 spécifique à l'UPAC? Ne reçoit que des... que des
7 signalements qui vous concernent? Ou est beaucoup
8 plus large dans son...

9 R. Le centre de signalement comme tel est spécifique à
10 l'UPAC. Ce que je dois dire comme particularité,
11 c'est que la ligne 1-888-444-1701 est pour tous les
12 crimes, hein, c'est la ligne permanente de la
13 Sûreté du Québec, vingt-quatre (24) heures, sept
14 jours par semaine. Donc, c'est à cet endroit-là
15 quand il y a un dossier qui touche la malversation,
16 corruption, et caetera, qui est envoyé au centre de
17 gestion des signalements. Le... la discrimination
18 au niveau de cette ligne-là se fait là, mais tout
19 le reste, c'est sous...

20 Q. **[470]** Donc, c'est le même... c'est un numéro de
21 téléphone pour tous ces genres de signalements-là,
22 mais dès le... dès le... dès l'appel, on
23 aiguillonne votre... le... les dossiers ou les
24 signalements qui vous concernent vers votre...

25 R. Exactement.

1 Q. **[471]** ... votre équipe.

2 R. Exactement.

3 Q. **[472]** O.K. Est-ce que les gens peuvent faire... ont
4 l'occasion de faire des... des... des signalements
5 de façon anonyme ou doivent...

6 R. Ils peu... on reçoit des signalements de façon
7 anonyme aussi, qu'on traite comme les autres.

8 Q. **[473]** Est-ce que vous voyez un avantage à ce genre
9 de centre de signalement-là, à ce genre de ligne?

10 R. Ça n'a que des avantages. D'abord, ça... ça ouvre
11 la porte au public pour... pour nous faire des
12 signalements. Et nous, ça nous permet, justement
13 dans notre coordination, d'avoir une seule façon de
14 faire dans le traitement. Alors, ça n'a que des...
15 que des bonnes... que des bons avantages.

16 Q. **[474]** Donc depuis mille... mai deux mille quatorze
17 (2014), on marque que l'UPAC a reçu deux mille sept
18 cents (2700) signalements, donc ce sont les
19 signalements qui émanent de ce centre-là mais qui
20 vous concernent vous particulièrement.

21 R. Exactement.

22 Q. **[475]** O.K. Bon, la pro... la prochaine diapositive,
23 en numéro 37, c'est... on a... on explique le
24 cheminement du cen... d'une... d'un signalement
25 comme tel. Vous venez d'en faire l'illustration. Y

1 a-t-il quelque chose que vous devez ajouter? Je
2 pense que ça a été complet.

3 R. Non, c'est complet.

4 Q. **[476]** Et on illustre par le biais d'un diagramme ce
5 que vous venez de mentionner, monsieur Lafrenière.
6 Expliquez-moi, peut-être... c'est peut-être le...
7 le moment à ce moment-ci d'expliquer de façon plus
8 particulière l'interaction en votre... le volet
9 vérification que l'UPAC a, le volet enquête que
10 vous avez également sous le même... sous le même
11 chapeau, ultimement, qui est le vôtre. Je comprends
12 que vous êtes très au fait des règles de l'arrêt...
13 de l'arrêt Jarvis...

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[477]** ... qui disent qu'on ne peut pas contaminer,
16 naturellement, une enquête par la vérification;
17 vérifications souvent qui ont des pouvoirs de
18 contrainte qu'on ne peut pas exercer en matière
19 d'enquête criminelle compte tenu de la charte.

20 Donc, comment vous avez fait, vous, pour
21 coordonner ces deux volets-là, qui étaient les
22 vôtres au départ, et faire en sorte, justement, de
23 s'assurer que ces deux aspects-là, bien qu'ils
24 soient, qu'on puisse les utiliser en même temps ou
25 de façon concurrente ou un après l'autre, comment

1 vous avez fait pour coordonner tout ça?

2 R. Bien, dans le fond, ça part encore une fois des
3 signalements où je décide dans quel... ignorons le
4 troisième aspect, mais gardons les vérifications et
5 les enquêtes. Alors, vous avez vu tantôt dans mes
6 comités, quand je parle du comité tactique, c'est
7 que les enquêtes seulement participent à ce comité-
8 là. Donc il n'y a pas de contamination ou il n'y a
9 pas un intérêt soulevé par les vérificateurs qui
10 entendraient des choses des enquêtes criminelles.
11 Maintenant, quand une enquête est terminée et puis
12 qu'il serait à-propos de l'envoyer en vérification,
13 on peut l'envoyer sans problème, mais ça arrive.
14 Sauf qu'on ne pourra pas la ramener en enquête
15 criminelle. Il faut vraiment avoir pris la décision
16 à ce moment-là que c'était terminé au niveau
17 enquête criminelle ou enquête pénale, en fait une
18 enquête. Alors, c'est comme ça qu'on gère
19 l'ensemble de nos dossiers au niveau du mur de
20 Chine entre la vérification et les enquêtes.

21 Q. **[478]** Donc, je comprends qu'il y a des nuances à
22 apporter. Mais de façon générale, on peut passer de
23 la vérification à l'enquête, mais de passer à
24 l'enquête à la vérification, c'est le...

25 R. Le contraire.

1 Q. **[479]** C'est le contraire. En disant, on peut passer
2 de l'enquête à la... C'est un test.

3 R. Exactement.

4 Q. **[480]** On peut passer de l'enquête à la
5 vérification, mais passer de la vérification à
6 l'enquête, à ce moment-là, c'est plus
7 problématique?

8 R. Bien, c'est-à-dire quand un vérificateur fait une
9 vérification, peu importe laquelle, et qu'il arrive
10 à déceler un acte possiblement criminel, bien, il
11 va nous soulever le dossier et on décide à ce
12 moment-là de le continuer en enquête et lui arrête
13 sa vérification, du moins arrête la transmission de
14 tout renseignement...

15 Q. **[481]** Ou arrête d'utiliser ses pouvoirs de
16 contrainte spécifiques qu'on n'a pas
17 nécessairement?

18 R. Voilà!

19 Q. **[482]** Dont on n'a pas l'usage en enquête?

20 R. Dans cette sphère-là. C'est ça.

21 Q. **[483]** Parfait. Peut-être nous expliquer, on va
22 revenir à l'organigramme, je pense qui est à la
23 page 8, puis c'est important de voir également
24 comment ça se passe au niveau, bon, comme on l'a
25 mentionné ce matin un peu plus tôt, monsieur Forget

1 va venir témoigner pour expliquer un peu de quelle
2 façon, au niveau de l'intégrité et de la Loi 1, il
3 collabore ou il travaille avec l'AMF au niveau de
4 la qualification des entreprises, je le dis de
5 façon générale, mais comment ça se passe vos
6 rapports avec lui? Je comprends qu'il n'est pas
7 dans vos bureaux de façon physique?

8 R. Il n'est pas dans nos bureaux. C'est très
9 administratif. Parce que lui a un rôle un peu
10 autonome, dans le sens où il reçoit des demandes de
11 l'AMF de vérification. Il vérifie dans les banques
12 de données qui sont les mêmes joueurs dans le fond
13 que les autres organismes que j'ai dans d'autres
14 sphères d'activité et, à partir de là, émet un avis
15 négatif ou positif à l'AMF. Alors, c'est
16 strictement ou purement administratif avec monsieur
17 Forget comme tel.

18 Q. **[484]** Donc, il ne vous renseigne pas sur ses
19 dossiers spécifiquement, je veux dire, sur ses
20 vérifications et vous ne le renseignez pas sur les
21 enquêtes en cours?

22 R. Bien, il peut arriver qu'il m'avise qu'il va faire
23 un avis négatif sur telle ou telle compagnie, parce
24 que ça peut avoir un impact médiatique, et le
25 médiatique est géré à partir de mon bureau. Alors

1 ça, ça peut arriver. Comme ça peut arriver qu'il
2 s'informe, lui, par l'environnement. Il se doute
3 peut-être qu'on est en enquête sur une entreprise
4 quelconque puis qu'il dise : Bien, là, est-ce que
5 je nuis à votre enquête si je vais faire une
6 vérification dans telle et telle sphère? À ce
7 moment-là, bien, on lui dit ou on ne lui dit pas,
8 parce que si on est pour intervenir rapidement,
9 puis il faut protéger notre enquête, on ne
10 mentionne rien, mais, par contre, si ça ne nuit pas
11 à notre enquête, on laisse aller.

12 Q. **[485]** Donc, il pourrait de façon théorique arriver
13 qu'on qualifie une entreprise qui, par la suite,
14 est arrêtée par l'UPAC?

15 R. Absolument. C'est arrivé. Puis ça risque d'arriver
16 encore.

17 Q. **[486]** Parce qu'il faut comprendre que ce sont des
18 volets qui sont spécifiques?

19 R. Il ne connaît pas la teneur de nos enquêtes ou
20 mêmes nos enquêtes qu'on fait.

21 Q. **[487]** Et, ça, c'est pour des questions de
22 protection des enquêtes en cours?

23 R. Oui.

24 Q. **[488]** Si on va à l'acétate, la diapositive numéro
25 39. On n'en a pas parlé beaucoup, mais dans votre

1 organigramme, il y a le BLCM qui est le Bureau de
2 lutte à la corruption et à la malversation - j'ai
3 eu un espèce de blocage -. Donc le Bureau de lutte
4 à la corruption et à la malversation, qui est, si
5 je comprends bien, un bureau spécialisé du
6 directeur des poursuites criminelles et pénales,
7 c'est exact?

8 R. C'est bien ça. Un groupe de procureurs, une
9 vingtaine de procureurs avec le soutien
10 administratif, qui monte à peu près trente (30)
11 personnes qui sont dédiées aux dossiers de l'UPAC,
12 de la corruption et de la malversation, autant au
13 niveau pénal qu'au niveau criminel, avec des
14 ressources en majeure partie, évidemment, à
15 Montréal et quelques ressources à Québec.

16 Q. **[489]** Quelques ressources à Québec. Est-ce que ce
17 bureau-là fait partie de l'UPAC comme tel?

18 R. C'est une équipe qui est dédiée, mais je n'ai
19 aucune hiérarchie sur eux. Ils sont vraiment
20 indépendants.

21 Q. **[490]** Ils sont vraiment indépendants?

22 R. Oui.

23 Q. **[491]** Mais quand vous dites « dédiée », c'est
24 qu'ils font exclusivement des dossiers qui émanent
25 de votre organisme?

1 R. Exactement.

2 Q. **[492]** Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait
3 être considéré d'intégrer peut-être des procureurs
4 ou des procureurs de la Couronne à l'unité?

5 R. Ça pourrait être considéré à titre de... pas de
6 coordonnateur, mais de facilitateur, des fois, pour
7 amorcer des dossiers ou quoi que ce soit. C'est
8 quelque chose qui pourrait être considéré.

9 Q. **[493]** Parce que tant qu'à mettre tout sur la table,
10 Monsieur Lafrenière, quelles sont les difficultés
11 que vous rencontrez avec le BCLM, les difficultés
12 opérationnelles à ce moment-ci?

13 R. Bien, nous, la façon qu'on travaille avec eux,
14 c'est que, d'abord, le dossier est bien amorcé
15 quand un ou des procureurs sont désignés par la
16 procureure-chef et ils nous suivent dans le dossier
17 jusqu'à la toute fin et on a souvent deux à trois
18 procureurs qui sont désignés pour chacun des
19 dossiers.

20 Q. **[494]** Mais ils ne font pas partie, nécessairement,
21 de vos bureaux, ils ne sont pas là, nécessairement,
22 au quotidien pour conseiller les policiers...

23 R. Non.

24 Q. **[495]** ... ou les aider peut-être à orienter
25 l'enquête.

1 R. Bien, ils suivent de près, ceux qui sont dans les
2 dossiers suivent de près. Est-ce que c'est
3 quotidien au niveau communication, tout dépend de
4 la finalité du dossier, mais ils sont pas dans nos
5 bureaux.

6 Q. [496] Et c'est quelque chose qui pourrait être
7 envisagé de façon positive par le SEC ou par vous?

8 R. Ça pourrait être évalué. Ça pourrait être évalué.

9 Q. [497] Ça pourrait être évalué.

10 R. Oui.

11 Q. [498] O.K. Parlons maintenant des partenaires
12 externes à l'UPAC. On a parlé des gens qui sont des
13 partenaires désignés par décret, le RBQ, la CCQ, le
14 MAMROT pour une... pour des besoins spécifiques de
15 vérification, parlons de ceux qui sont externes à
16 l'UPAC. Si on parle particulièrement du
17 commissaire, bon, on a parlé du commissaire aux
18 plaintes du MAMROT, parlons maintenant peut-être du
19 bureau de l'inspecteur général de la Ville de
20 Montréal. Comment se font vos relations? C'est une
21 nouvelle entité également.

22 R. C'est une nouvelle entité alors la façon que je me
23 suis entendu avec maître Denis Gallant,
24 l'inspecteur général, c'est qu'on se transmet les
25 dossiers, on a établi une liaison qui transmet à

1 qui lorsqu'il y a des dossiers, et puis on en a un
2 exemple dans l'actualité aujourd'hui, lorsqu'il y a
3 des dossiers où il y a une connotation criminelle,
4 maître Gallant m'envoie le dossier pour qu'on
5 puisse le traiter en termes de criminalité et si
6 moi j'ai des dossiers que je juge qu'ils sont
7 adressés à lui en termes de mandat, au niveau
8 vérification de contrats, et caetera, sur l'île de
9 Montréal, je lui transmets les dossiers.

10 Q. **[499]** Parce que c'est évident que, compte tenu de
11 sa juridiction, vous êtes amenés à travailler,
12 probablement, sur des dossiers.

13 R. Assez près. Assez près.

14 Q. **[500]** Des faits qui peuvent soit le toucher lui ou
15 toucher vous...

16 R. Exactement.

17 Q. **[501]** ... par rapport à vos juridictions.

18 R. Alors, on a bien établi, dès le départ, nos
19 responsabilités l'un et l'autre.

20 Q. **[502]** Donc on parle ici de partenariat parce que je
21 comprends que, de par votre décret ou par la loi
22 qui constitue l'UPAC, ces gens-là n'ont pas
23 d'obligation de transmission avec vous.

24 R. Non.

25 Q. **[503]** O.K. Si on parle du DGEQ, de quelle façon...

1 R. Sauf pour quand il décèle un acte criminel, je
2 pense que c'est écrit dans leur loi...

3 Q. [504] Il a l'obligation de transférer.

4 R. ... Exactement.

5 Q. [505] Exactement. Si on parle du DGEQ, le directeur
6 général des élections, comment ça fonctionne
7 comme...

8 (12:25:13)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [506] Je m'excuse. L'un n'empêche pas l'autre. Même
11 si il y a, si vous décelez une anomalie dans
12 l'octroi de contrats, vous en faites part à maître
13 Gallant.

14 R. Exact.

15 Q. [507] Et s'il y a une connotation criminelle, ça
16 vous empêche pas de continuer le dossier du point
17 de vue criminel, tout en lui permettant, à lui, de
18 ne pas octroyer les contrats ou de refaire le
19 processus d'octroi de contrats.

20 R. Il y aura pas de problème parce qu'on respecte
21 Jarvis vu que ça vient des enquêtes.

22 Q. [508] Oui, oui, tout à fait.

23 R. Oui, il y a pas de problème, Madame la Présidente.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. [509] Si on parle du Directeur général des

1 élections, comment ça fonctionne cette relation-là
2 entre...

3 R. Bien, c'est un peu la même chose. On a un article
4 dans le Code criminel qui nous permet d'intervenir
5 dans le cas des financements illégaux, l'article
6 121 mais il y a d'autres aspects que le Directeur
7 des élections, le Directeur général des élections
8 peut travailler avec sa loi donc on leur transmet
9 l'information au besoin ou, carrément, on leur
10 envoie un dossier qu'on recevrait, qu'on traiterai
11 pas au niveau criminel, on leur envoie pour
12 traitement.

13 Q. **[510]** O.K. Donc est-ce que ça fonctionne bien la
14 collaboration...

15 R. Oui.

16 Q. **[511]** ... le partenariat présentement?

17 R. Oui, ça fonctionne bien.

18 Q. **[512]** Encore une fois, je comprends que c'est une
19 question de bonne volonté, de dialogue entre les
20 gens, les gens concernés, mais que de par la loi,
21 il y a pas d'obligation.

22 R. Non.

23 Q. **[513]** À part les mécanismes déjà existants de la
24 Loi sur l'accès s'il y a lieu.

25 R. Exact.

1 Q. **[514]** Il y a pas d'obligation de transmission.

2 R. Exact.

3 Q. **[515]** Exact? O.K. Si on parle de la commission, le
4 commissaire au lobbyisme, comment ça fonctionne?

5 R. Bien, c'est exactement la même chose. On envoie
6 surtout de l'information, on n'en reçoit peu d'eux,
7 mais c'est, les canaux sont ouverts, comme on dit,
8 avec tous les organismes qu'on voit là.

9 Q. **[516]** Et la collaboration, naturellement, se fait
10 au cas par cas nécessité.

11 R. C'est ça, exactement.

12 Q. **[517]** Ils participent, ces gens-là participent pas
13 nécessairement à des comités formels qui sont
14 établis de façon régulière.

15 R. Non, pas à date.

16 Q. **[518]** C'est au besoin?

17 R. C'est plus des relations. J'ai rencontré le
18 commissaire au lobbyisme il y a quelques mois pour
19 être certain qu'on collaborait et que tout était à
20 sa satisfaction, à la mienne, et caetera, les
21 mécanismes, qui parle à qui, et tout ça.

22 Q. **[519]** O.K. Et la collaboration se fait bien avec
23 eux?

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[520]** O.K. Si on parle de la Commission des

1 municipalités du Québec, comment ça fonctionne?

2 Avez-vous une bonne collaboration avec eux?

3 R. La commission, vous dites?

4 Q. **[521]** La CMQ, pardon.

5 R. Encore là, c'est de renvoyer des dossiers, c'est
6 très, même, c'est très peu fréquent dans leur cas.

7 Q. **[522]** O.K. Si on parle de corps de police qui sont
8 extérieurs à l'UPAC, est-ce que vous avez quand
9 même une bonne collaboration malgré le fait qu'ils
10 en font pas nécessairement partie. On peut penser
11 que des corps municipaux ont du renseignement qui
12 sont utiles à vous, on peut penser que d'autres
13 corps municipaux enquêtent sur des choses qui sont
14 connexes à vous. Comment ça fonctionne?

15 R. Bien, on en a eu quelques uns qui nous ont été
16 soulevés par les directeurs de police qui ont fait
17 appel à nos services. Particulièrement depuis un
18 an, un an et demi, il y a eu encore plus de
19 signalements qu'on en avait au début. Maintenant,
20 il arrive aussi qu'on a carrément des signalements
21 ou des plaintes qui sont des fraudes ou qui sont
22 pas des... des éléments criminels qui sont dans
23 notre mandat qui relèvent de la police, alors on
24 envoie à ce moment-là le dossier au corps policier
25 pertinent.

1 Q. **[523]** On est là pour faire des recommandations et
2 regarder si on peut aider à parfaite la structure
3 de l'UPAC déjà existante. Pensez-vous qu'il
4 serait... qu'il serait utile ou approprié, avec un
5 ou plusieurs de ces organismes-là qui font partie
6 de la liste qu'on voit à l'écran, de formaliser les
7 relations ou de formaliser l'échange de
8 renseignements plutôt que d'y aller sur une base,
9 je dirais, de la bonne volonté des gens en place,
10 là?

11 R. C'est quelque chose qui pourrait être évalué au cas
12 par cas, là.

13 Q. **[524]** À la pertinence de chacun des...

14 R. Exactement.

15 Q. **[525]** O.K. Si on parle... on passe à...

16 R. Je prends comme exemple le ministère des
17 Transports...

18 Q. **[526]** Oui, allez-y.

19 R. ... où on a mis sur pied trois comités, un comité
20 de prévention, un comité stratégique, un comité
21 opérationnel où il y a beaucoup d'échanges
22 d'informations. Je sais pas si le directeur de la
23 prévention va en parler tantôt, mais on fait avec
24 eux le... le « benchmarking » de notre plan de
25 gestion de risques et il y a vraiment, là, une très

1 très bonne communication. C'est... c'est exemplaire
2 avec le ministère des Transports.

3 Q. **[527]** Mais, expliquez-moi d'abord comment se fait-
4 il... Le ministère des Transports d'ailleurs, c'est
5 ce que vous faisiez référence ce matin quand vous
6 disiez que plusieurs... vous aviez des échanges
7 d'informations et de données. On parle de
8 signalements ou on parle de plaintes avec
9 différents ministères. J'imagine que le Ministère
10 étant un donneur d'ouvrage important...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[528]** ... naturellement, tombe... tombe dans les
13 aspects que vous allez enquêter, là, on parle des
14 constructions, et caetera. Vous avez... Ils ont
15 également une espèce de bureau des plaintes, même
16 s'il s'appelle pas comme ça.

17 R. Mais, eux se sont mis différents mécanismes et on
18 reçoit, nous, le fruit de ces mécanismes-là, dans
19 le fond, quand... quand c'est une question de...
20 d'infractions criminelles.

21 Q. **[529]** Donc, au niveau du ministère des Transports,
22 quand ils reçoivent un signalement, une plainte,
23 appelons-le comme on veut, qui pourraient concerner
24 l'UPAC, il y a aucun problème de transfert et ils
25 font pas partie de l'UPAC.

1 R. Non, mais ils nous envoient le dossier sans...

2 Q. **[530]** Ils ont trouvé une façon de le faire.

3 R. ... sans aucun problème, oui.

4 Q. **[531]** O.K. Alors que le MAMROT qui a quand même un
5 lien avec vous a des difficultés à réfléchir sur
6 cet aspect.

7 R. Au niveau légal, c'est différent.

8 Q. **[532]** O.K. Parlons de votre budget. On en a parlé,
9 on a parlé...

10 (12:30:04)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[533]** Qu'est-ce que vous voulez dire « au niveau
13 légal, c'est différent »?

14 R. Bien, nous, ce que le MAMROT, le bureau des
15 plaintes nous... nous mentionne, c'est qu'ils ont
16 pas la... ils ont pas la légalité de nous
17 transmettre les dossiers qu'ils ont à cause de la
18 Loi de l'accès.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[534]** Parce que la Loi de l'accès dit que s'il y a
21 des... des informations...

22 R. Nominatives.

23 Q. **[535]** ... nominatives dans les plaintes, on peut
24 pas vous transférer la plainte.

25 R. Exactement. Exactement.

1 Q. **[536]** Parce qu'on peut pas vous transférer
2 l'information nominative.

3 R. C'est ça.

4 Q. **[537]** Mais, on pourrait théoriquement...

5 R. Alors, eux...

6 Q. **[538]** ... vous transférer la substance de la
7 plainte, non?

8 R. Bien, ils pourraient caviarder puis nous l'envoyer,
9 mais encore là, quand tu caviardes, pour nous,
10 c'est une béquille, là.

11 Q. **[539]** O.K.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[540]** Et Hydro-Québec?

14 R. Hydro-Québec, on reçoit du renseignement d'eux
15 lorsqu'il y a des situations, encore là, qu'ils
16 croient qu'il y a des... des infractions
17 criminelles ou qu'il y a des... des... des actes
18 répréhensibles comme on l'entend dans notre loi. Et
19 ça passe régulièrement par le... leur sécurité
20 industrielle à eux où il y a des rencontres ou des
21 communications assez fréquentes avec le directeur
22 des opérations à mon... à mon bureau.

23 Q. **[541]** O.K.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[542]** Au niveau du ministère des Transports du

1 Québec, ils ont également des informations
2 nominatives quand ils reçoivent une plainte.

3 R. C'est sûr.

4 Q. **[543]** De quelle façon est-ce qu'ils ont contourné
5 cette problématique-là avec vous?

6 R. Ah! Là, je pourrais pas répondre à leur place.

7 Q. **[544]** O.K. La possibilité de demander le
8 consentement de la personne qui fait le signalement
9 pourrait une avenue, j'imagine.

10 R. C'est probablement ça, oui.

11 Q. **[545]** Donc, si on demande à la base le consentement
12 de la personne de transmettre l'information à
13 l'UPAC, on pourrait à ce moment-là...

14 R. On évite le...

15 Q. **[546]** ... la difficulté de la Loi sur l'accès.

16 R. Voilà!

17 Q. **[547]** O.K.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[548]** O.K. Alors, donc sur ce, nous allons ajourner
20 pour...

21 Me SONIA LeBEL :

22 Parfait.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 ... la pause du midi.

25

1 Me SONIA LeBEL :

2 Il ne m'en reste pas beaucoup, je pourrai - oui -
3 compléter. Merci, Madame.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 Est-ce que je peux me permettre un commentaire? Sur
6 l'engagement que vous avez demandé tantôt,
7 l'engagement 105, vous demandez quelles...
8 lesquelles des plaintes ont donné lieu à des
9 sanctions. Je suis pas sûr que ce chiffre-là serait
10 très significatif. Est-ce qu'on pourrait pas plutôt
11 demander lesquelles des plaintes ont été fermées
12 sans qu'il y ait de sanction? Parce qu'il y a peut-
13 être encore plein de plaintes qui sont toujours en
14 vérification et qui ont pas à ce jour fait l'objet
15 d'une sanction, mais qui éventuellement pourrait
16 faire l'objet d'une sanction.

17 Me SONIA LeBEL :

18 Bien, compte tenu de l'engagement où on demande la
19 ventilation entre les plaintes ayant fait l'objet
20 d'une sanction et... je pense que, par ricochet, on
21 va avoir cette information-là.

22 Me BENOIT BOUCHER :

23 C'est le nombre.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Peut-être qu'on pourra spécifier qu'on ait

1 justement la ventilation en ce qui a été... ce qui
2 a abouti à une sanction ou n'a pas fait l'objet de
3 sanction et a été fermé sans sanction finalement.

4 Me BENOIT BOUCHER :

5 C'est ça.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Est-ce que c'est problématique? Parfait.

8 Me BENOIT BOUCHER :

9 Ou juste spécifier qu'il y a tant de plaintes qui
10 sont toujours en vérification.

11 R. D'accord.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Parfait. Merci.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci.

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 (14:06:07)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bon, Maître LeBel, j'ai compris de vos propos avant
21 la pause pour le midi que vous n'en aviez plus pour
22 longtemps.

23 Me SONIA LeBEL :

24 Pas du tout, Madame la Présidente, effectivement.

25 J'en ai peut-être pour une quinzaine, une vingtaine

1 de minutes en tout et partout pour conclure avec la
2 présentation.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Alors, à ce stade-ci, je vais demander aux
5 parties si elles auront des questions à poser.

6 UNE VOIX :

7 Je ne crois pas.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K. Puis, je comprends que maître Houle n'est pas
10 là. Alors, poursuivez.

11 Me SONIA LeBEL :

12 Q. **[549]** Merci. Simplement pour conclure peut-être sur
13 la question de l'évolution de votre budget; on a
14 parlé de la reddition de comptes mais là, je parle
15 plutôt au niveau des budgets de... de l'UPAC. Au
16 départ, je passe... je vois qu'en mil neuf cent...
17 en mil neuf cent quatre-vingt-onze (1991)... en
18 deux mille onze (2011), en deux mille onze (2011),
19 vous aviez un budget de... budget de l'ordre de
20 trente millions (30 M). C'est exact? Environ?

21 R. Exact.

22 Q. **[550]** Est-ce que c'est le budget qui était propre à
23 l'UPAC ou ça inclut les portions qui vous
24 concernent dans les différents organismes?

25 R. Ça inclut tous les organismes qui font partie de

1 l'UPAC et le bureau du commissaire comme tel.

2 Q. **[551]** O.K. Donc, c'est... votre budget central, si
3 on veut, et les budgets connexes.

4 R. C'est ça.

5 Q. **[552]** O.K. Et en décembre deux mille douze (2012),
6 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'intégrité
7 en matière de contrats publics, votre budget a
8 grimpé à... de l'ordre de quarante-deux millions
9 (42 M).

10 R. Exact.

11 Q. **[553]** Votre budget central également a été...

12 R. Toujours le budget central, c'est... on parle
13 toujours...

14 Q. **[554]** Dans le même ordre de grandeur, si on veut?

15 R. Exactement.

16 Q. **[555]** O.K. Parfait.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[556]** Est-ce que je comprends que c'est par année?

19 R. Exactement.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[557]** Ça, c'est pas le... est-ce que ça inclut
22 également le coût des inspecteurs par exemple de
23 Revenu Québec qui tra... qui travaillent pour vous?

24 R. Exactement.

25 Q. **[558]** Oui?

1 R. C'est budgété pour chacun des organismes, et le
2 total de tous ces organismes-là, les sept
3 organismes, incluant le BLCM, donne les... les
4 chiffres que vous voyez là.

5 Q. **[559]** Mais ces gens-là continuent d'être payés par
6 Revenu Québec?

7 R. Exactement. Alors, en...

8 Q. **[560]** Pas par vous. Vous avez additionné les
9 crédits budgétaires associés à ces unités-là...

10 R. Voilà, pour... pour chiffrer comment l'UPAC, dans
11 son ensemble, coûte.

12 Q. **[561]** Coûte. C'est ça. Alors que vous, vos propres
13 crédits budgétaires sont moindres que ceux-là,
14 parce que...

15 R. Exactement. Cette année, c'est de l'ordre de neuf
16 millions (9 M) à peu près.

17 Q. **[562]** O.K.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Q. **[563]** Et ça inclut également les budgets ou les
20 crédits ou les sommes qui sont attribuées quand
21 vous faites appel à un corps de police comme vous
22 l'avez fait dans une... à une... à une reprise avec
23 vos analystes enquêteurs pour utiliser leurs
24 services, j'imagine?

25 R. Au niveau soutien technologique, exactement.

1 Q. [564] O.K. Parfait.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [565] Alors, si je comprends bien, quand vous dites
4 que votre crédit budgétaire est de neuf millions
5 (9 M), c'est strictement pour payer les gens qui
6 travaillent de façon permanente pour vous, ou
7 occasionnelle pour vous.

8 R. Directement pour moi.

9 Q. [566] « Directement pour moi », mais qui
10 n'appartiennent pas à d'autres unités.

11 R. Exactement.

12 Q. [567] O.K.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Q. [568] Madame Blanchette, si vous pourriez afficher
15 à l'écran, s'il vous plaît, l'organigramme qui
16 apparaît dans les pièces... je m'excuse, je n'ai
17 pas l'onglet... rapidement, l'onglet 2, merci.
18 C'est un organigramme, Monsieur... on a parlé dans
19 le cadre du PowerPoint qui a été produit, il y a
20 l'organigramme à ce jour, si on veut, en deux mille
21 quatorze (2014), et ça, c'est... il s'agit de
22 l'organigramme de l'UPAC au neuf (9) juillet deux
23 mille douze (2012). La raison de la production de
24 cet organigramme, c'est pour aller peut-être avec
25 vous... on en a parlé au cours de votre témoignage,

1 Monsieur Lafrenière, de façon un peu sporadique au
2 fil des sujets qu'on a abordés. Mais je pense qu'au
3 niveau peut-être de l'évolution chronologique de
4 l'UPAC, ce serait important de peut-être faire un
5 résumé des grands changements qui ont eu lieu, puis
6 qu'est-ce qui a fait en sorte que l'UPAC a dû
7 s'adapter, si on veut, à certaines réalités...

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[569]** ... et apporter des modifications à sa
10 structure. Alors, je comprends que ça, ça com...
11 bien, on ne parlera pas des questions d'esthétique,
12 mais si on parle des questions de liens d'autorité,
13 ça correspond à l'image de l'UPAC à ses débuts, si
14 on veut.

15 R. Exactement.

16 Q. **[570]** O.K. Et quels sont les... peut-être les
17 changements majeurs qui ont marqué l'évolution de
18 l'UPAC et qui ont fait en sorte que vous ayez dû
19 procéder à des changements non pas cosmétiques,
20 mais structurels?

21 R. La première... le premier élément que j'aimerais
22 apporter, c'est d'abord un deuxième commissaire
23 associé qui est arrivé à l'UPAC avec le mandat
24 de... toute la question de vérification de
25 l'intégrité. Alors, ça, c'est un des éléments

1 marquants.

2 Q. **[571]** Peut-être m'expliquer un peu : c'est la Loi
3 sur l'intégrité des contrats qui a eu cours en, je
4 pense...

5 R. Deux mille treize (2013).

6 Q. **[572]** Début deux mille treize (2013), c'est...

7 R. Ou fin deux mille douze (2012)...

8 Q. **[573]** Fin deux mille douze (2012)...

9 R. ... décembre deux mille douze (2012).

10 Q. **[574]** ... début deux mille treize (2013),
11 effectivement.

12 R. Exactement.

13 Q. **[575]** Donc, si je comprends bien, de février, à
14 toutes fins pratiques, deux mille onze (2011) à
15 début deux mille treize (2013), il n'y avait qu'un
16 seul commissaire qui était chargé de ces fonctions-
17 là?

18 R. Exactement.

19 Q. **[576]** Monsieur Avon était là à ce moment-là.

20 R. Exactement.

21 Q. **[577]** O.K.

22 R. Alors...

23 Q. **[578]** Qu'est-ce qui se passe, donc, avec
24 l'avènement de sa loi? Quelle autre... quelle autre
25 fonction L'U... dont l'UPAC se trouve affublée, si

1 on veut?

2 R. Vous voulez dire avec l'arrivée...

3 Q. **[579]** Avec l'arrivée de la loi, oui.

4 R. Bien, la loi a nécessité un deuxième commissaire
5 associé avec cette fonction spécifique-là de... de
6 gérer les vingt-quatre mille (24 000) demandes à
7 venir par l'Autorité des marchés financiers.
8 Alors... puis, c'était quand même une centaine de
9 personnes, alors on a créé le poste de deuxième
10 commissaire associé avec tout ce que ça implique,
11 décrets, et caetera.

12 Q. **[580]** Je comprends qu'à l'avènement de la loi,
13 c'est monsieur Avon qui est présent et qui occupe
14 les deux... les deux fonctions, c'est-à-dire la
15 fonction d'origine et celle... et celle augmentée
16 par l'arrivée de la Loi sur l'intégrité des
17 contrats.

18 R. Exactement.

19 Q. **[581]** Et, je pense que, quoi, neuf mois plus tard,
20 on décide qu'il n'est plus pertinent de scinder ces
21 deux aspects-là.

22 R. Environ, oui.

23 Q. **[582]** O.K. Et, maintenant, en pratique, monsieur
24 Forget a combien de personnes sous sa juridiction?

25 R. Une centaine.

1 Q. **[583]** Une centaine?

2 R. Oui.

3 Q. **[584]** O.K.

4 R. En coordination et en direction directe.

5 Q. **[585]** O.K. Je comprends qu'on n'est pas entré dans
6 les détails de ça parce qu'on comprendra qu'il
7 viendra l'expliquer lui-même, mais il a depuis...
8 depuis le début de sa création, qui est toute
9 jeune, si on veut...

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[586]** ... déjà une centaine de personnes...

12 R. C'est ça.

13 Q. **[587]** ... sous lui. O.K.

14 R. Exactement.

15 Q. **[588]** Il peut traiter rapidement combien de
16 dossiers? Est-ce que vous le savez, par année?

17 R. Je sais qu'ils sont rendus, depuis...

18 Q. **[589]** Je vous demande juste un ordre de grandeur.

19 R. ... depuis le début, c'est à peu près... près de
20 neuf cents (900) actuellement.

21 Q. **[590]** Déjà depuis le début de l'avènement de la
22 loi.

23 R. Dossiers... des avis remis à l'Unité... à
24 l'Autorité des marchés financiers.

25 Q. **[591]** O.K. Quel autre changement majeur a marqué

1 la...

2 R. Un que...

3 Q. **[592]** ... la création de l'UPAC?

4 R. ... une que je vois aussi, c'est l'Unité
5 anitcollusion, qui ont été intégrés à l'UPAC en
6 septembre deux mille onze (2011) et qui...

7 Q. **[593]** On parle de L'UAC, c'est ça?

8 R. Pardon?

9 Q. **[594]** On parle de l'UAC, peut-être la nommer.

10 R. L'UAC, exactement. Alors, c'est... je pense que
11 c'était quatorze (14) postes qui ont été intégrés à
12 l'UPAC et, à ce moment-là, on a bonifié leur
13 mandat. Eux, on sait que quand ils étaient au
14 ministère des Transports, ils n'avaient le mandat
15 que de vérifier, de détecter la collusion au niveau
16 du transport. Nous, évidemment, avec le mandat plus
17 large de l'UPAC et la permanence de l'UPAC, on
18 voulait que ce soit des... des gens... d'abord,
19 qu'on puisse nommer « agents de la paix » et qui
20 avaient un mandat beaucoup plus large que le
21 transport.

22 Q. **[595]** L'UAC existait au moment de la création de
23 l'UPAC ou a été...

24 R. Pardon?

25 Q. **[596]** L'UAC, est-ce qu'elle ex... elle existait au

1 moment de votre création?

2 R. Oui, elle... elle existait depuis... depuis avril
3 deux mille dix (2010).

4 Q. **[597]** O.K.

5 R. Donc, à peu près un an avant que l'UPAC existe.

6 Q. **[598]** Et elle était en coordination avec vous à ce
7 moment-là?

8 R. C'est... non, c'est devenu intégré assez
9 rapidement.

10 Q. **[599]** Donc il y avait un lien d'autorité sous
11 l'UAC?

12 R. Exactement. Exactement.

13 Q. **[600]** O.K.

14 (14:13:11)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[601]** Où est-il dans votre organigramme, l'UAC?

17 Me SONIA LeBEL :

18 Q. **[602]** Dans l'organigramme de deux mille douze
19 (2012).

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[603]** Dans celui que vous venez de présenter?

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[604]** Oui, sous monsieur Martin, directeur des
24 opérations, vous voyez l'Unité anticollusion,
25 complètement à droite, juste en haut de RQ. On

1 comprend que l'UAC n'est plus là aujourd'hui?

2 R. Exact. Bien c'est-à-dire que l'UAC a été fondue
3 avec le groupe d'analystes-enquêteurs. Ils font
4 partie de l'équipe d'analystes-enquêteurs.

5 Q. **[605]** Donc à toutes fins pratiques, elle existe
6 encore au sein de la... au sein de l'Unité... de
7 l'UPAC mais maintenant fait partie de votre équipe
8 d'analystes-enquêteurs?

9 R. C'est ça. Ils n'ont plus aucun lien avec le
10 ministère des Transports comme tel.

11 Q. **[606]** O.K. Ensuite on peut parler de quel autre
12 changement qui a impacté, là, sur...

13 R. En deux mille douze (2012), on a parlé de la loi.
14 On a aussi à mentionner la déconcentration, ce
15 qu'on a parlé ce matin, la déconcentration du
16 service d'enquêtes sur la corruption de la Sûreté
17 du Québec directement sous le directeur des
18 opérations aussi déconcentré par le d.g. de
19 l'époque, Mario Laprise. Alors ça c'est un autre
20 changement majeur qu'on a eu à la fin deux mille
21 douze (2012).

22 Q. **[607]** O.K. Peut-être pour revenir un petit peu plus
23 sur ce changement-là. Je comprends que ça fait
24 partie de vos demandes d'intégrer si on veut de
25 façon plus formelle ce lien d'autorité-là entre

1 vous, le commissaire à l'UPAC et le SEC ou l'EPIM,
2 là, c'est-à-dire les corps de police qui sont
3 reliés à vous, qui enquêtent, qui enquêtent sur ce
4 secteur-là. Est-ce que je comprends que vous
5 désirez, là, contrairement à ce qui a été étudié au
6 départ et écarté, est-ce que vous désirez que
7 l'Unité devienne un corps de police à part entière?
8 Quelle est votre vision au niveau de cette réalité-
9 là?

10 R. Il faut déterminer quelle est la meilleure forme.
11 Le corps de police évidemment, c'est un aspect,
12 c'est un... c'est un élément important avec toute
13 la définition que ça donne...

14 Q. **[608]** Et les avantages au niveau de la Loi sur
15 l'accès, de l'échange de l'information ou de
16 l'accès à certaines informations j' imagine?

17 R. Loi sur la police. Moi je préconise que l'UPAC
18 devienne exclusif pour toutes les questions de
19 corruption et de collusion, fraude envers le
20 gouvernement.

21 Q. **[609]** Donc de rapatrier chez vous la juridiction de
22 ce secteur-là et de l'enquêter de façon exclusive?

23 R. Et ça demande un changement à la loi de police. Le
24 pendant de ça, et je suis pas juriste pour affirmer
25 ça, mais le pendant de ça c'est que le ministre

1 devient comme le patron des, il est le patron des
2 corps policiers. C'est à peu près écrit comme ça
3 dans la loi de police, de mémoire, et ça, je ne
4 veux pas ça et ça, il faut éviter ça par un article
5 quelconque parce que...

6 Q. **[610]** De par la nature des enquêtes que vous
7 menez...

8 R. Voilà.

9 Q. **[611]** ... parce que ces enquêtes... on s'entend que
10 quand on parle de lutte contre les stupéfiants,
11 quand on parle d'agressions sexuelles, quand on
12 parle de violence conjugale, peu importe, de
13 fraude, de par sa nature, il y a peut-être pas de
14 problématique d'indépendance mais si on parle
15 d'enquête de corruption sur des élus
16 potentiellement, on peut y voir un problème d'avoir
17 cette espèce de lien-là?

18 R. Exactement.

19 Q. **[612]** O.K.

20 R. Donc il s'agit de trouver le meilleur modèle avec
21 le plus de fluidité, avec le plus d'efficacité
22 possible.

23 Q. **[613]** Parce que vous êtes conscient qu'en
24 transférant ça à l'UPAC, la question d'indépendance
25 du politique va devenir la vôtre et il va falloir

1 s'assurer qu'il y a une étanchéité parfaite, la
2 perfection ne s'atteint pas, là, mais presque
3 parfaite entre le politique et vos activités.

4 R. Exactement.

5 Q. **[614]** O.K.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[615]** Non, je dirais une scission parfaite, c'est
8 ce qu'il faut.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[616]** Faut, c'est ce qu'il faut, c'est l'idéal à
11 atteindre effectivement. Donc on parle de
12 changements majeurs puis il y a également
13 l'arrivée, l'intégration, comme vous l'avez
14 expliqué, de l'EPIM si je comprends bien...

15 R. Qui était un autre chan... le dernier changement
16 majeur que je qualifierais au niveau, au niveau de
17 l'UPAC bien qu'on avait déjà huit policiers du SPVM
18 qui étaient avec nous au niveau du SEC mais l'EPIM
19 ayant un mandat plus particulier pour l'île.

20 Q. **[617]** Quelques... D'autres petits points que je
21 veux peut-être clarifier avec vous ou aborder avant
22 la fin de votre présentation, Monsieur Lafrenière.
23 On a parlé du BCLM, des procureurs de la couronne
24 et leur collaboration. Je comprends qu'il serait
25 peut-être souhaitable, là, d'en avoir une

1 collaboration peut-être un peu plus quotidienne. On
2 comprend leur capacité d'absorber des dossiers
3 également mais je comprends votre souhait d'avoir
4 ces gens-là peut-être plus proches de vos dossiers
5 à l'intérieur de vos bureaux. Que pensez-vous de la
6 capacité du système judiciaire d'absorber ce type
7 de dossiers, selon l'expérience qu'on en a
8 présentement?

9 R. Écoutez, on est pas les seuls avec nos dossiers qui
10 sont victimes de délais très importants.
11 Maintenant, ce type de dossiers-là, on sait que
12 c'est très sensible pour les citoyens d'avoir des
13 résultats, on sait ce qu'ils veulent, ils veulent
14 avoir des condamnations rapides et tout ça et dans
15 le système actuel, on peut voir certains de nos
16 dossiers qui sont reportés pour des enquêtes
17 préliminaires à deux mille quinze (2015) et même
18 dans un cas, à deux mille seize (2016). Alors pour
19 nous, il serait vraiment très important qu'on
20 recherche à réduire le plus possible ces délais-là
21 mais évidemment, j'ai pas le contrôle là-dessus et
22 comme je dis, je ne suis pas le seul, la seule
23 entité de Sécurité publique qui peut se plaindre de
24 la vitesse actuelle des tribunaux, pour toutes
25 sortes de bonnes raisons, alors...

1 Q. [618] Mais c'est un constat que vous faites au
2 niveau...

3 R. C'est un constat qu'on fait évidemment.

4 Q. [619] O.K. Peut-être en conclusion, Monsieur
5 Lafrenière, dites-moi, on a parlé de votre, de
6 votre reddition de compte, bon, du fait que vous
7 aviez, selon la façon dont vous l'avez expliqué, un
8 certain lien avec le ministère de la Sécurité
9 publique. Vous venez de mentionner qu'il était pour
10 vous inopportun d'avoir un lien compte tenu du type
11 d'enquêtes que l'UPAC pourrait être amenée, est
12 amenée à mener présentement, mais si on transfère
13 le lien d'autorité policier sous votre chapeau, du
14 type d'enquêtes que l'UPAC va avoir de façon
15 exclusive potentiellement, vous avez parlé peut-
16 être du fait qu'il était inopportun, et je pense à
17 bon droit, d'avoir un lien avec le politique. Que
18 pensez-vous du fa... est-ce que vous pensez qu'il
19 serait opportun par contre que l'UPAC, de façon
20 générale, relève de l'Assemblée nationale, à
21 l'instar du DGEQ, à l'instar de l'ombudsman.
22 Qu'est-ce que vous en pensez?

23 R. Bien moi, c'est certain que pour avoir mon
24 indépendance totale, je suis prêt à beaucoup de
25 choses, à réfléchir à beaucoup de choses.

1 Toutefois, comme j'ai dit, on est dans une
2 atmosphère de sécurité publique, on transige avec
3 l'école de police, on est sous la juridiction du
4 commissaire à la déontologie policière. C'est un
5 levier dans bien des cas si j'ai besoin d'aide avec
6 un corps policier ou avec une autre entité. Donc on
7 est dans cet environnement-là de Sécurité publique.
8 Maintenant faudrait voir, dépendre de l'Assemblée
9 nationale, des agents de la paix, corps policiers
10 peut-être, comment ça peut s'articuler, comment ça
11 peut... mais moi je suis ouvert à cette avenue-là,
12 c'est clair.

13 Q. **[620]** Ce que vous nous dites c'est que vous êtes
14 très conscient de la nécessité de l'UPAC d'avoir
15 l'indépendance totale compte tenu du type de
16 dossiers que vous enquêtez. Ce que vous nous dites
17 c'est que vous ne savez pas nécessairement quelle
18 est la solution idéale mais qu'on est ouvert à la
19 réflexion sur ce sujet-là?

20 R. Parce que c'est certain que l'indépendance, vous
21 l'avez dit, c'est le nerf de la guerre et puis moi
22 je voudrais surtout pas...

23 Q. **[621]** Qu'on la questionne.

24 R. Voilà.

25 Q. **[622]** O.K. Moi pour ma part, ça termine les

1 questions que j'avais dans le cadre de cette
2 présentation-là, Madame la Présidente, Monsieur le
3 commissaire, je sais pas si vous avez des
4 questions?

5 LA GREFFIÈRE :

6 Est-ce qu'on peut coter des pièces?

7 Me SONIA LeBEL :

8 La dernière pièce que j'ai présentée,
9 l'organigramme, sous la cote 2012... 13.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 (inaudible) la présentation...

12 Me SONIA LeBEL :

13 Elle a été cotée au départ.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 ... était réservée.

16 LA GREFFIÈRE :

17 Merci.

18 Me SONIA LeBEL :

19 Voilà! Alors, on peut maintenant la déposer de
20 façon officielle. Merci.

21

22 191P-2011 : Présentation de l'Unité Permanente
23 Anticorruption (UPAC) à la CEIC de
24 septembre 2014

25

1 191P-2013 : Organigramme 8 de l'UPAC en date du 9
2 juillet 2012

3
4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup, Monsieur Lafrenière.

6 R. Bienvenue. Merci, Madame la Présidente.

7 Q. **[623]** Ah! Peut-être juste avant, je comprends que
8 maître Houle n'est pas là, il ne vous a pas fait
9 part qu'il voulait poser des questions?

10 Me SONIA LeBEL :

11 Non. Personne ne m'a demandé de poser des
12 questions...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K.

15 Me SONIA LeBEL :

16 ... sur l'heure du lunch.

17 Me ROXANE GALARNEAU :

18 Non, il n'y a pas de question de l'Association.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K. Parfait.

21 Me SONIA LeBEL :

22 Parfait.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[624]** Vous alliez dire quelque chose, Monsieur

25 Lafrenière?

1 R. Non, ça va aller.

2 Q. [625] Non, ça va.

3 R. Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir
4 reçu et d'avoir fait part de notre... de notre
5 travail et puis on est là pour les Québécois, on a
6 besoin des Québécois et puis il faut installer la
7 vigie nécessaire tant au niveau stratégique que
8 tactique pour que les citoyens... Nous, on a besoin
9 des citoyens, il faut que les citoyens continuent à
10 être intéressés, même après la Commission, à nous
11 aider.

12 Q. [626] Parfait.

13 R. Merci.

14 Q. [627] Merci beaucoup.

15 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

16

17 Me SONIA LeBEL :

18 Alors, Madame la Présidente, comme on l'a annoncé
19 ce matin, il va avoir le témoignage de monsieur
20 Beaupré. On n'a pas abordé cet aspect-là de façon
21 détaillée avec monsieur Lafrenière. On va parler de
22 la prévention et de la formation, parce que
23 monsieur Beaupré devait témoigner cet après-midi.
24 Donc, il fait partie intégrante de l'UPAC, sous la
25 direction de monsieur Lafrenière et c'est ma

1 collègue maître Ferland qui va vous présenter ce
2 témoin-là...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me SONIA LeBEL :

6 ... juste le temps de faire l'installation. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Merci. Est-ce qu'il est là monsieur

9 Beaupré? Bonjour, Monsieur. Approchez-vous.

10 Bonjour, Maître Ferland.

11 Me ÉLIZABETH FERLAND :

12 Bonjour.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Bonjour.

15

16

17

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce seizième (16e)
2 jour du mois de septembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 JACQUES BEAUPRÉ, directeur de la prévention et des
7 communications à l'UPAC

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me ÉLIZABETH FERLAND :

12 Q. **[628]** Bonjour, Monsieur Beaupré.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[629]** Tel qu'annoncé, nous allons aborder cet
15 après-midi le volet « Prévention » de l'UPAC. Juste
16 avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais
17 peut-être qu'on fasse le tour de votre expérience
18 professionnelle. Vous êtes policier de formation,
19 c'est exact, et de carrière?

20 R. Oui, j'étais policier de carrière, oui,
21 effectivement.

22 Q. **[630]** Peut-être remonter, dans le fond, vous
23 avez... on ne passera pas à travers tout votre CV
24 parce que je pense qu'on en aurait pour un bon
25 moment, mais peut-être les postes essentiels à

1 travers les années qui vont... qui vous ont amené à
2 occuper le poste que vous occupez aujourd'hui.

3 R. Très bien. Naturellement, trente-deux (32) ans
4 comme policier à la Sûreté du Québec, patrouilleur,
5 patrouilleur-enquêteur aux enquêtes. Par la suite,
6 j'ai occupé les fonctions en matière de relations
7 avec la communauté et la prévention du crime
8 pendant quelques années, notamment dans le district
9 de l'Outaouais. Par la suite, j'ai été à la
10 division des communautés culturelles, relations
11 avec les communautés culturelles au Québec. Donc,
12 j'ai oeuvré beaucoup alentour de la prévention et
13 relation avec la communauté.

14 Par la suite, j'ai beaucoup été impliqué au
15 niveau de la gestion des projets par ma formation
16 également. Et donc j'ai été impliqué au niveau de
17 la grande fonction de soutien opérationnel, des
18 projets de technologie, naturellement, entre
19 autres. Par la suite, j'ai été directeur des
20 projets organisationnels à la Sûreté du Québec
21 pendant quelques années. Et j'ai demandé... et
22 j'ai... finalement je suis retourné comme
23 commandant, district de Montréal, Laval,
24 Laurentides, Lanaudière où j'ai terminé les dix
25 (10) dernières années de ma carrière.

1 Q. **[631]** Vous avez également touché à l'enseignement,
2 c'est exact?

3 R. Oui. Je touche toujours d'ailleurs. C'est une
4 opportunité qui m'a été présentée à la fin de ma
5 carrière et j'enseigne à la Faculté de l'éducation
6 permanente de l'Université de Montréal dans le
7 cadre du programme Gestion de police et sécurité
8 intérieure.

9 Q. **[632]** Vous avez par la suite été disons sollicité
10 pour un mandat de service auprès de l'UPAC en deux
11 mille douze (2012) à titre de conseiller. Et
12 c'était, dans le fond, dans le même optique,
13 c'était en prévention également.

14 R. Oui, effectivement. Par un contact avec le Bureau
15 du commissaire, sachant que j'avais oeuvré en
16 matière de prévention du crime pendant plusieurs
17 années et que j'étais un petit peu dans ma
18 formation, si vous voulez, en fin de compte, on m'a
19 demandé si je pouvais aider à développer un
20 programme de prévention. Et à ce moment-là, il y
21 avait une dame qui était directrice de la
22 prévention. Et donc j'ai collaboré à la mise sur
23 pied du programme de prévention de l'UPAC.

24 Q. **[633]** Parfait. Et vous êtes maintenant aujourd'hui
25 le directeur de la prévention et des communications

1 à l'UPAC.

2 R. Oui, effectivement. Par la suite, le commissaire,
3 comme il l'a dit tout à l'heure, souhaitait que
4 tous les membres de l'UPAC soient des permanents,
5 donc j'ai eu à... et c'est tout à fait normal, à
6 repasser tous les examens, c'est-à-dire à titre de
7 professionnel et ensuite à titre de cadre aller
8 jusqu'à cadre 3, là. Ça fait que j'ai refait tous
9 les examens de la fonction publique pour qu'on
10 soit... qu'on suive les règles du jeu.

11 Q. **[634]** Parfait. Et c'est ce qui vous amène à être
12 devant les commissaires aujourd'hui.

13 R. Absolument.

14 Q. **[635]** Je vais demander d'afficher votre
15 présentation PowerPoint qui, on peut tout de suite
16 réserver la cote, Madame la Greffière, et on la
17 déposera à la toute fin du témoignage de monsieur
18 Beaupré.

19 LA GREFFIÈRE :

20 2014.

21 Me ÉLIZABETH FERLAND :

22 Parfait.

23 Q. **[636]** Et nous allons passer immédiatement à la
24 diapositive 2 qui est l'organigramme général de
25 l'UPAC, c'est exact?

1 R. Exactement, oui.

2 Q. [637] Et on voit ici, peut-être indiquer aux
3 commissaires où vous vous retrouvez là-dedans.

4 R. La Direction de la prévention et des communications
5 est ici.

6 Q. [638] Parfait. Donc, vous relevez directement du...
7 du commissaire, monsieur Lafrenière.

8 R. Effectivement.

9 Q. [639] Parfait. À la diapositive suivante, on
10 voit... on voit votre... votre Direction et c'est
11 ce qui nous intéresse cet après-midi, donc on voit
12 l'organigramme. Peut-être nous expliquer qui vous
13 êtes, le mandat... On va commencer par le mandat.
14 Quel est le mandat de la Direction de la prévention
15 et des communications?

16 R. La loi concernant la lutte à la corruption indique
17 que le commissaire a des... a des mandats notamment
18 en termes de prévention et de formation en matière
19 de lutte à la corruption, également de suggérer ou
20 de faire des recommandations aux différents
21 ministères ou organismes en matière de prévention
22 de la corruption. Donc, c'est les mandats que...
23 que je réalise.

24 Maintenant, j'ai également, pour
25 différentes raisons, la question des communications

1 parce que la prévention, c'est beaucoup des
2 communications. En grande partie, c'est le moyen.
3 Et j'ai en même temps la communication interne,
4 externe au niveau de l'Unité permanente
5 anticorruption.

6 Q. **[640]** O.K. Et ce mandat, juste avant d'entrer dans
7 les gens plus précisément, ce mandat vise tous les
8 organismes du secteur public tels que définis dans
9 la Loi concernant la lutte contre la corruption,
10 c'est exact?

11 R. Absolument. En fait, la clientèle qui est visée,
12 c'est tout, j'allais dire, pour généraliser, c'est
13 partout où il y a un dollar d'argent public
14 finalement. C'est tous les ministères, organismes.
15 Le commissaire tout à l'heure a présenté la liste
16 des organismes qui sont touchés par la loi. En
17 fait, c'est notre clientèle.

18 Q. **[641]** C'est votre clientèle?

19 R. Oui.

20 Q. **[642]** Donc, c'est des centaines d'organismes. Et si
21 on descend la chaîne évidemment quand je prends,
22 par exemple, ministère de l'Éducation, on comprend
23 que ça inclut beaucoup de choses en dessous, c'est
24 exact?

25 R. Effectivement. Aller aux commissions scolaires,

1 effectivement. Tous les organismes, ministères,
2 organismes, agences, sociétés. Partout où il y a de
3 l'argent public.

4 Q. **[643]** Parfait. Alors, ici, on voit la direction,
5 vous êtes le directeur et vous avez différentes
6 personnes. Votre équipe est composée de combien de
7 personnes?

8 R. Une dizaine de personnes.

9 Q. **[644]** Une dizaine de personnes?

10 R. C'est ça. Des spécialistes. C'est peu de gens, mais
11 c'est des gens spécialisés.

12 Q. **[645]** Et quand vous dites « des spécialistes »,
13 qu'est-ce qu'un spécialiste en prévention?

14 R. C'est une excellente question. C'est d'abord
15 quelqu'un qui est passionné, je crois. La première
16 chose, il faut... C'est un excellent communicateur.
17 C'est une personne qui fait beaucoup de recherches,
18 qui se tient à l'affût de toutes nouvelles
19 informations concernant soit les stratagèmes,
20 concernant les lois, qui échange énormément autant
21 du côté des analystes pour être capable de voir,
22 être capable de voir à l'avant, hein, travailler en
23 amont. C'est ce qu'on cherche. Ça fait que c'est
24 des gens qui, de plus en plus... Malheureusement,
25 on ne forme pas ça sur les bancs d'universités. Il

1 n'y a pas d'universités qui forment de spécialistes
2 en prévention. Donc, on est... En fait, on est
3 d'excellents généralistes mais spécialisés en
4 prévention contre la corruption et la collusion.

5 Q. **[646]** Et est-ce que le... Parce que je vois que
6 vous avez des conseillers à Québec et à Montréal,
7 est-ce que ces gens-là ont disons un passé de
8 différents milieux? Est-ce que vous avez un profil
9 en particulier ou...

10 R. Non, il n'y a pas de profil en particulier. Mais
11 effectivement c'est des gens... il y a des avocats,
12 des spécialistes en communication, des gens en
13 criminologie, en sciences politiques. Le point
14 commun, c'est vraiment d'être capable de
15 communiquer devant beaucoup de gens simultanément
16 ou en petits groupes, et de le faire de façon
17 efficace. Des techniques de communication, bien
18 connaître le matériel, bien connaître la loi, être
19 capable de communiquer de façon efficace.

20 Q. **[647]** On va passer à la diapositive suivante où il
21 est question de votre budget. Ici, on voit un
22 budget de huit cent cinquante-neuf mille trois cent
23 soixante-huit (859 368 \$). C'est le budget de la
24 dernière année?

25 R. Oui, effectivement.

1 Q. [648] Est-ce qu'il a toujours été de ça ou est-ce
2 qu'il a été augmenté dans les dernières années?

3 R. Bien, on n'a pas beaucoup d'années.

4 Q. [649] Non, c'est ça, il y a quelques années. Mais
5 disons...

6 R. C'est ça.

7 Q. [650] Vous avez certainement une autre année de
8 référence?

9 R. Oui, mais naturellement il est en progression,
10 parce que l'équipe est en constitution. Là
11 présentement on est comme stabilisé. Mais
12 naturellement, bien, il est en progression depuis
13 le début. À venir jusqu'à maintenant, disons, que
14 j'ai les crédits qui sont nécessaires pour être
15 capable de mener à bien ma mission.

16 Q. [651] Et si on regarde ce qui a été dit un petit
17 peu plus tôt aujourd'hui, évidemment, ça pique ma
18 curiosité. Peut-être que vous me voyez arriver.
19 Mais, moi, quand je vois ce montant-là pour un
20 budget comparativement au budget global de l'UPAC,
21 je pense que si je fais un calcul rapide, je suis à
22 quelque chose comme peut-être un point cinq pour
23 cent (1,5 %) du budget complet ou peut-être même...
24 en tout cas dans ces eaux-là.

25 R. O.K.

1 Q. **[652]** J'y vais de façon rapide. Peut-être que c'est
2 un petit peu plus. Mais est-ce que c'est suffisant?

3 R. Regardez, je pense que le commissaire expliquait
4 tout à l'heure que les montants d'argent, comme
5 monsieur le commissaire disait, les montants
6 d'argent qui sont calculés pour le coût de
7 fonctionnement de l'UPAC, le coût de l'UPAC, des
8 employés de l'UPAC directement, c'est moindre,
9 environ de l'ordre de neuf millions (9 M\$). Si vous
10 regardez ça dans cette perspective-là compte tenu
11 du nombre de personnes, là, je pense qu'on retombe
12 dans les... En fait, vous savez...

13 Q. **[653]** On tombe à près de dix...

14 R. ... de la prévention, on n'a pas besoin de moyens
15 techniques. On n'a pas besoin de faire de longues
16 enquêtes. Nous, on intervient selon un programme,
17 un plan d'intervention structuré. Et, moi, je vous
18 dis, non, je considère que c'est très bien. Même,
19 je suis très heureux de ça.

20 Q. **[654]** Puis est-ce que vous avez regardé à
21 l'étranger ce qui se faisait quand vous avez
22 commencé à monter le modèle disons que vous alliez
23 utiliser dans votre Direction en termes de
24 prévention? Est-ce que vous avez comparé justement
25 à l'étranger ce qui se faisait?

1 R. Oui, j'ai eu la chance de faire une analyse des
2 meilleures pratiques au départ de mon association
3 avec le commissaire, et ce qui se faisait au niveau
4 international. Puis effectivement, j'ai regardé, il
5 y a différents modèles en termes de prévention.
6 Pour beaucoup d'organismes, la prévention, c'est de
7 faire des interventions, donc de dissuader les
8 criminels éventuels de faire une action autrement
9 dit. Ça fait que plus on fait d'arrestations, plus
10 ça dissuade. C'est une façon. Effectivement, c'est
11 de la prévention.

12 Cependant, il y a des endroits dans
13 certains pays où la prévention peut-être est faite
14 différemment. On fait de l'intervention à plusieurs
15 niveaux. Mais, là, je parle de pays où... On
16 parlait tout à l'heure du « Department of
17 Investigation » de New York qui a cent quarante
18 (140) ans. Une longue histoire mise en place. Il a
19 évolué. Et donc, d'autres endroits, on peut penser
20 à l'Australie notamment qui a une longue histoire
21 également et qui ont développé des méthodes et se
22 sont beaucoup associés avec les milieux
23 universitaires. Donc, on voit que... Et, nous, on
24 est quand même au départ, au début. On a beaucoup
25 de projets. On a beaucoup de plans, par contre.

1 Q. [655] Parfait. Nous allons les regarder justement
2 ces projets.

3 R. O.K.

4 Q. [656] On va passer à la diapositive suivante. Ici,
5 c'est la démarche de la prévention de l'UPAC. À
6 première vue, on voit que vous l'avez divisée en
7 trois échelons ou trois étapes. Je vous
8 demanderais, avant... Évidemment, on va entrer en
9 détail dans chacun d'eux par la suite. Mais peut-
10 être pour donner une vision d'ensemble aux
11 commissaires nous expliquer justement cette
12 pyramide.

13 R. Très bien. Bien, j'ai modélisé et j'ai simplifié
14 naturellement l'approche. Je trouve que les modèles
15 simples sont toujours plus faciles à comprendre et
16 à véhiculer. C'est la base du programme de l'UPAC,
17 c'est-à-dire une intervention sur trois niveaux,
18 mais de façon continue et parallèle. Cependant, les
19 surfaces sous chacun des losanges qui sont là, si
20 vous voulez en fin de compte, représentent le
21 nombre d'interventions. Et donc une prévention
22 primaire qui veut agir avant que le problème
23 survienne, donc en amont. Puis dans le but de
24 sensibiliser les gens avec quelque chose qui
25 existe. Une prévention secondaire, une intervention

1 pendant.

2 Donc, présentement on est... Je dirais
3 même, Madame la Présidente, jusqu'à un certain
4 point, vous faites de la prévention en tenant la
5 commission. On sensibilise les gens puis on endigue
6 finalement le problème. Et éventuellement, bien,
7 là, on va essayer de faire en sorte que ça ne se
8 reproduise plus. Donc, les recommandations qui
9 seront formulées notamment par la Commission
10 relèvent de la prévention primaire... tertiaire
11 c'est-à-dire, donc modifier les règles, les normes,
12 les règlements, les lois, de faire en sorte que les
13 situations ne se reproduisent plus dans le futur.

14 Q. [657] O.K.

15 R. Est-ce que c'est bien ce que vous voulez entendre?

16 Q. [658] Oui, c'est parfait. Juste avant justement de
17 les décortiquer chacune de ces étapes, je me pose
18 la question : est-ce que... Parce que, évidemment,
19 on est... Je comprends que vous allez peut-être...
20 vous êtes peut-être en activité à travers les
21 trois, mais vous êtes vraisemblablement beaucoup
22 plus dans la première étape à ce stade-ci. C'est
23 exact?

24 R. Absolument mais ça sera... les interventions de
25 niveau primaire sont continues, permanentes et

1 dynamiques. Il y a toujours des nouveaux employés,
2 toujours des... et retourner dans les ministères,
3 c'est quelque chose qu'il faut faire
4 continuellement. Donc c'est la base même de
5 l'intervention.

6 Q. **[659]** O.K. Et pour développer cette phase-là, avez-
7 vous eu à entrer en communication avec les autres
8 départements de l'UPAC par exemple pour avoir des
9 échanges de renseignements pour pouvoir bâtir
10 justement cette formation, sensibilisation-là?

11 R. Oui bien on est continuellement en contact. Nous
12 avons même relocalisé nos effectifs. J'ai transféré
13 les effectifs dans les mêmes locaux que les
14 analystes-enquêteurs. L'objectif était une
15 meilleure communication, on est en communication et
16 de fait, dans deux édifices, ça nuisait à la
17 communication et à l'échange et la proximité a fait
18 en sorte que ça a amélioré et d'ailleurs, le
19 commissaire éventuellement annoncera qu'on va
20 essayer de regrouper tout le monde ensemble,
21 améliorer notre efficacité, oui.

22 Q. **[660]** Parce qu'il y avait peu... est-ce qu'il y
23 avait peut-être une difficulté au niveau de la
24 compréhension de votre rôle face à...

25 R. En partie ou la question du rôle. On ne connaît pas

1 les personnes ça fait que c'est... les
2 communications sont moins faciles mais là,
3 maintenant, ça fait plus d'un an maintenant qu'on
4 est tous ensemble et puis c'est complètement
5 résorbé, là, ça va très, très bien.

6 Q. **[661]** O.K. Et le... est-ce que aussi le fait
7 d'avoir une stabilité au sein de votre équipe a
8 facilité ça? Parce qu'au début peut-être c'était
9 plus, vous aviez eu peut-être plus un roulement
10 c'est... de personnel?

11 R. Oui, effectivement. Effectivement. Au début, les
12 profils, vous me parliez de profils tout à
13 l'heure...

14 Q. **[662]** Oui.

15 R. ... et comme il y a pas de formation en prévention,
16 on forme pas des préventionnistes en matière de
17 corruption et collusion, ça fait qu'on avait fait
18 des profils lors du recrutement. On avait
19 sélectionné des gens de grande qualité qui avaient
20 des connaissances mais cependant, lorsque... à la
21 pratique, ça prend des gens qui sont communicateurs
22 puis qui aiment se présenter devant le monde puis
23 trouver l'argumentaire puis présenter de façon
24 dynamique puis on a eu des gens qui, en fin de
25 compte, ont dit, bien regarde, c'est pas ça que je

1 pensais et il y a eu un roulement au départ mais
2 là, présentement l'équipe est stable et c'est des
3 gens qui performent. Vraiment, là, ça va très bien
4 maintenant, là.

5 Q. **[663]** Donc cette stabilité et peut-être cette
6 relocalisation maintenant fait en sorte que
7 l'échange fonctionne bien avec les gens même de
8 l'UPAC?

9 R. Effectivement, oui.

10 Q. **[664]** Parfait. Alors regardons de plus près
11 justement ces activités qui entrent dans la
12 prévention primaire. Vous avez, votre activité
13 première, c'est une activité de sensibilisation?

14 R. Comme je le disais tout à l'heure, la prévention
15 primaire vise à rendre conscient, conscientiser
16 donc, rendre prêts à agir autrement dit les
17 personnes en les sensibilisant au phénomène que ça
18 existe de la corruption, de la collusion, de la
19 fraude et on explique qu'est-ce que c'est. Ça fait
20 que, effectivement, ces sessions de sensibilisation
21 là visent à rendre les gens conscients du
22 phénomène.

23 Q. **[665]** O.K. Et quel est, quel est votre format pour
24 les rendre conscients?

25 R. La prévention primaire, la façon qu'on l'a

1 développée puis par expérience, c'était les
2 rencontres par petits groupes, l'idéal toujours des
3 petits groupes relativement restreints, dans une
4 présentation mais aussi des discussions. C'est ce
5 qui est le plus efficace. On est capable de faire
6 des plus grands groupes. C'est une sensibilisation
7 d'environ une heure. On peut dire, à l'aide de
8 PowerPoint, là, d'une présentation, et qui permet
9 de regarder les différents thèmes que je vous ai
10 listés, que je vous ai donnés en liste.

11 Q. **[666]** Ici vous voulez dire?

12 R. Oui sur le site (inaudible).

13 Q. **[667]** Parfait. Parlons-en justement.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[668]** On voit ici le contexte et l'historique. Donc
16 vous expliquez aux gens le contexte de la
17 corruption et de la collusion au Québec?

18 R. Et l'historique. On n'en est pas aux premières fois
19 qu'on en parle, hein, dans l'historique du Québec
20 et du Canada si on veut. Même au niveau mondial, on
21 parle un petit peu qu'est-ce que c'est et c'est
22 quoi le contexte. Pourquoi aujourd'hui c'est
23 quelque chose qui est vraiment d'actualité, que
24 tout le monde se préoccupe. Si vous voulez que je
25 continue?

1 Q. [669] Oui, oui, oui, allez-y.

2 R. Par la suite on parle de l'UPAC. Pour beaucoup de
3 gens, l'UPAC, je pense, en tout cas, c'est flou et
4 comme on s'adresse à des gens qui sont ou
5 directement ou indirectement impliqués dans la
6 gestion des contrats publics, c'est important de
7 connaître c'est quoi la structure, comment on
8 fonctionne, qui est là-dedans puis, en fait c'est
9 ce que le commissaire a expliqué tout à l'heure. On
10 y va de façon brève mais pour être capable de bien
11 camper quels sont les rôles et responsabilités. Par
12 la suite, ce qui est curieux et je pense qu'ici on
13 l'a fait abondamment mais juste d'expliquer c'est
14 quoi de la corruption puis c'est quoi de la
15 collusion, il y a beaucoup de... on mélange tout ça
16 un petit peu puis on essaie... Ça fait qu'on donne
17 quelques exemples, on explique en quoi il s'agit.
18 On utilise les préventionnistes ou les conseillers
19 en prévention je préfère les appeler, préparent
20 leurs présentations, lorsqu'on va dans un
21 ministère, je sais pas, le ministère de la Santé
22 par exemple. On étudie, on regarde les structures,
23 on essaie de développer des exemples qui vont nous
24 servir dans la présentation, qui sont adaptés à
25 leur environnement. Donc on va peut-être parler de

1 certains stratagèmes qui sont utilisés puis on fait
2 surtout la preuve que c'est quelque chose qui est
3 insidieux, que tu vois pas venir nécessairement
4 puis une fois que t'es pris dedans, bien souvent il
5 est trop tard.

6 Q. **[670]** Donc vous adaptez justement cette
7 présentation au niveau des stratagèmes à
8 l'organisme à qui vous vous adressez. Donc je
9 m'attends à ce que ce soit différent quand vous
10 parlez, par exemple, au ministère des Transports
11 versus quand vous parlez au ministère de la
12 Famille?

13 R. Absolument, absolument. On...

14 Q. **[671]** O.K. Donc vous ajustez, donc vous parlez avec
15 votre interlocuteur avant pour savoir un petit peu
16 la dynamique de leur, de leur organisation, c'est
17 ça?

18 R. Oui, absolument, mais comme, là aujourd'hui on a
19 quand même vu pratiquement tous les ministères et
20 organismes, on a commencé, là, en tout cas tout au
21 moins, on connaît un petit peu plus quelles sont
22 leurs préoccupations et la réalité et donc on
23 adapte nos contenus.

24 Q. **[672]** O.K. Parfait.

25 R. Par la suite, on essaie de regarder avec eux

1 quelles sont les pistes, qu'est-ce qu'on peut faire
2 pour prévenir la corruption, la collusion dans les
3 processus contractuels et par la suite, bien on
4 sensibilise au fait que si vous êtes au courant de
5 quelque chose, qui peut faire une alerte, signaler,
6 quand on doit signaler, comment on peut signaler.
7 On donne le numéro de téléphone, le numéro sans
8 frais, on donne le site Web sur lequel les
9 personnes peuvent aller compléter un formulaire qui
10 est complètement protégé qui est de... traité de
11 façon complètement anonyme par le centre de
12 traitement des... des signalements. Et on donne nos
13 coordonnées pour être capables de... de rentrer en
14 contact avec ces gens-là s'ils ont besoin.

15 Q. **[673]** Et, plus précisément, qui s'avise? Qui sont
16 les personnes qui... qui... qui doivent se sentir
17 interpellées, justement, par... par votre
18 présentation?

19 R. La question est excellente. Il est sûr que les
20 personnes qui directement sont impliquées dans le
21 processus contractuel, à partir de l'identification
22 des projets, la définition, la planification et
23 mise en oeuvre, c'est une... lorsqu'on arrive dans
24 les organismes, quelques fois, on dit : « Bien,
25 regardez, c'est des gens qui sont directement

1 impliqués. C'est relativement facile. »
2 Indirectement, c'est un petit peu plus difficile.
3 Et là, je leur donne comme exemple, puis j'aime...
4 j'apprécie que vous posiez la question : une
5 personne qui est indirectement reliée, ça peut être
6 une personne qui détient une information, une
7 information stratégique qui pourrait, si elle est
8 dévoilée, favoriser quelqu'un d'autre; donc, en
9 termes de... de stratagème de collusion pourrait
10 être impliquée. Le deuxième, c'est une personne qui
11 a un pouvoir. C'est-à-dire que, dans le processus
12 contractuel, moi, je peux signer, je peux
13 autoriser, je peux confirmer de quelque façon. Et
14 je dirais que le troisième pouvoir qui... celui-là
15 est moins évident, c'est un pouvoir d'influence. Je
16 suis dans une organisation. Je suis en relation
17 avec quelqu'un; je peux avoir une influence. De
18 même, je donne... je me permets un petit exemple :
19 mon adjointe administrative est une personne qui a
20 énormément d'influence, énormément d'informations
21 et qui pourrait, de façon volontaire ou bien
22 souvent... bien souvent involontaire, laisser
23 couler une information ou mettre sur la pile...

24 Q. [674] Un dossier.

25 R. C'est ça. Donc, lorsqu'on arrive puis qu'on

1 commence à leur expliquer, regardez... en fait,
2 c'est toute personne qui a un pouvoir, une
3 influence ou une information, bien, ça touche
4 presque tout le monde dans l'organisation. Donc, on
5 vise... mon objectif, c'est de rencontrer tout le
6 monde, mais en commençant par les personnes qui
7 sont plus impliquées directement.

8 Q. [675] O.K. Donc, vous essayez de... de leur
9 expliquer quelles sont les vulnérabilités de... de
10 l'organisation et où sont les opportunités pour,
11 par exemple, quelqu'un de l'extérieur qui voudrait
12 influencer, disons, le processus d'octroi. C'est...
13 c'est ce que je comprends?

14 R. Vous m'emmenez encore une fois de... dans un
15 autre... une approche... Lorsque je regarde des...
16 la question de la vulnérabilité et... je regarde
17 tout le temps les trois niveaux aussi. J'ai
18 beaucoup de trois niveaux puis des pyramides,
19 Madame la Présidente. Les trois niveaux, c'est les
20 personnes qui, dans un processus contractuel il y a
21 des personnes qui les gèrent, il y a des... il y a
22 des processus qui permettent de les réaliser. Et je
23 dis tout... et je dis, vous savez, dans les
24 vulnérabilités, ça peut être soit la personne qui,
25 elle-même, dans le cours de sa vie, à un moment

1 donné, il arrive quelque chose puis il y a une
2 vulnérabilité qui se... qui monte, là, qui peut
3 faire en sorte qu'un corrupteur, quelqu'un de
4 l'extérieur qui finit par avoir l'information... on
5 sait aujourd'hui, les informations circulent dans
6 les médias sociaux, hein, c'est... c'est très
7 simple. Donc, on pourrait identifier cette
8 personne-là comme étant vulnérable et tenter de
9 faire une action dans le but d'aller corrompre ou
10 l'impliquer dans un stratagème.

11 Le deuxième niveau, c'est vraiment au
12 niveau des... des processus. Lorsque nos processus
13 contractuels qui - et, en tant que directeur des
14 projets, je peux vous avouer que c'est une des
15 choses que j'ai vues souvent - c'est que les
16 processus tels qu'ils sont décrits dans les
17 politiques de gestion, les directives et peu
18 importe, sont une chose et, lorsqu'on commence à
19 regarder la façon qu'ils sont réalisés, il y a
20 beaucoup de... on fait des petits sauts pour aller
21 plus rapidement, puis on trouve des façons de
22 faire. Ce qui fait que le processus tel qu'il
23 devrait être, et celui qui est vécu, il y a un
24 différentiel dans le processus contrac... bien,
25 tous les processus, le processus contractuel en

1 particulier. Et, de fait, je pense que cette...
2 cette zone-là doit être regardée.

3 Et la troisième, c'est la question des
4 fonctions. Il y a certaines fonctions dans
5 lesquelles on consomme beaucoup de pouvoir,
6 beaucoup d'informations, qui fait que la fonction
7 elle-même peut être vulnérable. Donc, les trois
8 niveaux : les personnes, les fonctions, et les
9 processus, que je dis il faut regarder ensemble.

10 Q. [676] O.K. Et vous avez mentionné un peu plus tôt
11 avoir déjà parlé à presque tous les ministères.
12 Quelle a été votre approche avec eux? Comment avez-
13 vous entré en contact avec eux?

14 R. C'est par le biais... c'est le commissaire. C'est
15 une lettre sous sa signature qui a été transmise à
16 tous les sous-ministres, leur indiquant le mandat
17 de l'Unité permanente anticorruption. Et le fait
18 que la direction des comm... des préventions, en
19 fait, souhaitait rencontrer les gens. On leur a
20 demandé d'avoir une personne contact, puis on
21 donnait les qualités un petit peu de ce qu'on
22 voulait : quelqu'un qui était capable d'organiser,
23 de... d'être notre point de référence, dans le but
24 que les préventionnistes, les conseillers en
25 prévention rencontrent les gens qui sont impliqués.

1 Et je vous avouerai que la réponse a été
2 excellente. Ça a été... ça a été la meilleure
3 façon, je pense, de démarrer et qui a fait qu'on a
4 eu des contacts partout, puis on a commencé à faire
5 rouler notre programme.

6 Q. [677] Rapidement.

7 R. Ah! Très rapidement, ça... très rapidement, oui.

8 Q. [678] Puis vous avez pas eu à utiliser les... ce
9 qu'on appelle le « RORC », c'est-à-dire les
10 responsables de l'observation...

11 R. L'observation des règles contractuelles?

12 Q. [679] Exact.

13 R. À certains endroits, c'est oui. C'est eux qui
14 étaient les personnes désignées. Puis, à d'autres
15 endroits, c'était quelqu'un qui était... sens de
16 l'organisation, puis qui connaissait tout le monde,
17 puis qui essayait de trouver les salles, puis... En
18 fait, c'est ça qu'on avait besoin de... rencontrer
19 les gens.

20 Q. [680] O.K.

21 R. Et, à certains endroits, c'était les RORC, d'autres
22 endroits, c'était d'autres personnes.

23 Q. [681] Mais disons que vous avez mis sur pied votre
24 propre réseau pour un, l'efficacité, et la réponse
25 a été positive.

1 R. Oui, je dirais peut-être que c'est le commissaire
2 de... de commune entente avec les sous-ministres
3 qui ont désigné des personnes, ça fait que... Et ça
4 nous a créé, nous autres, cette ouverture-là, oui,
5 effectivement.

6 Q. [682] À la diapositive suivante, on voit une...
7 une... une liste, je sais pas si elle est
8 exhaustive, mais du moins, ça donne une bonne idée
9 de... de l'ampleur de la tâche, des différentes
10 organisations que vous avez visitées ou que vous
11 êtes en train de visiter. Peut-être pour expliquer
12 justement, je pense qu'il y a des particularités
13 peut-être à certaines d'entre elles. Par exemple,
14 au ministère de la Santé, vous avez déjà... la
15 démarche a déjà été faite avec eux?

16 R. Oui. Naturellement elle est débutée. Je ne dirais
17 pas qu'on a rencontré tout le monde. Mais on a
18 débuté puis on a fait un très bon bout de chemin,
19 oui, effectivement.

20 Q. [683] Et comment ça a été reçu? Parce que,
21 évidemment, ici, on a moins parlé d'eux. Mais pour
22 l'octroi des contrats, ça a été bien reçu? Ils
23 comprennent le rôle de la prévention?

24 R. Oui, oui. De la façon qu'on a procédé, étant donné
25 qu'on avait notre contact, on a essayé de

1 rencontrer le comité de direction en premier.
2 Souvent, on va rencontrer le sous-ministre avec les
3 sous-ministres associés, les directeurs. On leur
4 explique quel programme, qu'est-ce qu'on va faire.
5 On leur donne un peu le contenu. Puis on leur
6 demande leur soutien dans le but d'être capable de
7 rencontrer le plus grand nombre de personnes,
8 identifier les personnes par ordre de priorité,
9 ceux qui sont directement dans le projet, les
10 contrats publics en fait. Et les portes nous ont
11 été ouvertes. Non, ça va très bien, c'est...
12 D'ailleurs, on avance toujours, mais c'est immense
13 comme ministère. Et naturellement on a priorisé le
14 ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation,
15 le ministère des Transports qui sont les trois plus
16 gros ministères en termes de contrats publics...

17 Q. **[684]** De construction.

18 R. D'octrois de contrats publics. Oui, effectivement.

19 Q. **[685]** Justement vous faites référence au suivant,
20 ministère de l'Éducation. Ça aussi, c'est un
21 ministère dans lequel vous avez été présent jusqu'à
22 maintenant?

23 R. Oui, beaucoup. De même on a rencontré le comité de
24 direction. Et de là ils nous ont ouvert les portes
25 à peu près à tous les niveaux. Il nous reste les

1 commissions scolaires étant donné que les élections
2 ont lieu en novembre pour lesquelles j'ai préféré
3 attendre après le mois de novembre, que les gens,
4 les nouvelles personnes soient en place. Et on n'a
5 pas initié... C'est-à-dire qu'on a fait quelques
6 commissions scolaires dans le but de développer
7 notre expertise et notre contenu. Mais on n'a pas
8 lancé un programme complet au niveau des
9 commissions scolaires. Mais pour le reste, on est
10 présent partout. On a encore des sessions qui sont
11 prévues. Elles sont au calendrier.

12 Q. [686] Puis est-ce que les gens, par exemple, des
13 MELS, universités, cégeps, est-ce qu'ils se
14 sentent... est-ce qu'ils sont sensibles au fait
15 qu'ils sont des donneurs de contrats? Ou est-ce
16 qu'il y a justement... Tantôt vous parlez que c'est
17 vraiment un exercice de sensibilisation. Mais est-
18 ce que c'est même des fois de faire comprendre à
19 ces gens-là qu'ils ont ce rôle-là aussi?

20 R. Effectivement, il faut souvent revenir sur la
21 notion même de qu'est-ce qu'un contrat. Et en fait,
22 un contrat, ça peut aller aussi lorsqu'on donne une
23 subvention, lorsqu'on donne... et ça devient un
24 contrat, une forme de contrat. Et on leur explique
25 en fait : Oui, vous avez des contrats locaux

1 d'achats, d'approvisionnements, mais vous avez
2 aussi... Souvent, c'est des agences qui donnent des
3 subventions. Et par la suite, une subvention, c'est
4 une forme de contrat, tu as une entente, tu as un
5 livrable.

6 (14:48:42)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[687]** Si je comprends bien, vous faites un peu de
9 formation partout où vous allez, dans chacun des
10 ministères, dans chacun des endroits que vous
11 visitez?

12 R. Absolument, Madame la Présidente.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Q. **[688]** Puis au niveau du cabinet, est-ce qu'il y a
15 une particularité qu'il faut comprendre ici?

16 R. Les cabinets, c'est une démarche qui a été
17 effectuée, un contact entre le commissaire et le
18 chef de cabinet du bureau du premier ministre, qui
19 a fait en sorte qu'on a eu l'ouverture. Puis j'ai
20 trouvé ça très intéressant. Je vous le partage.
21 J'ai eu la chance de rencontrer tous les chefs de
22 cabinet du gouvernement. Et par la suite, les
23 portes ont été ouvertes dans tous les cabinets de
24 tous les ministères. Et on est en train de
25 réaliser, on a presque les trois quarts qui ont été

1 réalisés à aujourd'hui. C'est des rencontres qui
2 ont lieu sur environ une heure, une heure trente
3 dans laquelle on fait à peu près le même contenu
4 adapté à leur réalité, parce que c'est quand même
5 des personnes... Je parlais tout à l'heure des
6 trois pouvoirs. Ils sont au centre même de ces
7 trois pouvoirs. C'est des personnes qui sont
8 vulnérables, hein, de par leur fonction, leur
9 influence et leurs connaissances, c'est-à-dire les
10 informations. Et donc, c'est... En tout cas, je
11 trouve ça très très bien le fait d'avoir pu
12 rencontrer ces gens-là.

13 Q. **[689]** Puis ça vous a ouvert les portes dans chacun
14 des cabinets?

15 R. Absolument. On est en train de terminer...

16 Q. **[690]** Ils ont été obligés de suivre?

17 R. Oui. On est en train de terminer la tournée de tous
18 les cabinets présentement. Il en reste quelques-uns
19 mais c'est... On gère l'agenda naturellement.

20 Q. **[691]** Juste avant de finir. On voit le monde
21 municipal. Ici, il a été question entre autres de
22 plusieurs villes et municipalités. Évidemment, ce
23 n'est pas une tâche. Est-ce que votre approche est
24 différente justement avec les MRC et les
25 municipalités?

1 R. Différente, c'est-à-dire le contenu est adapté. La
2 façon qu'on a procédé, c'est que nous avons
3 transmis une lettre sous la signature du
4 commissaire à tous les préfets. J'ai préféré de
5 façon plus indépendante possible des associations
6 ou des fédérations. On est allé directement avec
7 les préfets leur soulignant que la direction des
8 préventions était intéressée à rencontrer les élus
9 dans le but de parler du phénomène corruption et
10 collusion et faire de la prévention. Et on a
11 pratiquement... Sur les quatre-vingt-six (86) MRC,
12 il y en a près de soixante-dix (70) qui sont déjà,
13 ou déjà réalisées ou sont en voie d'être réalisées.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[692]** Travaillez-vous un peu en collaboration avec
16 l'UMQ puis la Fédération québécoise des
17 municipalités?

18 R. C'est-à-dire que je n'ai pas sollicité leur
19 collaboration dans le but de garder cette
20 autonomie-là, dans la rencontre des gens. Mais au
21 contraire, j'ai parlé avec eux. Mais sauf que je
22 les ai informés que nous allons procéder
23 directement.

24 Me ÉLIZABETH FERLAND :

25 Q. **[693]** Mais ça n'a pas été fait avec eux? Vous avez

1 passé...

2 R. On est allé directement. Parce que ça fait partie
3 des clientèles qui sont identifiées dans la loi,
4 puis dans le souci d'indépendance.

5 Q. [694] Parfait. À la diapositive suivante, on voit
6 l'évaluation des impacts justement. Évidemment, je
7 comprends que ce n'est pas facile d'évaluer à court
8 terme l'impact de ces activités-là. Mais peut-être
9 nous parler justement du bruit ou du son que vous
10 entendez sur le terrain suite à justement ces
11 formations de prévention.

12 R. Les évaluations sont réalisées à chaud. C'est-à-
13 dire dès qu'on termine, on remet une feuille dans
14 laquelle on demande aux participants de faire un
15 court commentaire. Et ça, naturellement, ça nous
16 permet d'améliorer. On recueille aussi les
17 commentaires après, un petit peu à froid. C'est-à-
18 dire on rencontre ou on parle avec les
19 responsables, ceux qui ont organisé, pour avoir un
20 petit « feedback ». Mais c'est sûr que de la
21 prévention, c'est toujours un travail qui est fait
22 en amont. Ça fait que, théoriquement, si on a bien
23 fait notre travail, l'incident ne se produit pas.
24 Ça fait que là on ne peut pas avoir une statistique
25 de quelque chose qui ne s'est pas produit. Et c'est

1 toujours difficile de savoir exactement quelle est
2 l'envergure de notre impact. Est-ce que,
3 effectivement, j'ai réussi à avoir plus de...
4 d'alertes ou de signalements à cause que j'ai fait
5 de l'intervention? C'est anonyme et, moi, j'ai
6 aucune idée du nombre de signalements, puis c'est
7 pas mon domaine puis j'ai pas d'affaire là.

8 (14:52:15)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[695]** Mais, il n'y a pas personne, lors de ces
11 interventions-là ou lors de ces formations-là, qui
12 vient vous voir pour vous dire « moi, j'ai quelque
13 chose à vous dire »?

14 R. Oui, Madame la Présidente, il arrive
15 régulièrement...

16 Q. **[696]** Bon.

17 R. ... et ils sont redirigés directement vers le
18 centre de signalements, puis on... Oui, ça arrive,
19 effectivement, mais sauf que je pourrais pas baser
20 mon évaluation de la performance sur le nombre de
21 personnes qui viennent me dire « regarde, j'ai
22 quelque chose à dire » et donc... Et je regardais
23 au niveau... même au niveau international, c'est un
24 petit peu comment on évalue l'impact de
25 l'intervention, ce qu'on appelle le retour sur

1 l'investissement pour le huit cent cinquante mille
2 dollars (850 000 \$) qu'on a investi en prévention.
3 C'est-tu trop? C'est-tu pas assez? T'sais, c'est
4 toujours complexe de le dire. Je suis convaincu,
5 parce que je suis passionné, que c'est la façon de
6 faire, mais comment l'évaluer, c'est toujours plus
7 difficile d'arriver avec des statistiques,
8 effectivement.

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Q. **[697]** Puis est-ce que les gens vous demandent, par
11 exemple, de... parce qu'on sait que ça peut aider
12 les gens à comprendre justement leur rôle si vous
13 avez dit que vous essayez d'utiliser des... des cas
14 de figure, là, des stratagèmes.

15 R. Hum, hum.

16 Q. **[698]** Est-ce que justement le fait d'avoir peut-
17 être une meilleure... ou d'avoir une collaboration
18 plus grande avec différents intervenants du milieu
19 vous permettrait de bonifier cet aspect-là et de
20 rendre peut-être la formation encore plus concrète
21 dans la tête des gens ou est-ce que vous pensez
22 qu'à ce niveau-là, c'est...

23 R. C'est... le contenu des formations est dynamique,
24 c'est-à-dire qu'on s'adapte et on doit essayer
25 d'aller chercher des meilleures pratiques

1 continuellement, puis il faut être à l'avant-garde,
2 effectivement d'être en contact... vraiment en
3 contact avec le milieu et d'adapter nos contenus
4 puis de faire un suivi. Et c'est dynamique du sens
5 qu'il y aura toujours de nouveaux employés, des
6 gens qui vont être en promotion qui vont se
7 retrouver dans une nouvelle fonction et que leur
8 réalité est changée. Ça fait qu'il faut toujours
9 continuer à être présent dans les organismes.

10 Q. **[699]** O.K. En dehors de ces formations-là, vous
11 avez établi avec certains organismes du ministère
12 des collaborations spéciales. On va passer à la
13 diapositive suivante et je vous demanderais,
14 notamment on voit dès... dès le premier point le
15 ministère des Transports. Il a été question ici,
16 devant les commissaires, du ministère des
17 Transports. Peut-être nous expliquer justement
18 cette collaboration et quelle est-elle cette
19 collaboration spéciale?

20 R. Oui. Bien, tout à fait spéciale. Dès... dès le
21 départ, il y a eu, suite à un rapport qui avait été
22 soumis de recommandations de créer différents
23 comités dont un comité qui s'appelle le Comité de
24 prévention, avec le secrétaire du Conseil du
25 trésor, le ministère des Transports et l'UPAC. Je

1 siège sur ce comité-là depuis... depuis mon arrivée
2 à l'UPAC et c'est un comité qui est très dynamique
3 dans lequel les nouvelles idées sont acceptées
4 rapidement et on collabore pour mettre des choses
5 en place. Je pense, vous allez en parler tout à
6 l'heure.

7 Q. [700] Mais, vous pouvez peut-être nous l'expliquer,
8 là. Qui siège sur ce comité-là? Vous avez mentionné
9 trois... vous avez... Mais, concrètement, c'est
10 quelles personnes, sans nommer les... sans nommer
11 les personnes, mais me dire les postes, par
12 exemple, des gens qui sont sur le comité?

13 R. O.K. C'est vraiment des gens qui sont au niveau de
14 la sécurité au niveau du ministère des Transports
15 et il y a des gens au niveau de la Formation des
16 marchés publics du secrétaire du Conseil du trésor
17 et à l'UPAC. Ça fait qu'il y a différentes
18 personnes qui sont au niveau de la gestion des
19 projets, au niveau de la sécurité, le secrétariat,
20 c'est au niveau de la formation des marchés publics
21 et nous, et on regarde l'ensemble des... ce qui est
22 fait au ministère des Transports. En fait, on fait
23 des recommandations, puis on s'inspire les uns, les
24 autres, c'est très dynamique et c'est... c'est très
25 « émulant » également de participer à ça.

1 Q. [701] O.K. Et qu'est-ce que fait ce comité? Quelle
2 est la fonction? Est-ce qu'il fait aussi des
3 formations? Est-ce que vous développez...

4 R. Oui. Le ministère des Transports, suite à la
5 recommandation qui avait été formulée dans le
6 rapport concernant le ministère des Transports dans
7 lequel il y avait plusieurs recommandations devait
8 voir à former et informer l'ensemble de son
9 personnel quant aux problèmes... au phénomène de la
10 corruption et collusion et comment s'en prémunir.
11 Et une formation a été développée de concert par le
12 ministère des Transports, l'UPAC et le secrétaire
13 du Conseil du trésor, en collaboration avec un
14 cégep de la région de Québec. Et cette formation-là
15 a été donnée ou... a été donnée à tous les cadres
16 du ministère des Transports.

17 Elle est présentement en préparation pour
18 être donnée à tous les ouvriers du ministère des
19 Transports. Et c'est des formations qui sont quand
20 même - et je pense que ma collègue du ministère des
21 Transports va en parler plus que moi, mais - des
22 formations qui sont vraiment structurantes,
23 adaptées à leur réalité, avec des exemples du
24 ministère des Transports. Et c'est une formation
25 d'une journée, quelque chose de sérieux, là, qui

1 est donné, ça fait que...

2 Q. **[702]** C'est pas vous... comparativement à ce que
3 vous avez expliqué plus tôt, c'est pas vous
4 nécessairement qui se déplace et qui donne la
5 formation, mais vous avez aidé au concept de cette
6 formation-là?

7 R. Et au contenu, Madame la Présidente.

8 Q. **[703]** Et au contenu.

9 R. Le contenu, puis on est consultés lorsqu'il y a des
10 ajouts et des modifications, et on travaille de
11 façon dynamique ensemble de façon continue.

12 Q. **[704]** O.K. Et avec le secrétariat du Conseil du
13 trésor, est-ce que c'est juste cette... cette
14 association-là ou vous avez d'autres collaborations
15 avec le secrétariat?

16 R. On a d'autres collaborations au secrétariat,
17 particulièrement avec le groupe, la direction de la
18 formation sur les marchés publics concernant ce
19 comité puis d'autres. Parce que vous allez parler
20 tout à l'heure peut-être de la formation des
21 capsules Web. C'est avec eux qu'on a développé le
22 contenu et c'est eux qui ont l'expertise de
23 développer des contenus Web et on a collaboré
24 ensemble.

25 La direction du développement des personnes

1 des organisations, on travaille plus au niveau de
2 l'éthique ensemble et on a de beaux projets, là, en
3 développement présentement.

4 Q. **[705]** Comme lesquels?

5 R. On travaille sur des projets de gestion des risques
6 ensemble, là.

7 Q. **[706]** O.K. Parfait. Le plan de gestion de risques
8 qu'on va aborder...

9 R. Tout à l'heure.

10 Q. **[707]** ... tout à l'heure. Parfait. Ensuite, on voit
11 le Bureau de la protection et de l'intégrité et de
12 l'éthique municipale à Laval. Je comprends que ça
13 sort complètement du cadre tout à l'heure de
14 formation municipale, là. C'est autre chose que
15 vous avez développé avec cet... je vais l'appeler
16 cette « unité », là, de la Ville de Laval.

17 R. Oui. Le Bureau de protection et de l'intégrité et
18 de l'éthique à la municipalité de Laval est un
19 bureau qui a été créé dans une volonté un peu du
20 directeur de police actuel et de la nouvelle
21 administration de la Ville. Et le bureau est
22 vraiment un conseiller... je pense que c'est peut-
23 être plus à eux de l'expliquer. Mais, moi, j'ai
24 collaboré un petit peu comme consultant interne, en
25 fait, avec eux, là, pour développer cette approche-

1 là.

2 (14:58:11)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[708]** Donc ce que vous nous dites c'est que c'était
5 la volonté de monsieur Demers?

6 R. C'était la volonté de l'administration. Est-ce que
7 c'est le maire, les élus, je pense c'était de
8 commune volonté de créer quelque chose.

9 Q. **[709]** Le conseil d'administration?

10 R. Bien la direction générale...

11 Q. **[710]** Oui.

12 R. ... et à ce moment-là, je pense c'était...

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Q. **[711]** Le chef de police?

15 R. ... monsieur Vanier qui était... et le chef de
16 police qui était impliqué là-dedans puis c'est un
17 bureau qui fonctionne très bien présentement, là,
18 et qui rend des services au niveau de la, en tout
19 cas de la Ville de Laval, ce que moi, moi j'ai une
20 perspective prévention, vous savez. Je suis plus un
21 policier, je suis un préventionniste et ça
22 fonctionne très bien.

23 Q. **[712]** Puis c'est comme ça que vous am... vous avez
24 un rôle, si je comprends bien, là, on regarde les
25 suivants, on voit le bureau de l'inspecteur général

1 de la Ville de Montréal. Bon, c'est un rôle de
2 conseil pour aider justement à mettre en place des
3 mécanismes de prévention ou des formations à cet
4 égard-là, c'est ça?

5 R. Oui, le bureau de l'inspecteur général de la Ville
6 de Montréal qui est en création, là, qui sont à
7 mettre en place, c'est qu'ils ont un mandat dans la
8 loi qui est prévu de prévention et de formation.
9 Donc on a eu des contacts avec l'inspecteur général
10 et l'inspecteur général associé dans le but
11 d'assurer la cohérence de notre approche. On a
12 développé quelque chose qui fonctionne bien. Ça
13 fait que, naturellement on veut... vous savez, moi
14 ce que je veux, c'est plus de monde en parle, mieux
15 c'est, là. Ça fait qu'on donne tous nos contenus,
16 tous nos outils puis on collabore à l'amélioration
17 des connaissances ensemble.

18 Q. **[713]** Et l'échange de renseignements, pour
19 justement vous aider à expliquer à d'autres, par
20 exemple, villes ou municipalités, vous pouvez aussi
21 vous inspirer de ce qui se passe ailleurs?

22 R. Oui bien, peut-être pas renseignements, là, peut-
23 être contenu de nos formations. Ce qu'on a appris
24 en fait, où est-ce qu'on est rendu deux ans et demi
25 plus tard, là, où est-ce qu'on en est, ça fait que,

1 pour éviter qu'eux aient besoin de passer dans le
2 même sillage puis de développer ces choses-là,
3 c'est qu'on collabore très bien d'ailleurs.

4 Q. **[714]** O.K. Avec la Société québécoise des
5 infrastructures qui est, anciennement, je sais que
6 ça s'appelait autrement, là, Infrastructures
7 Québec...

8 R. Infrastructures Québec, oui.

9 Q. **[715]** ... vous avez développé là aussi une entente
10 différente?

11 R. Oui, il y a une entente qui existait au niveau de,
12 lorsque des grands chantiers sont initiés, la
13 rencontre initiale des groupes qui vont faire
14 l'ouverture des propositions. On les rencontre ces
15 gens-là avant même que le processus débute pour les
16 mettre en garde puis les renseigner concernant
17 qu'est-ce que c'est la corruption, la collusion
18 puis l'influence et quoi mettre en garde si jamais
19 il y a de l'influence, quoi faire, effectivement
20 oui.

21 Q. **[716]** Puis avec eux, ce que je comprends qui est
22 différent c'est que vous intervenez dans le
23 processus même, c'est ça? Dès qu'on est à un stade,
24 par exemple d'ouverture des soumissions ou de
25 lancement de l'appel d'offres, c'est là qu'on vous

1 appelle et que vous a... vous déb... bien vous
2 débarquez... vous arrivez sur les lieux et vous
3 expliquez aux gens la collusion possible et les...
4 disons les opportunités possibles du processus?

5 R. Effectivement. Il y a un moment dans la gestion du
6 projet où est-ce que, avant qu'on fasse l'ouverture
7 des propositions, là, où est-ce que c'est le bon
8 moment, autrement dit, pour rencontrer ces gens-là
9 et qui sont, qui ont été sélectionnés. Souvent
10 c'est des personnes, des professionnels de
11 différents milieux, là, puis on les rencontre, oui
12 effectivement.

13 Q. [717] Puis est-ce que vous pensez que justement,
14 d'arriver à un stade aussi important dans le
15 processus devrait être utilisé aussi avec d'autres
16 ministères qui émettent beaucoup de contrat? Parce
17 que les formations, tout à l'heure on était
18 beaucoup plus, disons, au début, au stade on vous
19 explique, voici, tandis que là vous arrivez à un
20 moment critique. Est-ce que vous pensez que ça
21 pourrait être utilisé aussi de cette façon-là par
22 exemple avec d'autres ministères?

23 R. Oui ça pourrait être utilisé en tout temps,
24 partout. Généralement par contre, les groupes qui
25 font l'ouverture des propositions, lorsque c'est

1 pas des contrats de grande... c'est déjà, il y a
2 déjà une structure au gouvernement du Québec et ces
3 gens-là sont rencontrés par les RORC notamment et
4 c'est leur responsabilité, mais on est ouverts
5 naturellement à toute collaboration.

6 Q. [718] O.K. Parfait. Et on a vu l'Autorité des
7 marchés financiers, c'est pour des conférences.
8 Vous les aidez, vous les formez?

9 R. C'est surtout au niveau des conférences étant donné
10 la collaboration, bien la collaboration, la
11 responsabilité de l'AMF dans le cadre de la Loi sur
12 l'octroi des contrats publics et naturellement,
13 notre mandat à nous fait qu'on collabore
14 régulièrement, oui.

15 Q. [719] Et ensuite, on voit notamment l'Ordre des
16 ingénieurs du Québec. Est-ce que vous avez conclu
17 une entente avec eux?

18 R. Je dirais pas une entente. On a été approchés
19 pour... dans un projet qu'ils avaient,
20 d'habilitation, si on veut, en fin de compte ou de
21 vérification volontaire puis on a été approchés et
22 je crois qu'on a un certain rôle de formation, tout
23 au moins de sensibilisation, sans être partie
24 prenante, là, mais on a été, on a accepté de
25 regarder un petit peu le projet puis je pense que

1 le projet va de l'avant maintenant, mais sans en
2 être partie prenante directe mais d'avoir été
3 collaborer.

4 Q. [720] Puis avec les deux universités, quelle est
5 votre implication? Parce que là on a vu tout à
6 l'heure que vous avez touché au monde de
7 l'éducation, mais là vous faites, vous mettez en
8 relief ces deux universités-là?

9 R. L'Université Laval, c'est dans le cadre d'un
10 programme de formation des enquêteurs publics.
11 C'est une formation qui a été développée et qui est
12 présentement donnée par le biais de l'Université
13 Laval. On a été approchés, il y aura sûrement une
14 intervention qui sera faite éventuellement dans le
15 but de sensibiliser les enquêteurs publics, et il y
16 en a beaucoup au Québec qui, quant à ces
17 phénomènes-là, et au fait, également, que la Loi
18 concernant la lutte à la corruption permet le
19 transfert d'information nonobstant la question de
20 protection des informations personnelles et
21 l'ordre, l'engagement professionnel. Donc, la
22 particularité fait en sorte que ces gens-là peuvent
23 avoir de l'information qui pourrait être transmise
24 à l'UPAC dans le cadre de nos enquêtes.

25 Q. [721] O.K. Et l'Université de Montréal?

1 R. L'Université de Montréal, c'est par le biais de, du
2 professeur de science politique Denis St-Martin qui
3 tente et qui, avec... on est quelques-uns là-
4 dedans, de mettre sur pied un groupe de recherche
5 en matière d'intégrité ou de corruption-collusion
6 et on collabore depuis une année et demie environ
7 ensemble pour mettre sur pied et on est à la
8 recherche de fonds, naturellement.

9 Q. **[722]** Vous avez parlé tout à l'heure des capsules
10 Web. C'est quelque chose que vous avez développé
11 avec le secrétariat du Conseil du trésor?

12 R. Oui. Grâce...

13 Q. **[723]** Juste...

14 R. ... à leur expertise, c'est une volonté... Oui,
15 pardonnez-moi.

16 Q. **[724]** Juste un instant, peut-être passer à la
17 diapositive suivante, s'il vous plaît. Parfait.
18 Vous pouvez y aller.

19 R. Oui.

20 Q. **[725]** Désolée.

21 R. Suite à la formation qui a été donnée par le
22 ministère des Transports, donc, il découlait des
23 recommandations, le contenu a été synthétisé,
24 réorganisé et on a eu la chance d'avoir des gens,
25 au niveau de la formation des marchés publics, qui

1 avaient des expertises pour développer ces
2 capsules-là étant donné que sur le site du
3 secrétariat du Conseil du trésor ils ont déjà ces
4 genres de formation là. Moi, j'avais pas
5 l'expertise, j'ai pas personne et, avec les gens
6 là-bas, on a développé un contenu qui, aujourd'hui,
7 est disponible. D'ailleurs, je pense que j'ai mis
8 sur la prochaine acétate...

9 Q. **[726]** Oui.

10 R. ... « est disponible à partir du site de l'UPAC sur
11 upac.gouv.qc.ca » dans le bandeau supérieur, dans
12 la partie réservée et on peut avoir accès, le grand
13 public a accès d'ailleurs à cette formation-là qui
14 est quatre capsules d'environ quinze (15) minutes
15 chacune, environ cinquante-six (56) minutes pour
16 l'ensemble et qui donne, en fait, un petit peu ce
17 que, dont je vous parle depuis le début mais de
18 façon plus générale. Et c'est assez dynamique. Ce
19 qu'on souhaite, c'est que toutes les personnes dans
20 les ministères et organismes puissent visionner, et
21 on a d'ailleurs sollicité les sous-ministres dans
22 le but que tout le personnel puisse aller prendre
23 connaissance de ces capsules-là puis, en fait, être
24 sensibilisé au phénomène.

25 Q. **[727]** Puis, est-ce qu'il y a une fiche

1 d'inscription? Est-ce que les gens, justement, vous
2 avez une preuve que la personne s'est inscrite et a
3 visionné les capsules?

4 R. J'ai une preuve, c'est-à-dire que je demande
5 l'adresse de courriel - l'objectif c'est des
6 statistiques, naturellement - puis, deuxièmement,
7 j'aimerais être capable de transmettre des messages
8 de prévention, de l'information, lorsque ça se
9 présentera. Voyez-vous, prochainement, ça va être
10 la journée internationale de lutte à la corruption,
11 le neuf (9) décembre prochain.

12 (15:05:53)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[728]** Oui, mais si une personne veut aller
15 visionner sans être obligée de vous donner son nom
16 ou son courriel, est-ce qu'elle peut le faire?

17 R. Pour le moment, non, mais on me l'a souligné puis
18 on va regarder pour que ce soit possible de le
19 faire, autrement dit, de pas le donner, mais
20 c'était vraiment dans un souci d'être capables de
21 faire de la prévention. C'était, non pas de
22 statistiques mais, effectivement, c'est, il faut
23 que ce soit...

24 Q. **[729]** Mais, est-ce que vous ne pensez pas que
25 laisser la personne s'enrichir elle-même sans être

1 obligée de se dévoiler ou de vous donner son nom,
2 et sans être obligée de recevoir des...

3 Me ELIZABETH FERLAND :

4 Q. **[730]** Des infolettres.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[731]** ... des informations par la suite, est-ce que
7 vous atteindriez pas mieux votre but s'il y avait
8 pas automatiquement un suivi?

9 R. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame la
10 Présidente, c'est un moyen... En fait, ce que je
11 cherchais c'est, je cherchais de rejoindre le plus
12 grand nombre de personnes puis, voulant bien faire,
13 bien, étant donné que c'était ouvert seulement aux
14 personnes du secteur public au départ, j'ai comme
15 pas enlevé cette chose-là mais, effectivement,
16 c'est quelque chose que je vais modifier. Je vous
17 remercie.

18 Me ELIZABETH FERLAND :

19 Q. **[732]** Est-ce que... Ça faisait le tour des capsules
20 Web?

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[733]** Est-ce que... à la page suivante, on voit
23 justement les, vos statistiques de la direction de
24 la prévention et des communications. Peut-être
25 juste, on voit, entre autres, toutes les séances.

1 Je comprends que ça, les quarante (40)... les
2 quarante (40), oui! les quatre cent cinquante-cinq
3 (455) séances de sensibilisation, ça couvre ce que
4 vous avez expliqué tout à l'heure aux commissaires
5 en termes de formation plutôt standard, c'est
6 exact?

7 R. Formation primaire, ce qu'on appelle la prévention
8 primaire, particulièrement c'est quatre cent
9 cinquante-cinq (455) rencontres qui ont été faites
10 par petits groupes, par moyens groupes,
11 effectivement, dans les ministères et organismes.

12 Q. **[734]** Et vous avez, je vois en bas le quinze mille
13 cent soixante-dix-huit (15 178), ça c'est vos
14 statistiques à vous depuis le début?

15 R. Oui, depuis deux mille douze (2012), depuis le
16 début de la direction de la prévention et des
17 communications, on a maintenant quinze mille cent
18 soixante-dix-huit (15 178) personnes qui ont été
19 rencontrées et sensibilisées au phénomène. C'est,
20 en tout cas, je suis fier de ça. C'est une petite
21 équipe et, parce que ça prend des gens spécialisés
22 puis on a rencontré beaucoup de gens déjà.

23 Q. **[735]** Je passe au deuxième niveau, c'est-à-dire la
24 prévention secondaire. Je voulais juste vérifier
25 avec vous si je continue à filer. Oui? Parfait. Je

1 ne savais pas si vous vouliez une pause.

2 (15:08:37)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bien, vous n'en avez pas pour... Vous en avez
5 pour... Il vous en reste pour combien de temps?

6 Me ÉLIZABETH FERLAND :

7 Bien, il nous reste les deux autres étapes. C'est
8 juste, je me demandais si vous aviez... Moi, j'ai
9 commencé. Mais, vous, vous étiez là avant. Donc, je
10 ne savais pas si vous vouliez qu'on prenne une
11 petite pause et qu'on continue.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Combien de temps vous en reste-t-il?

14 Me ÉLIZABETH FERLAND :

15 C'est difficile... Pas très longtemps. On peut
16 continuer si vous voulez.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 Me ÉLIZABETH FERLAND :

20 Q. [736] Donc, on arrive au centre de la pyramide
21 telle que présentée un peu plus tôt. Nous sommes à
22 la prévention secondaire. Expliquez-nous un peu
23 quel est votre objectif là-dedans et quels sont vos
24 projets à court, moyen et long terme?

25 R. La prévention secondaire vise à ce que les gens

1 passent à l'action, fassent quelque chose dans le
2 but de. Donc, c'est après avoir pris connaissance
3 et qu'est-ce que je fais maintenant pour endiguer
4 ça, arrêter qu'il n'y en ait plus autrement dit, ou
5 le réduire. Une des approches qui est dans
6 l'analyse des meilleures pratiques au niveau
7 international que j'ai eu la chance de faire, et
8 pour laquelle j'avais une formation déjà, c'était
9 l'approche de la gestion des risques.

10 Et en appliquant les méthodologies de
11 gestion des risques qui sont reconnues
12 internationalement, bien, en prenant comme risque
13 la corruption, collusion, la fraude, ça amène une
14 nouvelle dimension l'analyse des risques, surtout
15 en matière contractuelle. J'ai vu des grands
16 spécialistes. Et je vous avoue, il y en a beaucoup
17 au Québec. Je pense à Hydro-Québec. Je pense au
18 ministère des Transports. Il y a des gens
19 spécialisés qui voient à peu près tous les risques
20 qu'on peut penser.

21 Cependant, lorsque je commençais à poser
22 quelques questions concernant la corruption,
23 collusion, ce n'est pas quelque chose qu'ils
24 regardaient. Ce n'est pas un risque qui était
25 évalué. Et pourtant, on sait où on en est rendu

1 aujourd'hui. Alors, il est possible de faire
2 l'évaluation de ces risques-là et de déterminer des
3 mesures d'atténuation qu'on appelle ou mitigation
4 dans le but de réduire.

5 Et donc, aujourd'hui, on s'en va vers une
6 approche dans laquelle on souhaite que tous les
7 hauts dirigeants, étant... j'allais dire
8 responsable, naturellement, et imputable par
9 rapport à leur processus contractuel, appliquent
10 une approche d'analyse de gestion des risques et
11 incluent les risques corruption, collusion, fraude
12 dans leur analyse et trouve dans leurs projets...
13 en fin de compte dans leur plan de gestion des
14 risques, que ce soit inclus et qu'on y ajoute les
15 ressources nécessaires dans le but d'être capable
16 de mitiger et d'y réduire les risques de corruption
17 et collusion.

18 Q. **[737]** Et je comprends que l'étape 1 serait de
19 rendre justement imputable ces personnes disons en
20 haut de la sphère ou de la pyramide décisionnelle
21 au niveau de l'octroi et de la gestion des
22 contrats?

23 R. Fondamentalement ils le sont. Fondamentalement ils
24 le sont. Mais est-ce que... Je disais tout à
25 l'heure, de ma pratique, ce que j'ai pu voir, c'est

1 qu'entre le... ce qu'on croit qui est en place, un
2 processus qui est décrit selon la politique de
3 gestion, voilà la façon de procéder, et lorsqu'on
4 fait de l'approche, on fait de l'observation
5 participante puis on regarde, il y a une dichotomie
6 entre les deux. Peut-être que ce n'est pas le cas
7 partout. Mais en général, on peut voir que les gens
8 ont trouvé des raccourcis, ont trouvé des façons de
9 faire qui font en sorte que... Ça fait que ce qu'on
10 évalue souvent, ce n'est pas la réalité.

11 Ce que je disais, bien, imputable par
12 rapport au processus et la qualité des contrôles
13 qui sont effectués. Et l'autre chose, bien, qu'on
14 s'en occupe, c'est-à-dire qu'on trouve les mesures
15 pour être capable d'atténuer dans le temps.
16 Théoriquement si mon plan de gestion de risque est
17 robuste et bien maîtrisé, théoriquement je devrais
18 apprendre et devenir de plus en plus résistant à la
19 corruption et à la collusion dans mon organisme et
20 ministère.

21 Q. **[738]** Et vous avez développé un outil dans ce sens-
22 là?

23 R. En fait, je n'ai rien inventé. J'ai pris la
24 pratique d'analyse de gestion des risques et je
25 l'ai appliquée avec un regard corruption,

1 collusion, et j'ai développé un petit guide ainsi
2 qu'un guide méthodologique qui permet en fait de
3 regarder ça. J'ai simplifié au maximum l'approche,
4 c'est-à-dire pour... je crois que, avec un petit
5 peu de soutien, à peu près n'importe qui serait
6 capable de regarder le processus contractuel puis
7 dire O.K., est-ce que j'ai des risques, puis quels
8 sont les risques qui sont là. Puis avec un petit
9 peu de soutien, bien... Ce que je vise en fait,
10 c'est qu'on se mette en mouvement.

11 J'aimerais bien ça que ce soit robuste à
12 cent pour cent, qu'on soit capable de garantir.
13 Mais malheureusement ce n'est pas comme ça.
14 Malheureusement il faut y aller de façon
15 apprenante. Et je crois qu'en abordant la gestion
16 contractuelle avec une philosophie de gestion de
17 risques qui d'ailleurs devrait être présente dans
18 tous nos processus, pas seulement contractuels,
19 mais devrait être partout, on va avoir à moyen et
20 long terme une meilleure maîtrise de nos processus,
21 puis moins de risques. Les risques vont être
22 mitigés finalement et contrôlés.

23 Q. [739] On va regarder justement l'onglet 2. Vous me
24 direz si c'est le document auquel vous faites
25 référence. Ici, on a la gestion des risques de

1 corruption et de collusion dans l'octroi des
2 contrats publics. Et on a mis en liasse le document
3 « Guide méthodologique de la gestion des risques de
4 corruption et de collusion dans l'industrie des
5 contrats publics ». C'est bien ce à quoi vous
6 faisiez référence?

7 R. Oui, c'est bien ça, Madame la Présidente.

8 Q. [740] Parfait. Et ça, ça a été développé j'imagine
9 avec d'autres partenaires.

10 R. Ça été développé à partir d'une pratique une
11 analyse gestion des risques dont qui respecte les
12 normes ISO 31000 ainsi que l'approche qui est
13 préconisée par Project Management Institute, PMI,
14 et ça a été mis en relief avec d'autres
15 spécialistes, notamment au niveau du secrétariat du
16 Conseil du trésor, ça fait que... Et on sait que la
17 pratique, c'est pas quelque chose qui est récent,
18 là, c'est quelque chose qui est... qui est connu et
19 je dirais même de plus en plus on voit des groupes.

20 Notamment il y a GP Québec, Gestion de
21 projet Québec qui est un groupe à l'intérieur du
22 public, hein, du secteur public, c'est des gens qui
23 font de la gestion de projet et donc de la gestion
24 de risques. C'est une pratique de la gestion de
25 risques, on voit des différences. Ça fait que c'est

1 une pratique qui est reconnue internationalement.

2 Q. [741] O.K. Et comment vous voyez justement... avez-
3 vous commencé à parler aux gens? Avez-vous fait un
4 projet... avez-vous... l'avez-vous testé avec un
5 ministère ce... ce plan?

6 R. C'est très pertinent. Effectivement, on est rendu à
7 l'étape du projet pilote, si vous voulez, en fin de
8 compte, de validation avec nos collègues du
9 ministère des Transports. On est à définir quel
10 projet serait idéal, en fait, pour aller tester les
11 outils et on s'est rencontré déjà une première
12 fois. Je pense, vous allez rencontrer ma collègue
13 du ministère des Transports. On est à finaliser
14 l'identification d'un projet avec une envergure
15 contrôlée parce qu'il faut tester, en fait, nos
16 outils et... et on va... on va débiter là. Mais,
17 par la suite, naturellement je pense que ce serait
18 le plus rapidement possible que tous les ministères
19 et organismes rendent disponible cette approche-là
20 et voir comment on pourrait l'appliquer, ce serait
21 notre volonté.

22 Q. [742] Donc, là, vous avez identifié, c'est avec le
23 ministère des Transports...

24 R. Oui.

25 Q. [743] ... un projet sur lequel vous pourriez tester

1 ou essayer le plan, c'est ça?

2 R. Oui, il y en a quelques-uns qui sont regardés
3 présentement, mais je regarde la faisabilité aussi
4 parce que ça prend... ça prend du soutien à travers
5 de tout ça. Pour le moment, je suis seul au niveau
6 de l'UPAC, là, qui a un petit peu de compétence là-
7 dedans.

8 Q. [744] O.K.

9 R. Mais, par contre, j'ai des gens au niveau du
10 Conseil du trésor et des gens... il y a une
11 communauté de pratique qui s'organise, Madame la
12 Présidente, présentement au niveau du gouvernement
13 du Québec. Le secrétariat du Conseil du trésor est
14 en train de développer cette communauté de
15 pratique-là de gens qui sont en gestion de projet
16 et de l'analyse de gestion de risques. Et c'est
17 quelque chose qu'on entend de plus en plus parler
18 dans tous les domaines, mais je vous dirais que, en
19 matière de corruption et collusion, c'est une
20 pratique qui présentement, au niveau international,
21 est gagnante. L'OCDE en parle beaucoup. Maintenant,
22 c'est... il faut développer cette communauté de
23 pratique non seulement au niveau international,
24 mais nous autres aussi ici.

25 Q. [745] Mais, justement, c'est... malgré que ce soit

1 bien vu et que ce soit de plus en plus utilisé, moi
2 ma question, puis ce qui me préoccupe c'est... Là
3 vous avez sélectionné un projet. Je sais pas si
4 vous avez pu suivre nos travaux, mais il a été
5 question ici de différentes directions
6 territoriales.

7 Les commissaires ont vu de la preuve
8 justement et des... disons des processus qui des
9 fois étaient peut-être plus rigoureux à certaines
10 DT que d'autres. Est-ce que justement vous allez
11 essayer votre... votre plan sur différents projets
12 justement pour l'ajuster pour qu'il soit le plus
13 efficace possible par la suite?

14 R. L'idéal, ça va être effectivement de regarder des
15 projets de différentes envergures dans des
16 environnements géographiques différents pour être
17 capable de valider le contenu et d'amener la
18 pratique...

19 Mais, vous savez, fondamentalement, Madame
20 la Présidente, je crois que à partir du moment où
21 est-ce qu'on commence à le faire, déjà on est en
22 mouvement. Et ce que je souhaite, c'est que les
23 gens se mettent en mouvement. Et déjà j'entends
24 parler des endroits où on fait de la recherche, là,
25 comment est-ce qu'on fait pour l'appliquer.

1 Et je n'ai pas inventé la pratique de la
2 gestion... l'analyse de la gestion des risques,
3 loin de là, et c'est des gens qui en font déjà
4 beaucoup. Le ministère des Transports, c'est des
5 spécialistes. À Hydro-Québec, c'est des
6 spécialistes. Ils ont des ingénieurs qui sont cent
7 (100) fois plus qualifiés que moi, sauf qu'ils
8 regardent pas la corruption et collusion. Il faut
9 juste inclure cet... ces nouveaux risques-là.

10 Q. [746] L'analyse de risques face à la collusion et
11 la corruption.

12 R. Collusion, corruption, la fraude et mauvaises
13 pratiques finalement.

14 Q. [747] Mais, là, vous avez parlé notamment d'un
15 ministère qui a justement les outils pour le faire.
16 Vous voulez rendre ce plan aussi disponible pour
17 les autres...

18 R. Oui.

19 Q. [748] ... ministères et organismes. Est-ce qu'ils
20 vont être capables de... d'appliquer justement
21 des... des plans, bien, un plan comme celui-là?
22 Est-ce...

23 R. Je crois, après réflexion, après avoir regardé
24 l'ensemble, c'est pas une méthodologie qui est
25 complexe, c'est de commencer à le faire puis après

1 ça d'avoir un peu de soutien pour être capable de
2 bonifier notre contenu. Et je crois que la
3 communauté de pratique va largement aider. Il y a
4 beaucoup de gens qui font de la gestion de projet
5 présentement, il faut pas se leurrer, là, on est en
6 projet continuellement.

7 Et je pense que de commencer avec un peu de
8 soutien, tous les ministères et organismes qui ont
9 des contrats pourraient commencer à le regarder
10 rapidement puis regarder un petit peu quels sont
11 les risques et par la suite, peut-être avec un
12 soutien de nous, du Conseil du trésor, peut-être
13 bonifier leur pratique et... Mais, peut-être...
14 regardez, peut-être je suis un optimiste et un
15 passionné, mais je crois que c'est possible de le
16 faire.

17 Q. [749] O.K. Parce que vous parlez dans votre guide
18 de probabilités du risque de collusion en
19 interaction avec l'impact du risque. Donc j'imagine
20 que, est-ce que vous allez offrir un soutien
21 justement pour les aider là-dedans, vous, votre
22 direction? Est-ce que c'est, dans la phase 2, là,
23 justement, est-ce que c'est l'UPAC prévention va
24 être en soutien aux ministères et organismes?

25 R. Les discussions sont encore là à savoir, vous savez

1 le rôle de formation de l'UPAC, c'est en matière de
2 corruption et collusion. Je vais en parler avec le
3 commissaire. On réfléchit à voir... Le rôle
4 fondamental du secrétariat du Conseil du Trésor est
5 de former les gens concernant le marché public.
6 C'est leur rôle. Il y a un rôle de formation, de
7 suivi et donc, on est avec nos collègues du Conseil
8 du Trésor voir si eux, la formation peut-être plus
9 relève d'eux et nous le soutien en matière
10 corruption et collusion. Mais les partages des
11 responsabilités sont en train de s'organiser, là.

12 Q. **[750]** Parfait. Et aviez-vous à approcher d'autres
13 organismes pour justement tenter de trouver un
14 projet pilote?

15 R. Pour le moment, non mais on a commencé à en parler.

16 Q. **[751]** O.K.

17 R. Lors des présentations, lorsque je vais dans les
18 ministères et les organismes, il y a des... il y a
19 une partie dans laquelle je commence à parler de la
20 gestion des risques, de l'analyse de la gestion des
21 risques dans vos processus contractuels. Ce sont
22 vos processus et non pas les miens et c'est à vous
23 d'en être, de vous assurer en fait, qu'ils sont
24 maîtrisés, qu'ils sont robustes à la corruption et
25 collusion. C'est votre mandat même et donc on en

1 parle de plus en plus oui.

2 Q. [752] Parfait. On va retourner à la présentation
3 s'il vous plaît, à la diapositive 14. Donc je pense
4 peut-être la regarder, là, mais je pense que vous
5 nous l'aviez, vous nous l'avez bien verbalisée.
6 Dites-moi si j'ai oublié quelque chose?

7 R. Non, je crois que c'est ce qu'on vient de discuter
8 (inaudible).

9 Q. [753] Parfait. Et à la diapositive suivante, on
10 arrive aux défis justement de votre direction.
11 Quels sont-ils?

12 R. La DPC, c'est la Direction de la prévention des
13 communications. Le premier c'est, naturellement
14 j'ai eu le problème peut-être de retenir les
15 conseillers en prévention performants. Aujourd'hui,
16 en tout cas, on n'est jamais à l'abri, là, mais je
17 crois qu'on a une équipe qui est performante et
18 bien en place.

19 (15:20:22)

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. [754] Il y a pas de formation universitaire
22 classique pour ça, là?

23 R. Non.

24 Q. [755] Donc vous, c'est un peu votre feeling quand
25 vous rencontrez les gens, leur formation de base,

1 leur passé, pour vous... et là vous concluez oui,
2 ça pourrait faire un bon conseiller en prévention.
3 C'est un peu ça que...

4 R. Je pense vous avez raison, Monsieur le commissaire.
5 La première chose, bien c'est sûr qu'il y a des
6 gens en criminologie, en sciences po. C'est des
7 gens qui ont une propension, mais fondamentalement,
8 ça prend des communicateurs et faut que tu sois un
9 bon communicateur pour être capable de procéder. Ça
10 fait que des gens des fois se retrouvent pas tout à
11 fait. Mais non, il y a pas de formation spécialisée
12 dans cette matière-là mais c'est peut-être plus des
13 généralistes, comme je le disais tout à l'heure,
14 qui, et bons communicateurs.

15 Me ÉLIZABETH FERLAND :

16 Q. [756] Puis au niveau du recrutement, vous êtes
17 soumis, vous l'avez dit tout à l'heure, vous avez
18 dû vous-même passer...

19 R. Oui.

20 Q. [757] ... à travers les concours.

21 R. Oui.

22 Q. [758] Est-ce que ça c'est, étant donné la
23 particularité du profil recherché, est-ce que ça
24 c'est quelque chose qui complique justement le
25 recrutement?

1 R. Bien des fois ça peut peut-être le ralentir un
2 petit peu. Non, ça complique pas; c'est juste de
3 trouver les bonnes personnes puis des fois, bien
4 faut faire un peu plus d'entrevues pour être
5 capable de trouver, puis on explique c'est quoi le
6 travail, là, avant parce qu'aujourd'hui, on le sait
7 exactement, ce qui était pas vrai avant. Ça fait
8 que là, aujourd'hui, on est capable de dire,
9 regarde le matin, tu vas faire telle chose, tu vas
10 avoir à préparer tes présentations, parler avec
11 beaucoup de gens. T'es un entrepreneur parce qu'on
12 a divisé la province par régions et chacun des
13 conseillers en prévention est responsable de sa
14 région par rapport aux différents ministères. Et en
15 termes de recherche aussi, parce qu'ils ont un
16 mandat de recherche, chacun a une thématique dans
17 laquelle ils doivent travailler. Ça fait que
18 quelqu'un est en éducation parce qu'il avait déjà
19 une connaissance. Ça fait que tout ce qui est
20 ministère de l'Éducation, ils font les recherches.
21 En Santé, c'est la même chose. Ça fait que je les
22 ai divisés autrement dit pour faire en sorte que
23 chacun ait des mandats et c'est des entrepreneurs
24 dans le sens que c'est eux autres qui font les
25 contacts, c'est eux autres qui prennent les rendez-

1 vous, c'est eux autres qui avancent puis l'équipe
2 se soutient.

3 Q. [759] Et ça, c'est... vous l'avez bien développé au
4 niveau de la prévention mais vous avez justement,
5 on vient de parler de votre, votre deuxième niveau
6 qui va être justement la gestion de risques. Est-ce
7 qu'à ce moment-là, vous allez justement devoir
8 embaucher des spécialistes en gestion de risques
9 pour pouvoir offrir le soutien, si nécessaire, aux
10 organismes et ministères?

11 R. En fonction du modèle qui sera sélectionné,
12 probablement que oui, j'irai voir le commissaire au
13 moment opportun. Mon objectif, moi, c'est pas
14 d'avoir, je veux pas avoir cinquante (50)
15 préventionnistes, là. Je préfère des gens qui ont
16 du travail, des spécialistes qui ont des mandats
17 intéressants puis qui continuent à se développer
18 que d'avoir un grand nombre de personnes qui, puis
19 à un moment donné, on diminue puis ils ont rien à
20 faire. Ça fait que je pense que, puis deuxièmement,
21 bon, on gère les fonds publics, donc j'en suis très
22 conscient, là. Éventuellement, oui si on va de
23 l'avant, pas si on va, on va de l'avant avec la
24 gestion des risques. J'aurai besoin d'un peu d'aide
25 parce que pour le moment, c'est un secteur sur

1 lequel je suis seul...

2 Q. [760] À...

3 R. ... mais je vois pas des grosses équipes non plus.

4 Q. [761] O.K. Parfait. Ensuite, quel autre défi?

5 R. Les outils... de nouveaux outils de prévention. Il
6 faut être à l'avant-garde de ce qui se fait partout
7 dans le monde, ce qui va bien. Et je vous avoue que
8 ça, de rester en contact, autant dans le milieu
9 universitaire que dans le milieu des praticiens,
10 pour être capable de voir quels sont... qu'est-ce
11 qui va bien... Des exemples : vous savez, les...
12 les différentes clientèles... je suis... je sais
13 que vous aller aborder un petit peu tout à l'heure,
14 mais il y a des pratiques présentement qui sont
15 faites dans d'autres pays, notamment au niveau
16 universitaire, où est-ce qu'on développe des... des
17 contenus pour des formations surtout au niveau des
18 programmes de MBA, programmes de science politique,
19 programmes d'ingénierie, programmes d'architecture,
20 dans lesquels on parle de la corruption, collusion,
21 des effets puis comment...

22 En fait, c'est commencer à en parler, mais
23 à tous les niveaux. Et, en fait, ce qu'il faut,
24 c'est changer la culture, changer le fait qu'il
25 faut mettre un peu d'argent dans le... dans

1 l'engrenage pour que ça aille bien, on peut plus
2 accepter ça. Donc, pour le faire je crois qu'on
3 travaille avec les personnes qui sont en place
4 actuellement, mais il faut aussi travailler avec
5 les futurs. Il faut travailler avec les gens qui
6 tantôt seront les... les dirigeants. Puis, ils sont
7 encore sur les bancs d'école, ces gens-là. Et c'est
8 un endroit où est-ce qu'on... je suis convaincu
9 qu'il faut commencer à travailler.

10 Q. **[762]** O.K. Puis, vous voulez commencer - excusez -
11 à... on va... on va le... en parler tout de suite,
12 vous voulez commencer dans... sur les bancs
13 d'école. Vous, vous iriez faire de la formation en
14 prévention?

15 R. Au...

16 Q. **[763]** Ou...

17 R. Je pense que c'est pas le rôle de l'UPAC...

18 Q. **[764]** C'est ça.

19 R. ... mais sauf, de sensibiliser les gens, être en
20 collaboration avec les instances du ministère de
21 l'Éducation de tous les niveaux, et faire en sorte
22 que les programmes qui sont actuellement là, et
23 pourquoi pas aller jusqu'à... je regardais ce qui
24 se fait présentement en Italie et en Autriche, il y
25 a des programmes de maîtrise qui sont développés

1 directement concernant...

2 Q. **[765]** La prévention?

3 R. Pas seulement la prévention, corruption, collusion.

4 Q. **[766]** O.K.

5 R. L'intégrité, qu'on appelle. Pour moi, le mot
6 intégrité englobe tous ces... hein, que ce soit
7 l'éthique, la corruption, la collusion, la fraude.

8 Quelqu'un qui est intègre, autrement dit,
9 est plus résistant par rapport à ces choses-là. Il
10 y a des pro... des programmes de maîtrise qui sont
11 développés par différentes universités; pourquoi
12 nous, ici au Québec, qui sommes précurseurs jusqu'à
13 un certain point, on est... pourquoi nous, on n'en
14 aurait pas de ces programmes-là, puis développer
15 des gens?

16 Q. **[767]** Puis, est...

17 R. Puis sensibiliser... Oui?

18 Q. **[768]** Puis, est-ce que ça fait également à d'autres
19 niveaux? Est-ce qu'il y a d'autres pays qui ont
20 adopté de la... de la sensibilisation à d'autres
21 niveaux?

22 R. Il y a des... des... il y a des projets
23 intéressants. Je regardais, notamment, en Amérique
24 du Sud présentement, il y a un pays dans lequel on
25 commence dès le primaire. Dans le programme... ce

1 qu'on appelait nous auparavant le programme
2 « formation personnelle et sociale » je pense que
3 c'est plus comme ça que ça se... je suis pas un
4 spécialiste, je suis pas un pédagogue, mais on
5 commence à en parler du phénomène. Qu'est-ce que
6 c'est que la corruption? Qu'est-ce que ça comme
7 impact sur la société, sur les programmes sociaux?
8 La... l'appauvrissement général de la communauté
9 parce qu'il y a des gens qui s'enrichissent au
10 détriment. Par la suite, des interventions au
11 niveau secondaire, je regardais... Hong Kong fait
12 une intervention avec un camion, une sorte de... ce
13 que j'ai pu voir, un camion qui est aménagé à
14 l'intérieur avec des jeux vidéo. Puis, ils se
15 rendent dans les... dans les écoles secondaires, ce
16 que je peux voir, les lycées, je sais pas trop, et
17 les jeunes sont appelés à aller passer là-dedans
18 puis ils sont sensibilisés au phénomène...

19 Q. [769] Corruption.

20 R. ... par le biais des jeux vidéo. Il y en a au
21 niveau universitaire. Il y a des programmes très
22 bien développés; ne serait-ce que d'inclure dans
23 nos programmes de MBA, nos programmes de maî...
24 de... de... d'ingénierie, nos programmes
25 d'architecture.

1 Tous les gens qui ont... seront dans le
2 milieu, en fait, une partie qui traiterait de la
3 corruption, de la collusion, des impacts puis quoi
4 faire avec ça, plus pourquoi il ne faut pas qu'il y
5 en ait, puis... Moi, on m'en a pas parlé avant que
6 je sois à l'UPAC. Puis, aujourd'hui, je pense qu'on
7 est éveillé, puis on doit faire quelque chose
8 maintenant.

9 Q. [770] O.K. Ensuite, vous parlez d'adapter vos...
10 vos contenus aux... aux besoins des diverses
11 clientèles. Qu'est-ce que vous voulez dire? Parce
12 que vous l'adaptez déjà.

13 R. Bien, c'est de... toujours... c'est le défi
14 continu, hein. Tu es capable d'avoir des... des
15 exemples qui parlent aux gens directement. Les gens
16 nous disent tout le temps : « Oui, mais des
17 stratagèmes, on voudrait entendre des
18 stratagèmes. » Puis vous en avez donné tellement,
19 Madame la Présidente, ici, pourtant. Et puis, les
20 gens sont avides d'avoir des stratagèmes, puis
21 voir... c'est le côté peut-être un petit peu cinéma
22 du corruption, collusion.

23 Mais, en fait, ce qu'on veut, nous, c'est
24 avoir des contenus qui maintiennent l'intérêt.
25 Puis, comme le disait le commissaire tout à

1 l'heure : « Quand la Commission va terminer ses
2 travaux, il faut que l'intérêt du public soit
3 toujours là, qu'on continue à s'en préoccuper. » Il
4 faut pas que ça tombe... et qu'est-ce qu'on fait
5 pour ça? Bien, c'est exactement, c'est un de nos
6 défis.

7 Q. [771] O.K. Et comment... comment vous voyez votre
8 place de l'UPAC par rapport au public/privé.

9 R. Hum.

10 Q. [772] Est-ce que... est-ce que, justement, vous
11 sentez... Est-ce qu'on vous demande...

12 R. Oui, c'est un... c'est un défi. Oui, on nous
13 demande beaucoup, effectivement...

14 Q. [773] D'aller au privé?

15 R. ... du côté privé, de... de la sensibilisation, de
16 l'intervention. Maintenant, la loi concernant la
17 lutte contre la corruption est précise par rapport
18 au milieu public.

19 Et, d'autre part, les ressources étant
20 limitées, notre priorité est vraiment là.
21 Cependant, dans la réflexion où est-ce que... est-
22 ce que quelqu'un... et je pense pas que c'est
23 l'UPAC, mais je pense qu'il faut qu'il y ait
24 l'intervention parce que le... le contrat est entre
25 un organisme public qui... une... une compagnie

1 privée. Et les deux ont quelque chose.

2 Il y a des pays qui ont mis des choses en
3 place, notamment l'Australie, dans lequel on dit,
4 O.K., vous voulez faire affaire avec l'État, nous,
5 on a déjà la loi concernant l'octroi des contrats
6 publics, mais on va plus loin encore, vous devez
7 avoir un code d'éthique, vous devez avoir un
8 engagement, vous devez... On va plus loin.

9 Responsabiliser la partie privée quant à son rôle
10 par rapport dans une approche publique, qu'est-ce
11 que, comme obligation, moi, de me rendre plus
12 robuste autrement dit pour pas que mes gens ou moi,
13 ma pratique, ma culture organisationnelle favorise
14 ou tolère en fin de compte des actes de corruption,
15 collusion.

16 Q. [774] Et, là, vous l'avez bien exposé dans un sens,
17 mais est-ce que, aussi, vous, vous formez le public
18 justement, le rôle de l'UPAC est défini, vous
19 l'avez bien expliqué, est-ce que vous avez
20 justement des gens qui tentent d'intervenir auprès
21 du milieu public? Est-ce qu'il y a des firmes
22 externes qui veulent offrir ce que l'UPAC essaie de
23 faire avec les ministères et organismes?

24 R. Vous voulez dire, est-ce qu'il y a des consultants
25 présentement qui ont flairé un petit peu? Oui. Mais

1 c'est normal aussi. Il y a un marché présentement
2 qui est ouvert, largement ouvert par les travaux de
3 la Commission, par la présence de l'UPAC, par la
4 priorisation en fin de compte de ce phénomène-là.
5 Et, oui, il y a des firmes, puis certaines très
6 sérieuses, d'autres peut-être moins. Regardez, je
7 n'ai pas évalué.

8 Sauf que ça ouvre un marché présentement,
9 puis il y a beaucoup d'offres qui se font au niveau
10 du privé pour du soutien. Et on voit ces
11 compagnies-là qui commencent à approcher notamment
12 les municipalités, les organismes municipaux
13 particulièrement, là, pour essayer de... Et, oui,
14 il y a un marché qui est là, puis il va y en avoir
15 de plus en plus, j'en suis convaincu.

16 Q. [775] Et comment l'UPAC se positionne? Parce que,
17 vous, vous travaillez justement à aider les
18 municipalités, les MRC à se sensibiliser à la
19 collusion, corruption.

20 R. C'est une question qui est fondamentale. Avec le
21 commissaire, lorsqu'on réfléchit à ça, on revient
22 toujours à notre... Il faut revenir au jeu de base,
23 c'est quoi notre mandat, où est-ce que ça s'étend.
24 Puis il ne faut pas trop en mettre large parce
25 qu'on ne fera pas bien ce qu'on a à faire.

1 Cependant, si je reviens à ma philosophie de dire,
2 vous avez des contrats, vous êtes une municipalité,
3 vous êtes un organisme, peu importe, vous avez des
4 contrats, vous en êtes responsables et imputables,
5 vous devez prendre les moyens pour vous rendre plus
6 robustes, contrôler, faire en fait que la
7 corruption, collusion ne les atteignent pas. Quels
8 sont les moyens qui sont optimaux?

9 Je pense que, nous, on a une offre de
10 service à faire. Mais à quel niveau? Quelle
11 envergure on a? On n'est pas encore finalisé.
12 Cependant, tous ces acteurs-là doivent, eux,
13 prendre les moyens. Est-ce qu'ils ont besoin
14 d'aller chercher certains spécialistes? Est-ce
15 que... Oui, il y a des firmes privées qui sont
16 sérieuses, qui sont capables de donner du service
17 et du soutien. Il y en a dans tout. Il y en a
18 partout. Des firmes d'avocats, c'est privé. Qui
19 font... Des comptables, des vérificateurs. Je ne
20 crois pas qu'on puisse arrêter les consultants de
21 venir dans ce marché-là, puis je ne pense pas que
22 ce soit souhaitable.

23 Est-ce que, maintenant, il faut structurer
24 l'intervention, où ils doivent aller? Puis quel
25 serait le livrable en fait? C'est quoi le livrable?

1 Pour pas que ça devienne n'importe quoi. Peut-être
2 définir un petit peu quelle est la nature des
3 livrables. Si on parle de gestion de risques, bien,
4 c'est quoi que ça contient un plan de gestion de
5 risques?

6 Q. [776] Puis bien asseoir aussi votre rôle par
7 rapport à ces municipalités-là?

8 R. Oui, notre rôle, c'est notre clientèle. Je n'ai pas
9 de rôle de contrôle là-dessus.

10 Q. [777] Non, non, non.

11 R. C'est le rôle de l'enquête que le commissaire va
12 décider. Moi, je n'ai pas de rôle de contrôle. Puis
13 je ne pense pas que ce serait souhaitable d'aller
14 faire des contrôles. C'est plutôt de
15 l'accompagnement que je vois, moi, puis le soutien
16 par rapport à leur réalisation.

17 Q. [778] Parfait. Au niveau de vos recommandations...
18 (15:31:38)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Avant d'en arriver aux recommandations.

21 Me ÉLIZABETH FERLAND :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je pense qu'on va peut-être prendre une pause.

25

1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 Il me reste deux acétates. C'est pour vous. Vous
3 voulez prendre une pause maintenant? O.K. On va
4 prendre une pause. Il me reste deux acétates.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Allez-y!

7 Me ÉLIZABETH FERLAND :

8 Q. [779] Je vous écoute, Monsieur Beaupré.

9 R. Vous m'écoutez. Comme je vous disais tout à
10 l'heure, avec le professeur Denis St-Martin de la
11 Faculté de sciences politiques, il travaille
12 actuellement, il a composé un groupe de trente (30)
13 chercheurs de différentes universités, je vous
14 dirais de toutes les grandes universités
15 québécoises.

16 On a déposé une demande de subvention au
17 niveau fédéral dans le cadre de projets de
18 subvention. Et cette année, on n'a pas été accepté.
19 On espère que, dans la prochaine année, redéposer
20 de nouveau et de voir ces crédits-là. Cependant,
21 nonobstant la venue des crédits fédéraux, je pense
22 qu'il faut absolument qu'on crée au Québec une
23 chaire de recherche, un groupe de recherche qui va
24 faire en sorte que ce phénomène-là va continuer à
25 être étudié sous tous ses angles et que les

1 chercheurs universitaires aussi soient impliqués
2 dans la démarche pour faire en sorte qu'on soit à
3 l'avant-garde. Présentement, je pense qu'il y a
4 beaucoup, beaucoup, beaucoup de bonne volonté, mais
5 il n'y a pas comme ce lieu-là où est-ce que tout le
6 monde ensemble, on collabore à la recherche. Je
7 trouve que ce serait quelque chose qui serait
8 intéressant.

9 La deuxième, c'est concernant l'approche de
10 gestion des risques. Ce que je sais, c'est qu'il y
11 a beaucoup de gens qui en font. Mais comme ce n'est
12 pas obligatoire ou... ça peut être fait de
13 différentes façons, c'est que le livrable n'est pas
14 qualifié.

15 Ça fait en sorte que peut-être qu'il serait
16 intéressant au niveau tertiaire de voir comment
17 est-ce qu'on pourrait réguler ça, établir, en fait,
18 soit par une règle, une politique ministérielle, je
19 connais pas les meilleurs des, les mécaniques mais
20 les mécaniques qui seraient de faire en sorte que
21 le plan de gestion de risques corruption-collusion,
22 quand vous avez un processus contractuel public,
23 vous avez obligatoirement fait regarder voir s'il y
24 a des risques de corruption-collusion puis vous
25 avez commencé à trouver des mesures d'atténuation,

1 de mitigation. Et, là, ce faisant, je pense que la
2 pratique va s'installer puis les gens, les gens
3 vont être meilleurs à le faire.

4 Je pense aussi que la formation à tous les
5 niveaux d'éducation c'est quelque chose
6 d'intéressant, je sais pas si c'est à l'UPAC de le
7 faire. Mais je pense que, en tout cas, de
8 sensibiliser le monde de l'éducation qui a un rôle
9 important si on veut changer la culture, si on veut
10 changer la façon de faire les choses, il faut, puis
11 c'est un petit peu, je faisais analogie avec le
12 port de la ceinture de sécurité, aujourd'hui, moi,
13 c'est mes petits-enfants qui disent « Grand-papa,
14 mets ta ceinture. » et c'est rapide puis c'est la
15 même chose pour la cigarette, c'est la même chose
16 pour ces choses-là, c'est des jeunes qui ont été,
17 on leur a, on les a informés puis, aujourd'hui,
18 bien, ils ont incorporé cette façon de faire là et
19 c'est de même que la culture ça change, c'est les
20 valeurs qui changent.

21 Je crois également que certains emplois
22 vulnérable, je vous parlais des vulnérabilités des
23 personnes, des fonctions ou des processus,
24 l'habilitation sécuritaire, c'est-à-dire les
25 vérifications d'antécédents, certaines personnes

1 qui occupent des fonctions vulnérables.

2 On place des gens, des fois, malgré,
3 voulant bien faire on fait des organigrammes puis
4 on structure puis on met des gens dans une
5 structure, une position vulnérable incroyable.

6 (15:34:40)

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. [780] Et ça veut dire quoi, pour vous, un emploi
9 vulnérable?

10 R. Je dirais, Monsieur le Commissaire, avec mes trois
11 vulnérabilités de tout à l'heure. J'ai de
12 l'information particulière, autrement dit, plus
13 j'en ai de l'information, plus je suis vulnérable.
14 J'ai un pouvoir d'influence important. Il y a des
15 fonctions, je vous parlais des cabinets tout à
16 l'heure, des gens qui ont un pouvoir incroyable au
17 niveau de l'influence puis le troisième, j'ai un
18 pouvoir de décision.

19 Ça fait que des fois on concentre les trois
20 pouvoirs sur la même personne puis on met une
21 fonction puis on dit « Tiens, toi, tu vas faire
22 ça. » puis on le laisse là pendant des années. Il y
23 a pas de rotation de poste, il n'y a plus de
24 contrôle ou le contrôle est anecdotique ou
25 autrement, vous savez...

1 Je pense que juste de réfléchir puis de
2 regarder ces emplois-là puis de faire en sorte que
3 certains emplois, je dis pas que les gens sont en
4 place, on va faire une habilitation sécuritaire
5 mais il y a des promotions, il y a des changements,
6 il y a des, qui fait en sorte que le moment vient
7 approprié de dire « Dorénavant, pour la fonction
8 chef approvisionnement, il y aura une habilitation
9 sécuritaire qui sera faite. Dorénavant, pour la
10 municipalité, pour l'inspecteur municipal ou le
11 directeur général, il y aura une habilitation
12 sécuritaire qui sera préalable. » et de faire en
13 sorte, en fait, que ça devienne comme la pratique
14 parce qu'on place vraiment des gens dans des
15 situations vulnérables.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [781] Mais l'habilitation sécuritaire, si c'est le
18 premier niveau, c'est loin d'être le dernier.

19 R. Je comprends mal votre question.

20 Q. [782] Bien, dans le sens que c'est...

21 L'habilitation sécuritaire est certainement la
22 première chose à vérifier mais, après ça, il faut
23 que la vérification continue de se faire.

24 Me ELIZABETH FERLAND :

25 Q. [783] Qu'il y ait des contrôles à travers ?

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [784] Parce que la corruption c'est ça.

3 R. Et voilà. Il y a différentes techniques,
4 naturellement. Ici, je parlais d'une approche
5 prévention, c'est-à-dire la rotation des postes.

6 Deuxièmement, les habilitations cycliques,
7 c'est-à-dire à toutes les années, deux ans
8 autrement dit, il y a une vérification qui est
9 faite dépendamment de la nature même parce qu'il y
10 a des façons de codifier, en fait, certains
11 emplois : dans une municipalité, par exemple,
12 l'envergure est moins grande, il y a certains
13 postes, peut-être deux ou trois qu'eux autres ils
14 sont stratégiquement vulnérables pour lesquels on
15 pourrait avoir une habilitation initiale puis après
16 ça les vérifications par la suite. D'autres...

17 Q. [785] Alors quels sont ces postes-là qui sont plus
18 particulièrement vulnérables?

19 R. Bien, les postes où est-ce qu'il y a beaucoup
20 d'information de pouvoir et d'influence donc on
21 peut penser le directeur général d'une municipalité
22 au secrétaire... Je suis en train de dire, c'est
23 une personne qui a énormément...

24 Q. [786] Les chefs de cabinet?

25 R. Bien, les chefs de cabinet effectivement, et ça je

1 peux, je peux vous partager, Madame la Présidente,
2 que, en tout cas, ma connaissance, ce que je sais,
3 c'est que maintenant, dans les cabinets, les gens
4 ont complété des formulaires et l'habilitation a
5 été appliquée dans les cabinets ministériels. Je
6 peux pas vous dire c'est partout mais je sais que
7 le chef de cabinet du premier ministre a demandé
8 que ça soit fait.

9 Me ELIZABETH FERLAND :

10 Q. [787] Quand vous les avez rencontrés?

11 R. Oui.

12 Q. [788] Vous faites référence à ça?

13 R. Oui, à côté de moi, il l'a dit devant moi que,
14 dorénavant, les gens allaient compléter des
15 formulaires. Je veux pas m'engager parce que c'est
16 pas moi mais je sais qu'il a demandé que tout le
17 monde le fasse ça fait que je trouve que c'est une
18 belle façon de débiter.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [789] Oui et, ultimement, les ministres qui sont
21 dans des cabinets donneurs d'ouvrage ou qui, dans
22 ce genre-là, et je ne dis pas que les personnes
23 sont corrompues, c'est pas mon...

24 R. Non, non. Bien, non, au contraire.

25 Q. [790] C'est pas du tout ce que je dis. Ce que je

1 dis c'est : ce sont les personnes qui peuvent être
2 à risque aussi.

3 Me ELIZABETH FERLAND :

4 Q. **[791]** Vulnérables.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[792]** Vulnérables.

7 R. J'aime beaucoup le mot, oui, c'est ça, à risque
8 mais c'est, en fait, c'est vulnérable. C'est-à-dire
9 c'est pas eux, là, mais leurs fonctions puis
10 l'information puis le pouvoir qu'ils ont fait en
11 sorte que c'est des cibles des corrupteurs. Les
12 corrupteurs, c'est des criminels. Ils ont des
13 stratégies puis ils ciblent les gens puis ils ont
14 des plans puis ils regardent un retour sur
15 l'investissement. « Si je vais corrompre quelqu'un
16 ça va me coûter tant puis ça va me redonner tant,
17 puis ça va durer tant d'années. ». C'est des
18 stratégies criminelles ça. Ça fait que...

19 Q. **[793]** Donc...

20 R. Effectivement, vous aviez raison, c'est qu'on peut
21 pas faire juste une habilitation puis penser que
22 tout est fini.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[794]** Non.

25 R. La notion des contrôles, des suivis, des doubles

1 regards, ça, c'est... c'est continue.

2 Théoriquement, c'est supposé être fait, en
3 management, c'est supposé être fait.

4 Me ÉLIZABETH FERLAND :

5 Q. [795] O.K. On va aller à la diapositive suivante.

6 R. Naturellement, je pense, j'en ai parlé tout à
7 l'heure en répondant à la question de monsieur le
8 Commissaire Lachance. Développer une culture
9 d'analyse de gestion des risques à l'intégrité,
10 c'est... c'est une pratique. Il faut que ça
11 devienne naturel de dire « regarde, là, on a un
12 contrat public, il faut qu'on le regarde. » Et il
13 faut que ça devienne aussi important que de faire
14 nos risques environnements, nos risques... Les
15 gestionnaires de risques sont habitués à faire une
16 foule de risques et cependant, c'est ça, ils ne
17 l'avaient juste pas intégrée.

18 Maintenant, au Québec, on ne peut plus
19 passer à côté, puis je pense au niveau
20 international, là, c'est... il faut que ces
21 risques-là soient abordés et maîtrisés dans le
22 temps.

23 Naturellement, je finis avec celle-là parce
24 que... puis je suis convaincu que la très grande
25 majorité le sont, mais la responsabilisation,

1 l'imputabilité des hauts dirigeants en regard de
2 leur processus, c'est à eux leur processus
3 contractuel. Et s'il est arrivé des choses à
4 travers les années, c'est peut-être à cause qu'on a
5 eu des petites lacunes quant au contrôle...

6 Q. [796] Puis pensez-vous...

7 R. ... ou de regard.

8 Q. [797] Puis pensez-vous que ça prendrait des
9 modifications législatives en ce sens-là qui
10 suivraient aussi la modification que vous avez
11 mentionnée par rapport au plan de gestion de
12 risques?

13 R. Je crois que la Loi sur l'administration publique
14 prévoit déjà ces choses-là.

15 Q. [798] C'est déjà...

16 R. C'est déjà prévu. Juste le fait d'en parler, de
17 sensibiliser puis dire « regarde, c'est à toi, ça,
18 ton processus fait partie de ton agence, ton
19 organisme. Et maintenant qu'est-ce que tu fais?
20 Qu'est-ce que tu fais par rapport... »

21 Q. [799] Sans nécessairement les renforcer, là, peut-
22 être plus les...

23 R. C'est des hauts fonctionnaires, puis c'est des gens
24 responsables dont je suis convaincu de la qualité,
25 là, c'est juste que maintenant il faut être éveillé

1 à ces risques-là, puis il faut s'en préoccuper, il
2 faut les gérer.

3 Q. [800] Juste avant de terminer, vous avez parlé
4 souvent aussi du rôle conseil...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [801] Et je dirais qu'il faut les aider, les
7 supporter.

8 R. Je suis d'accord avec vous, Madame.

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Q. [802] Puis vous avez parlé beaucoup de votre rôle
11 justement de conseil, pensez-vous qu'il faudrait
12 élargir justement votre mandat à titre de service
13 conseil, là, du volet prévention pour les
14 ministères et organismes?

15 R. Je crois pas qu'on ait besoin de l'élargir, le
16 mandat est déjà très large. Quand on dit que le
17 commissaire doit faire de la prévention et de la
18 formation maintenant, même on est en train
19 d'essayer de voir que... parce qu'il faut pas aller
20 piler sur les pieds des autres mandats des gens.

21 Mais, je suis d'accord avec vous, Madame la
22 Présidente, il faut les aider à sensibiliser à
23 cette chose-là. Maintenant, d'élargir, je crois
24 pas, Madame.

25 Q. [803] O.K.

1 R. Je crois, Maître, que... je crois que c'est
2 suffisant; maintenant, comment bien le faire et
3 c'est la deuxième question.

4 Q. [804] O.K. Ça complète de mon côté. On va déposer
5 officiellement.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Vous pouvez coter la gestion des risques en
8 liasse...

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Oui.

11 LA GREFFIÈRE :

12 ... 2015.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Parfait. Et je vais déposer la cote que j'avais...

15 LA GREFFIÈRE :

16 Présentation, 2014.

17 Me ÉLIZABETH FERLAND :

18 Oui, tout à fait.

19 LA GREFFIÈRE :

20 C'est ça.

21

22 192P-2014 : Présentation de l'UPAC - Direction de
23 la prévention et des communications le
24 16 septembre 2014

25

1 192P-2015 : La gestion des risques de corruption
2 et de collusion dans l'octroi des
3 contrats publics et le guide
4 méthodologique de la gestion des
5 risques de corruption et de collusion
6 dans l'octroi des contrats publics, en
7 liasse.

8

9 Me ÉLIZABETH FERLAND :

10 Je ne sais pas si vous avez d'autres questions,
11 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[805]** Non. Mais, la responsabilisation, ce n'est
14 pas seulement la responsabilisation des personnes
15 qui... il me semble. Est-ce que vous ne trouvez pas
16 que ce n'est pas seulement la responsabilisation
17 des personnes qui sont en poste ou en pouvoir, mais
18 la responsa... Est-ce que vous ne trouvez pas que
19 la responsabilisation commence d'abord et avant
20 tout par chacune... chacune des personnes, des
21 citoyens?

22 R. Pour être capable de contrer le phénomène - parce
23 que c'est un phénomène la corruption et la
24 collusion, c'est une façon de faire les choses qui
25 auparavant était acceptée puis aujourd'hui... c'est

1 effectivement l'affaire de tous.

2 Comme l'interpellait tout à l'heure le
3 commissaire, on a besoin de tout le monde, hein,
4 vous savez. Il y a pas d'informations, il y a pas
5 de mesures qu'on peut prendre ensemble pour être
6 capable de contrer... c'est l'implication de tout
7 le monde à tous les jours.

8 Mais, certaines personnes ont peut-être
9 plus d'influence et effectivement, l'imputabilité
10 pour moi, je pense, c'est la clé même de
11 l'ensemble. Et à titre de citoyen, bien, d'être
12 responsable et si on voit quelque chose, bien, de
13 le rapporter pour le faire cesser le plus
14 rapidement. Mais, je suis d'accord avec vous,
15 Madame la Présidente.

16 Q. **[806]** Ne trouvez-vous pas que si chacun se sent
17 interpellé et se sent responsable, ça va être dans
18 le bien commun de tous?

19 R. Le bien commun, vous avez absolument raison, c'est
20 ce qu'il faut viser, absolument.

21 Q. **[807]** Merci. Alors, nous allons suspendre.

22 Me ÉLIZABETH FERLAND :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Est-ce que...

1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 J'étais la dernière pour aujourd'hui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Ah! Bon. Alors, nous reprendrons donc demain.

5 Pardon? Oui. Est-ce que... Oui, Maître Boucher,
6 effectivement, est-ce que vous avez des questions?

7 Me BENOIT BOUCHER :

8 J'en ai à peu près pour une heure à part ça.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 O.K. Est-ce que les parties ont des questions?

11 Maître, vous... Oui, à place de maître Houle?

12 Me ÉLIZABETH FERLAND :

13 Non.

14 Me ROXANE GALARNEAU :

15 Non, Madame la Présidente, pas de question.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je m'excuse. Vous voulez me rappeler votre nom.

18 Me ROXANE GALARNEAU :

19 Galarneau, excusez-moi.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Maître Galarneau. O.K. Vous n'avez pas de question.

22 Me ROXANE GALARNEAU :

23 Non.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Alors, donc à demain.

1 Me ÉLIZABETH FERLAND :

2 On se revoit demain. Merci.

3

4 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

5

6

1

2

3

SERMENT

4

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE

5

BERGERON, sténographes officiels, certifions que

6

les pages qui précèdent sont et contiennent la

7

transcription fidèle et exacte de l'enregistrement

8

numérique, le tout hors de notre contrôle et au

9

meilleur de la qualité dudit enregistrement.

10

11

Le tout conformément à la loi.

12

13

Et nous avons signé,

14

15

16

17

Claude Morin (Tableau #200569-7)

18

Sténographe officiel

19

20

21

22

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

23

Sténographe officielle